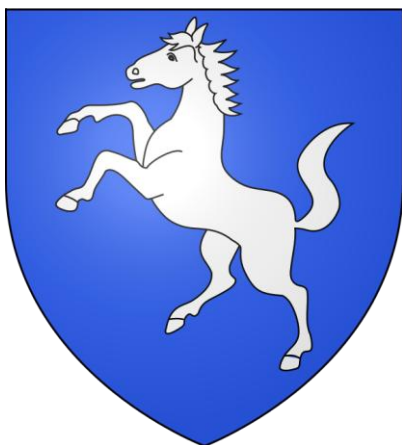


CHEVAL-BLANC

DEPARTEMENT DU VAUCLUSE



Conçu par	Commune
Dressé par	Habitat et Développement de Vaucluse
B.WIBAUX	Ingénieur aménagement rural Direction animation
JB.PORHEL	Chargé de mission urbanisme
A.BARBIEUX	Chargé d'opérations urbanisme

PIECE N° 1

Plan Local d'Urbanisme *RAPPORT DE PRESENTATION*



26/02/2019

SOMMAIRE

Préambule	4
Introduction	6
Situation de la commune	7
Situation administrative	8
Situation intercommunale	9
SCOT du Bassin de Vie Cavailon Coustelet l'Isle sur la Sorgue	10
Le Parc Naturel Régional du Luberon	12
Gestion des milieux aquatiques	19
TITRE I – BILAN DE L'EXISTANT – ANALYSE DES BESOINS	22
I.1. – Population	23
I.1.1. – Évolution démographique	23
I.1.2. – Une croissance portée essentiellement par le solde migratoire	24
I.1.3. – La répartition par âge de la population	24
I.1.4. – Caractéristiques des ménages	25
I.2. - Logement	27
I.2.1. – Composition du parc de logements	27
I.2.2. – Caractéristiques du parc de résidences principales	28
I.2.3. – Quelques éléments sur le marché du logement	30
I.3. – Activités économiques	32
I.3.1. – La population active	33
I.3.2. – Les emplois et migrations journalières	34
I.3.3. – Les services, le commerce et l'artisanat de Cheval Blanc	35
I.3.4. – Le tourisme	39
I.3.5. – L'agriculture	42
I.4. – Services et infrastructures	50
I.4.1. – Infrastructures de déplacement	50
I.4.2. – Le réseau d'assainissement	54
I.4.3. – Le réseau d'eau potable	56
I.4.4. – Le service de défense extérieure contre l'incendie	58
I.4.5. – Le traitement des ordures ménagères	60
I.4.6. – Les équipements à destination du public	60
I.4.7. – Les communications numériques	62
I.5. – Consommations d'énergie et émissions de co2	68
I.5.1. – Le contexte	68
I.5.2. – Les consommations d'énergie en PACA	68

I.5.3. – Les consommations d'énergie de la commune de Cheval Blanc	69
--	----

TITRE II – ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 71

II.1. – Grandes caractéristiques du territoire communal 72

II.1.1. – La géologie du lieu 72

II.1.2. – Contexte topographique 72

II.1.3. – Contexte hydrographique 74

II.2. – Patrimoine historique et culturel 77

II.2.1. – Les éléments d'histoire 77

II.2.2. – Le patrimoine architectural, rural et paysager 78

II.3. – Milieux naturels & protection de l'environnement 81

II.3.1. – Les inventaires et dispositifs de protections des milieux naturels 81

II.3.2. – Bilan des enjeux de conservation concernant le patrimoine naturel 83

II.3.3. – Les continuums écologiques 87

II.4. – Paysage 90

II.4.1. – Contexte : la plaine comtadine, la Durance et le Luberon intérieur 90

II.4.2. – L'occupation du sol sur Cheval Blanc 94

II.4.3. – Structure du paysage urbain : les entrées de village 95

II.4.4. – Morphologie urbaine 98

II.5. – Risques naturels et nuisances 104

II.5.1. – Risque inondation 104

II.5.2. – Risque incendie de forêt 107

II.5.3. – Risque sismique 108

II.5.4. – Risque retrait gonflement des argiles 109

II.5.5. – Risque lié au mouvement de terrain 110

II.5.6. – Les nuisances sonores 111

II.6. – Servitudes d'utilité publique 113

TITRE III – ANALYSE DES ESPACES BATIS 115

III.1. – Analyse du plan local d'urbanisme 116

III.2. – Analyse de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des enveloppes bâties de la commune 119

TITRE IV – PARTI D’AMENAGEMENT ET JUSTIFICATION DU ZONAGE 122

IV.1. – Rappel des grands objectifs du PADD _____ 123

IV.2. – Évolution de l’enveloppe constructible du PLU _____ 125

IV.3. – Maintenir la bipolarité village/canebière _____ 128

IV.4. – Justification des choix en matière d’urbanisation _____ 133

IV.5. – Réglementation de la zone agricole et naturelle _____ 147

IV.6. – Intégrer la problématique des risques naturels _____ 152

IV.7. – La protection et la valorisation des espaces ruraux du territoire _____ 153

IV.8. – Présentation du zonage et de l’esprit du règlement _____ 158

TITRE V – EVALUATION DES INCIDENCES SUR L’ENVIRONNEMENT 168

V.1. – Évaluation des incidences du PLU sur les composantes environnementales 168

V.2. – Évaluation des incidences du PLU sur les sites Natura 2000 _____ 204

TITRE VI – MESURES DE REDUCTION ET OUTILS DE SUIVI 211

VI.1. – Contexte réglementaire _____ 212

VI.2. – Mesure d’évitement, de réduction et de compensation du PLU _____ 212

VI.3. – Outils de suivi _____ 217

TITRE VII – COMPATIBILITE DU PLU AVEC LES DOCUMENTS SUPRA COMMUNAUX 221

TITRE VIII – RESUME NON TECHNIQUE 228

PREAMBULE

Le PLU expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, et précise les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

Il présente le projet urbain de la commune, par le biais notamment du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**, qui définit les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune.

Il traduit de façon spatiale ces grandes orientations, en déterminant sur chaque partie du territoire communal les choix de développement. Dans un souci de mixité urbaine, d'équilibre entre les espaces naturels et urbains et de préservation de l'environnement, le PLU définit les vocations des différents espaces de la commune. Des zones sont ainsi déterminées dans les documents graphiques, à l'intérieur desquelles des règles spécifiques fixent les droits à construire.

Le PLU détermine les grands équilibres entre les secteurs urbanisés et les espaces naturels et délimite les espaces d'urbanisation future. Il doit prendre en compte les contraintes limitant l'urbanisation (risques naturels, risques technologiques,...), les richesses naturelles et patrimoniales à préserver et à valoriser.

Le rapport de présentation du PLU est régi par l'article R.123-2 et L.151-4 du Code de l'Urbanisme.

« *Le rapport de présentation :*

1° Expose le diagnostic prévu au deuxième alinéa de l'article L. 123-1-2 ;

2° Analyse l'état initial de l'environnement, présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et justifie les objectifs de modération de cette consommation et de lutte contre l'étalement urbain arrêtés dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard, notamment, des objectifs fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale, et des dynamiques économiques et démographiques ;

3° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et, le cas échéant, les orientations d'aménagement et de programmation ; il expose les motifs de la délimitation des zones, des règles et des orientations d'aménagement et de programmation mentionnées au 1 de l'article L. 123-1-4, des règles qui y sont applicables, notamment au regard des objectifs et orientations du projet d'aménagement et de développement durables. Il justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites en application du a de l'article L. 123-2 ;

4° Évalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur ;

5° Précise les indicateurs qui devront être élaborés pour l'évaluation des résultats de l'application du plan prévue à l'article L. 123-12-1.

En cas de modification, de révision ou de mise en compatibilité dans les cas prévus aux articles R. 123-23-1, R. 123-23-2, R. 123-23-3 et R. 123-23-4, le rapport de présentation est complété par l'exposé des motifs des changements apportés.

L'article L-151-4 du Code de l'Urbanisme précise que :

« Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.

Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

En zone de montagne, ce diagnostic est établi également au regard des besoins en matière de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles.

Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités ».

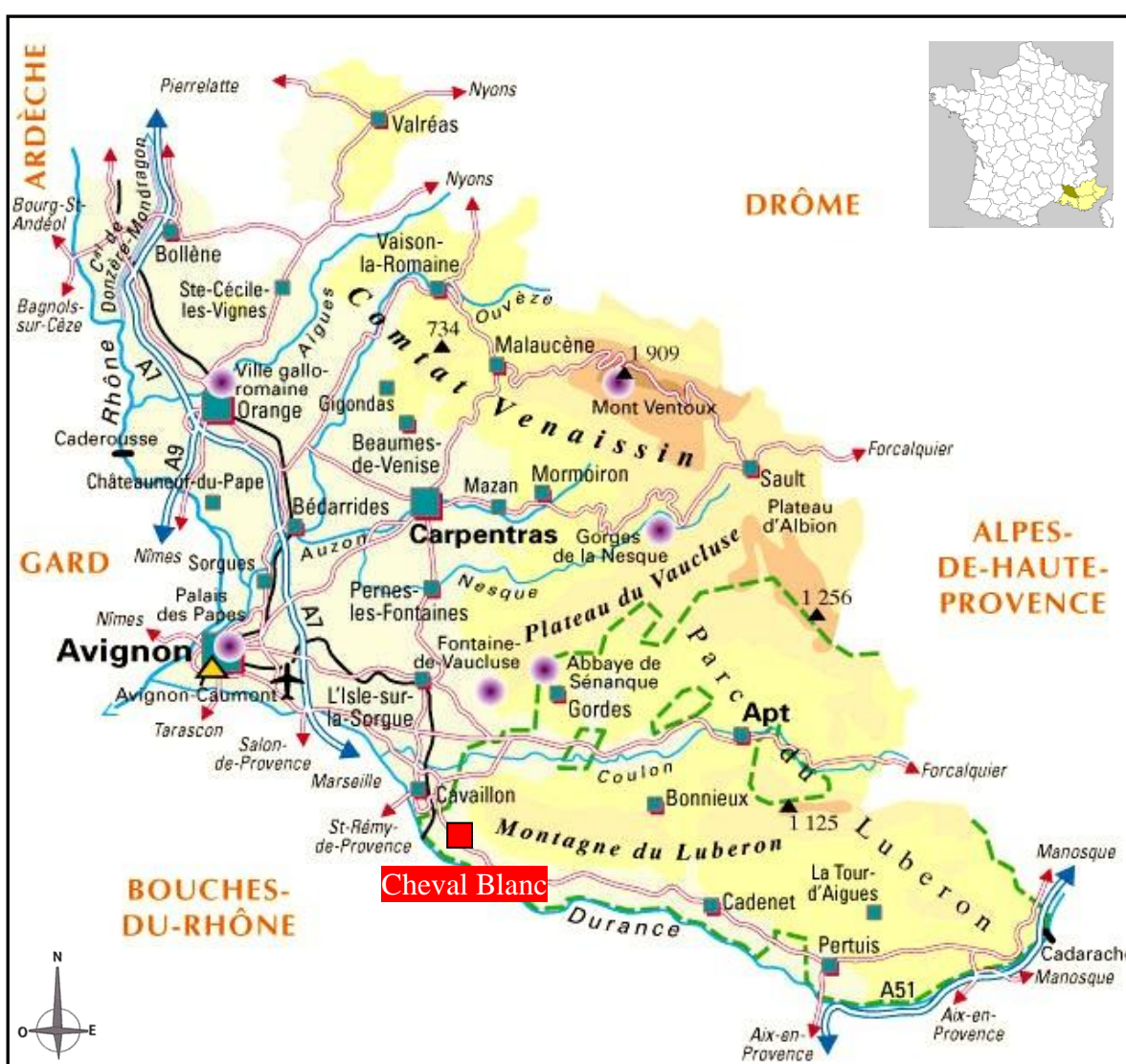
INTRODUCTION



SITUATION DE LA COMMUNE

La commune est localisée dans la partie sud du département de Vaucluse (6 km au Sud de Cavaillon), au sein de l'arrondissement d'Apt et du canton de Cavaillon. La commune de Cheval-Blanc est située à la pointe Ouest du Petit Luberon. Ainsi, le territoire communal s'étend du Nord au Sud, avec comme limite naturelle au Nord-Est le massif du Petit Luberon et au Sud la Durance.

La commune comptait en 2014, 4092 habitants pour un territoire d'environ 5856 hectares. Située au Sud du Vaucluse, la commune de Cheval Blanc est en limite de département avec les Bouches-du-Rhône. C'est la Durance qui dessine la limite du département de Vaucluse avec celui des Bouches-du-Rhône. La commune est traversée au sud par la RD 973 au niveau de la « Canebière », axe qui relie Cavaillon à Pertuis, ainsi que par la RD31 qui permet de relier la commune avec celle des Taillades.

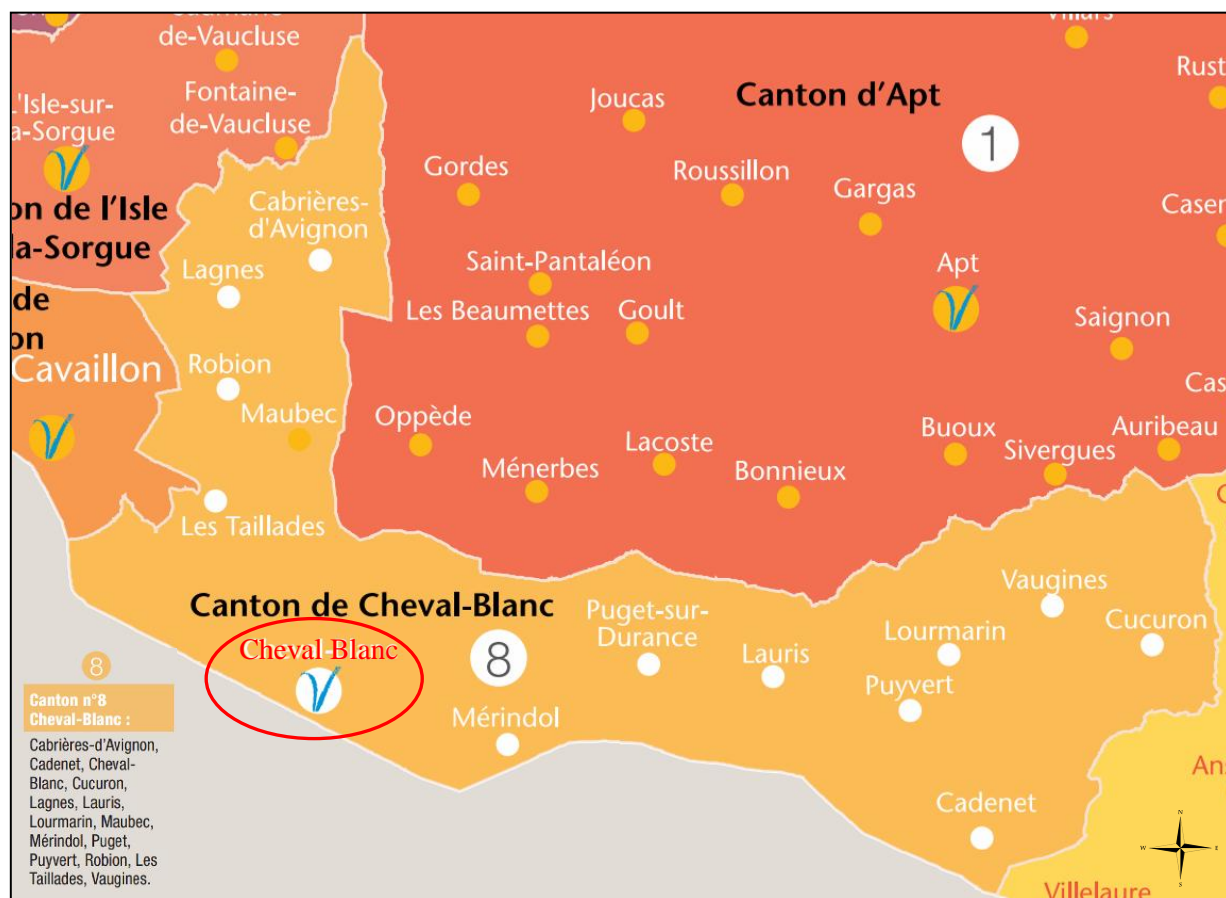


SITUATION ADMINISTRATIVE

La commune appartient au canton de Cheval Blanc qui regroupe 14 communes (30 080 habitants) situées au Sud-est du Vaucluse, en bordure de la rive droite de la Durance. Il s'agit des communes de Cabrières d'Avignon, Cadenet, Cheval Blanc, Cucuron, Lagnes, Lauris, Mérindol, Maubec, Lourmarin, Puget, Puyvert, Robion, Vaugines et les Taillades.

Les communes limitrophes de Cheval Blanc sont : Cavaillon à l'Ouest, Orgon, Sénas et Mallemort au Sud, Les Taillades, Robion, Maubec Oppède et Ménerbes au Nord et Mérindol à l'Est.

Situation administrative de Cheval Blanc



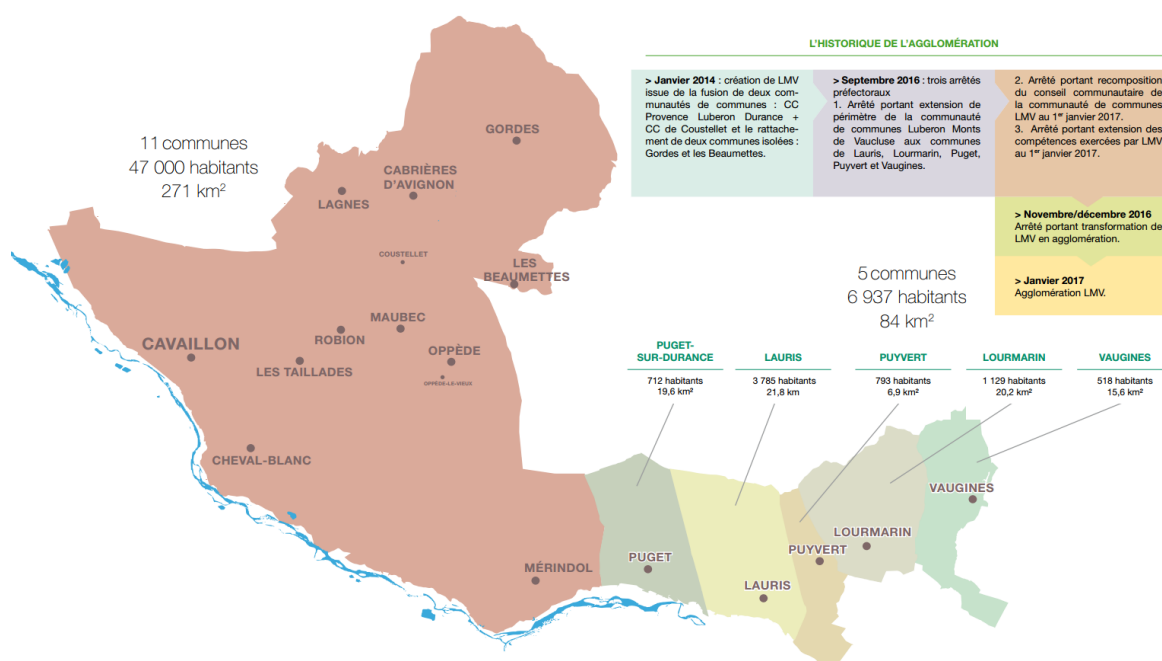
SITUATION INTERCOMMUNALE

La commune de Cheval Blanc fait partie de l'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse. Elle est également concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée. Par ailleurs, depuis le 1er Janvier 2017, la commune est incluse dans un nouveau périmètre de SCOT (Cavaillon/Coustellet/Isle sur la Sorgue).

- **La Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse**

La commune de Cheval Blanc fait partie de la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

Elle regroupe 16 communes : Cavaillon, Cheval-blanc, Les Taillades, Mérindol, Cabrières d'Avignon, Lagnes, Maubec, Oppède, Robion, Gordes, les Beaumettes, Puget, Lauris, Puyvert, Lourmarin et Vaugines.



Les compétences exercées par la Communauté d'Agglomération :

Les compétences de LMV forment le quotidien des habitants dans des domaines complémentaires au service de l'attractivité du territoire :

- **Développement Economie et Emploi**

- Création, entretien, gestion des zones d'activités. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. Promotion du tourisme dont la création des Offices de Tourisme.

- **Aménagement du Territoire**

- Et principalement des espaces communautaires avec le SCOT, ZAC d'intérêt communautaire, organisation de la mobilité (transport et déplacements), mais aussi l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

▪ **Logement, Habitat et Politique de la Ville**

- Équilibre social de l'habitat : constitution d'un programme local de l'habitat, politique du logement d'intérêt communautaire, actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire, réserves foncières, actions en faveur des personnes défavorisées.
- Politique de la Ville : dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion par l'économie, prévention de la délinquance.

▪ **Environnement**

- Collecte et traitement des déchets
- La politique Énergétique

▪ **Culture et Sport**

- Un réseau de médiathèques
- Deux piscines intercommunales

▪ **Petite Enfance**

- Un réseau de structures multi-accueil

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN DE VIE CAVAILLON – COUSTELLET – L'ISLE SUR LA SORGUE

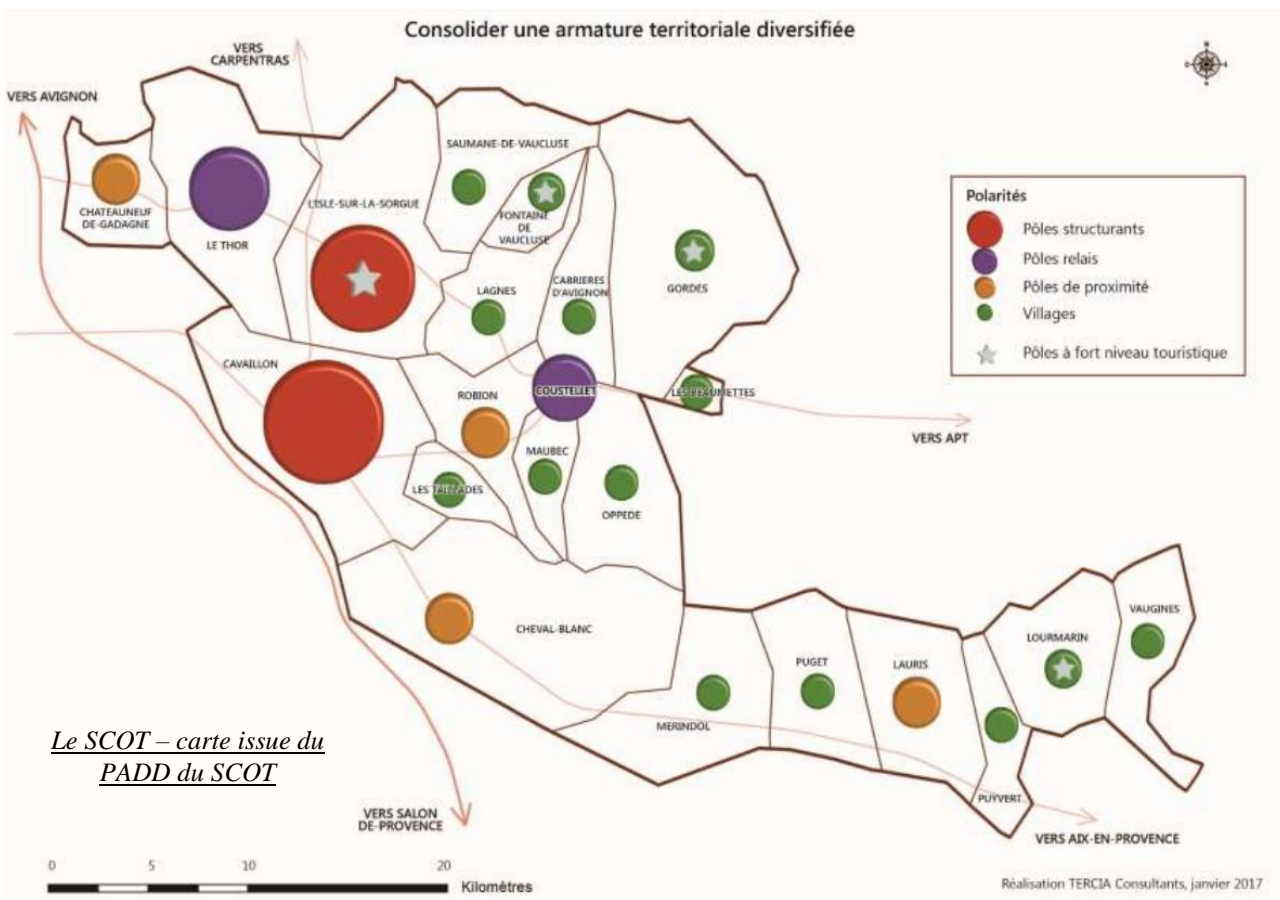
▪ Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, L'Isle-sur-la-Sorgue regroupe 21 communes du Vaucluse comprises dans la communauté d'Agglomération Luberon Mont de Vaucluse, et la communauté de communes Pays de Sorgues Monts de Vaucluse :

- Les communes du SCoT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle-sur-la-Sorgue sont les suivantes : Fontaine-de-Vaucluse, Saumane-de-Vaucluse, l'Isle-sur-la-Sorgue, Le Thor, Châteauneuf-de-Gadagne (Communauté de communes "Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse") Cabrières-d'Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Maubec, Mérindol, Oppède, Robion (Communauté d'agglomération "Luberon - Monts de Vaucluse") et depuis le 1er janvier 2017 Puget, Puyvert, Lauris, Lourmarin et Vaugines.
- La cartographie des SCoTs est effective depuis le 1er juillet 2014 et a été modifiée au 1er janvier 2017. Pour information, les communes ayant rejoint un EPCI, le SCoT ne s'applique pas jusqu'à sa révision.

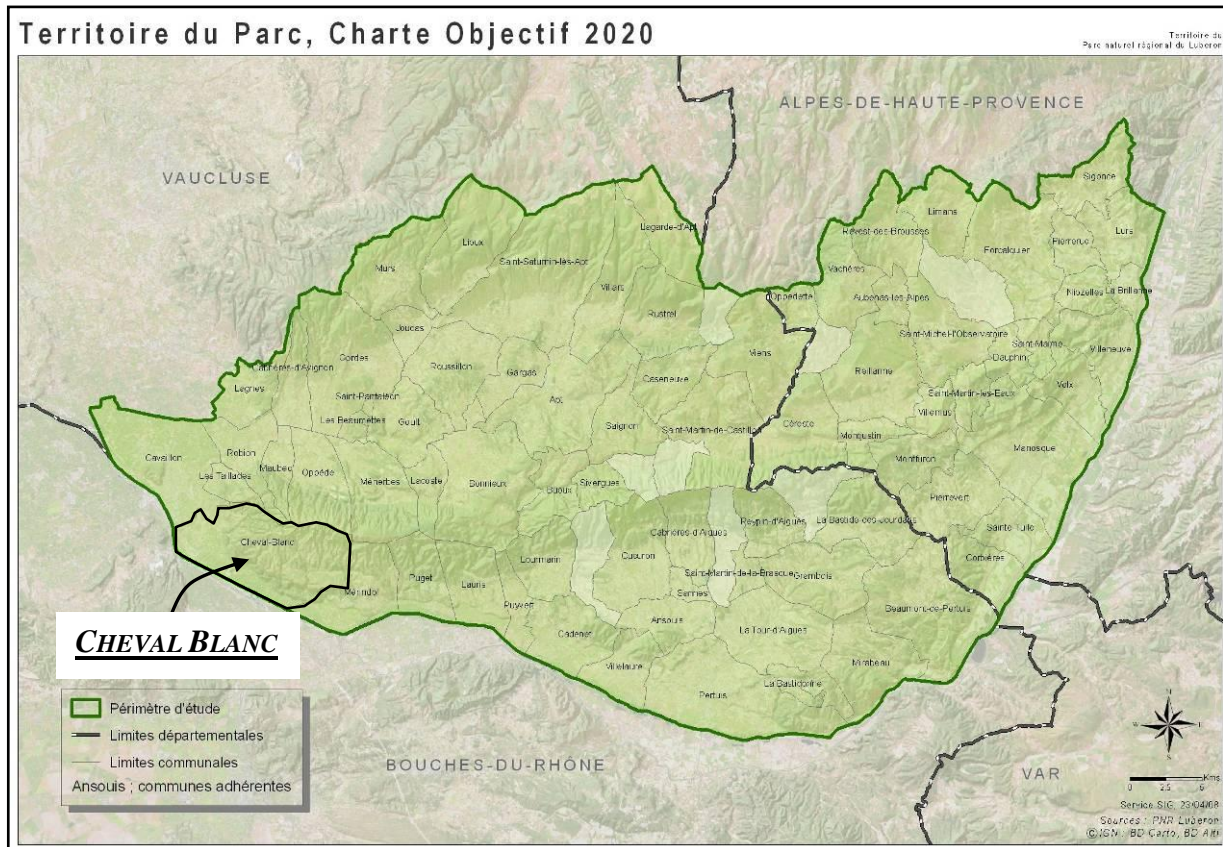
Le 23 octobre 2013 le conseil syndical a mis en révision le SCoT pour intégrer les dispositions des lois Grenelles et les communes de Gordes et les Beaumettes.

Le 20 avril 2015, Le préfet de Vaucluse a transmis le porter à connaissance (PAC) à l'EPCI. Suite à l'extension du périmètre, un complément de PAC a été envoyé à l'EPCI le 17 mars 2017. **Le SCOT a été approuvé en novembre 2018. Le PLU doit ainsi être compatible avec le SCOT révisé.**



LE PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON

La commune de Cheval Blanc se situe dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Luberon et a approuvé la révision de la charte du PNR du Luberon. La procédure de révision de la charte a eu lieu dans le Parc Naturel Régional du Luberon et a abouti par la publication au Journal Officiel du 23 mai 2009 au décret renouvelant le classement jusqu'en 2021.

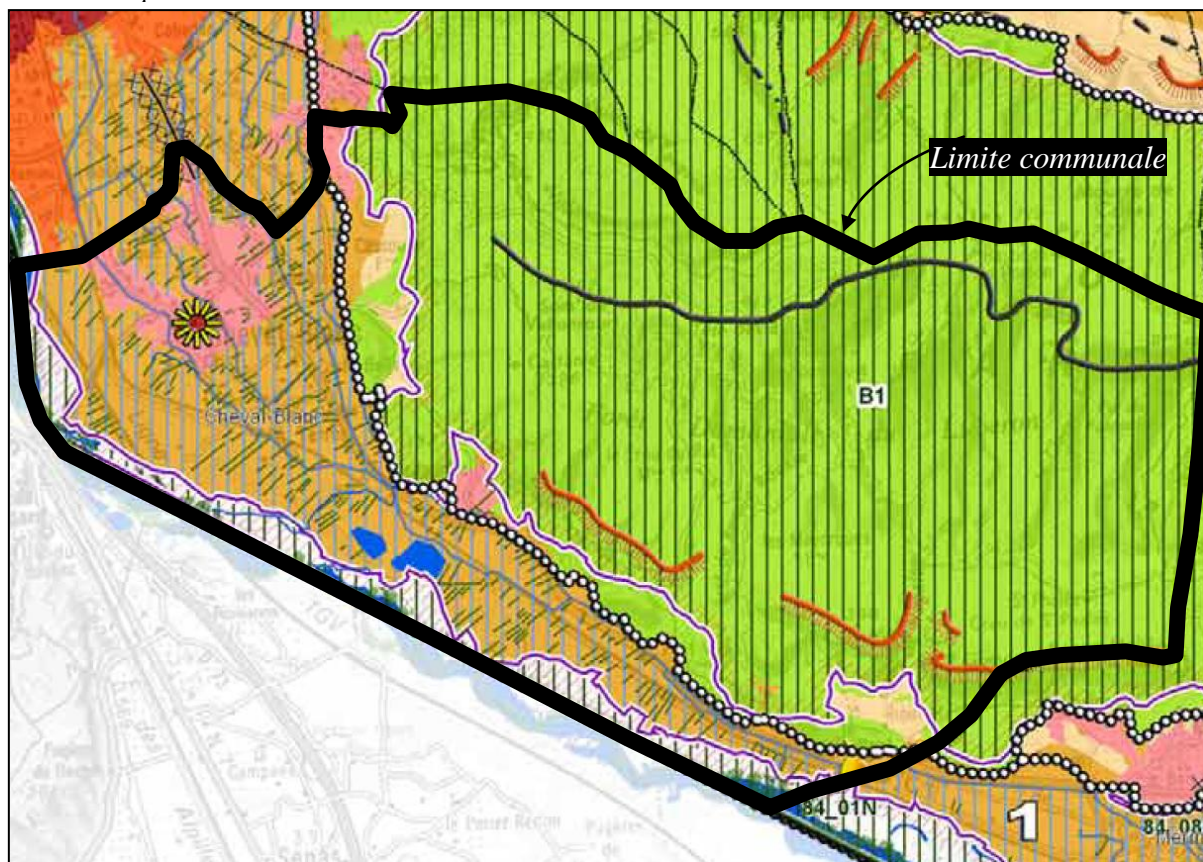


La Charte n'a pas une simple valeur d'engagement moral. Elle constitue un cadre de référence pour toutes les procédures de planification mises en œuvre par les acteurs du territoire (plans d'urbanisme communaux, schémas d'aménagement de rivières, schémas d'aménagement touristique, zonages agricoles et forestier...). La charte est approuvée par l'Etat qui attribue le classement en « parc naturel régional ».

Le Code de l'Urbanisme impose la compatibilité des documents d'urbanisme avec les orientations et les mesures de la Charte du Parc Naturel Régional.



La charte poursuit 4 missions, chacune étant déclinée sous forme d'orientations :

- Protéger les paysages ; transmettre les patrimoines ; gérer durablement les ressources naturelles ;
- Développer et ménager le territoire ;
- Créer des synergies entre environnement de qualité et activité économique ;
- Mobiliser le public pour réussir un développement durable.






Légende du plan




Accompagner le renouvellement urbain et maîtriser le développement de l'urbanisation

-  Réaliser le renouvellement urbain et la mise en valeur des centres anciens des communes
-  Intégrer l'urbanisation de type pavillonnaire dans la continuité urbaine des communes
-  Requalifier les zones d'activités en entrée de communes

Veiller à une gestion patrimoniale et raisonnée des sols en conservant les terroirs agricoles

-  Espace rural aux terroirs agricoles irrigables
-  Plaine alluviale
-  Espace rural et terroirs agricoles de « montagne sèche »

Conserver au territoire une vaste zone de pleine nature et de valeur biologique majeure

-  « Zone de Nature et de Silence » où le caractère de « pleine nature » doit être renforcé
-  « Secteur de Valeur Biologique Majeure » devant faire l'objet d'un suivi attentif
-  « Milieux naturels exceptionnels » devant faire l'objet de mesures de protection réglementaire

Renforcer la qualité paysagère de l'ensemble du territoire

-  1 Unité paysagère dont les éléments structurant du paysage doivent faire l'objet d'un suivi attentif
-  Points de vue panoramique majeurs
-  Seuils de vue / couloirs de vue
-  Points d'appel visuels majeurs
-  Cordons de ripisylve
-  Crêtes majeures
-  Petite crêtes secondaires
-  Affleurements rocheux majeurs
-  Éléments de structuration du micro-paysage (haies)
-  Secteur de requalification paysagère des abords de routes
-  Réseau hydrographique
-  Canaux
-  Limite du périmètre d'étude
-  Limites communales

Ce plan issu de la charte du PNRL, permet de mettre en avant l'impact naturel du Luberon sur la commune.

Sur Cheval Blanc nous trouvons :

- une large partie de la commune qui est classée en zone de Nature et de Silence (partie du massif du Luberon),
- L'espace agricole qui fait partie de la plaine alluviale.
- Deux secteurs de valeur biologique majeure (le massif du Luberon, et la Durance au sud du territoire communal).
- Un point d'appel visuel majeur (le centre village et ses extensions).

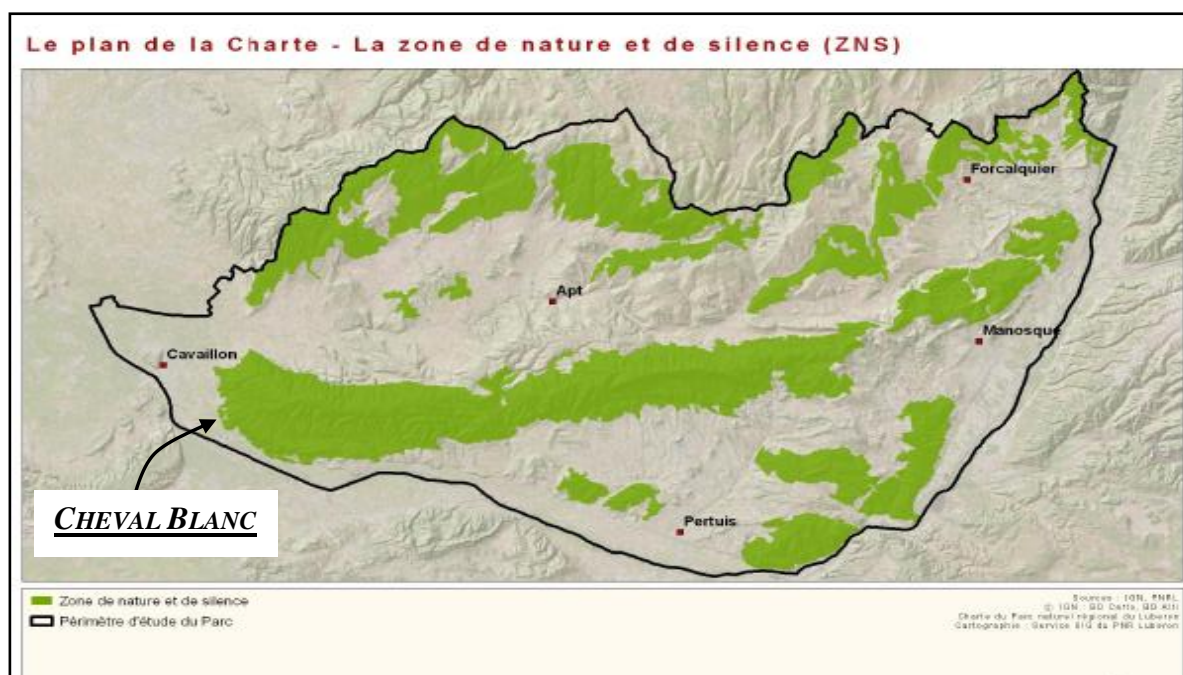
1. Les zones de Nature et de Silence

Définie depuis la création du Parc, elle couvre les espaces inhabités du massif du Luberon, des versants sud des Monts de Vaucluse et des collines des bords de Durance au sud et à l'est. Sur ces espaces homogènes et de grande ampleur, le milieu naturel s'est développé à l'abri des agressions de l'activité humaine, offrant ainsi des conditions satisfaisantes pour le développement de la faune et de la flore sauvages.

Par les paysages et les sensations de liberté, de solitude et de tranquillité qu'elle procure, la Zone de Nature et de Silence est la zone de pleine nature du Parc naturel régional. Ce n'est pas un sanctuaire de la nature mais un lieu où l'on recherche, sur de vastes espaces, les modalités d'une gestion globale, conciliant les multiples usages dans une optique de développement durable.

L'objectif est d'y préserver l'authenticité d'un rapport de l'homme à la montagne basé sur des pratiques non banalisantes et respectueuses des milieux naturels, de la faune et de la flore, des paysages et des usages traditionnels agricoles, pastoraux, forestiers, cynégétiques, de cueillette et de loisir.

Afin d'assurer la sécurité des forêts et des richesses naturelles, de garantir un exercice satisfaisant du pastoralisme, de la chasse et des autres activités de nature, la circulation des véhicules à moteur y est interdite en dehors des voies ouvertes à la circulation publique en application de la loi du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et de l'article L.362-1 et suivants du Code de l'environnement.



L'usage du matériel motorisé à des fins professionnelles de recherche, d'exploitation ou d'entretien des espaces agricoles et naturels n'est pas concerné par ces limitations.

Conformément aux engagements des collectivités adhérentes tels que précisés dans le Rapport de la Charte et afin de consacrer la vocation forestière, pastorale, cynégétique et de pleine nature de ces grands espaces quasiment inhabités, les évolutions des documents d'urbanisme ne devront pas y autoriser de nouvelles constructions d'habitation ni d'installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette éventualité d'incompatibilité de l'occupation des sols avec les vocations de la Zone de Nature et de Silence s'applique également aux communes non encore pourvues d'un document d'urbanisme opposable aux tiers. L'extension des constructions d'habitation existantes reconnues habitables et les constructions nécessaires aux équipements publics, aux activités forestières et pastorales y sont autorisées dans le cadre des documents d'urbanisme dans la mesure où elles sont assorties de garanties quant au maintien de leur vocation. Dans ce cadre, les refuges non gardés peuvent être autorisés par les communes. Toute autre activité commerciale et autre type d'hébergement sont incompatibles avec la vocation de la zone.

La création de nouvelles voies ouvertes à la circulation publique sur les crêtes du massif du Luberon n'est pas compatible avec la vocation de la Zone de Nature et de Silence. Cette disposition ne concerne pas les travaux nécessaires à l'entretien et à l'élargissement des voies de circulation ouvertes au public et les aménagements ponctuels au droit des virages dangereux.

Dans la partie orientale de la Zone de Nature et de Silence du massif du Luberon, l'évolution de l'activité de stockage d'hydrocarbures liquides, liquéfiés ou gazeux se fera dans le cadre des décrets en Conseil d'Etat du 24 mars 1993 et les dispositions prévues à l'objectif A.3.4 de la Charte.

La vocation de la Zone de Nature et de Silence n'a pas changé depuis la création du Parc en 1977. Cependant, à la faveur de cette révision et bénéficiant de nouveaux moyens de visualisation de l'occupation du sol (photos aériennes de 2005, Système d'Information Géographique), il convenait d'éviter toute erreur grossière d'appréciation dans sa délimitation.

Ainsi deux corrections ont été faites sur les communes de Villelaure et Pertuis et les communes de Mirabeau et Beaumont de Pertuis où des parties non enclavées de la zone agricole avaient été englobées dans la Zone de Nature et de Silence.

2. Les zones de Valeur Biologique Majeure

Dès la genèse du Parc et avec l'appui de son Conseil Scientifique, un travail d'inventaire cartographié des richesses naturelles du territoire sous l'intitulé « Secteurs de Valeur Biologique Majeure » a consisté à cerner les grandes formations végétales originales.

Les pourtours de ces secteurs ont ensuite été affinés à la lecture de la diversité biologique, floristique et faunistique qui les caractérisent ainsi que par la fonctionnalité des écosystèmes.

Bien que principalement situés dans la Zone de Nature et de Silence, ces secteurs intègrent aussi les éléments remarquables de la biodiversité attachés aux agro systèmes (messicoles, prairies humides, pelouses sèches...) et aux milieux linéaires (haies, ripisylves) fonctionnant souvent comme des corridors écologiques au travers de terroirs fortement humanisés.

3. Les espaces et terroirs ruraux

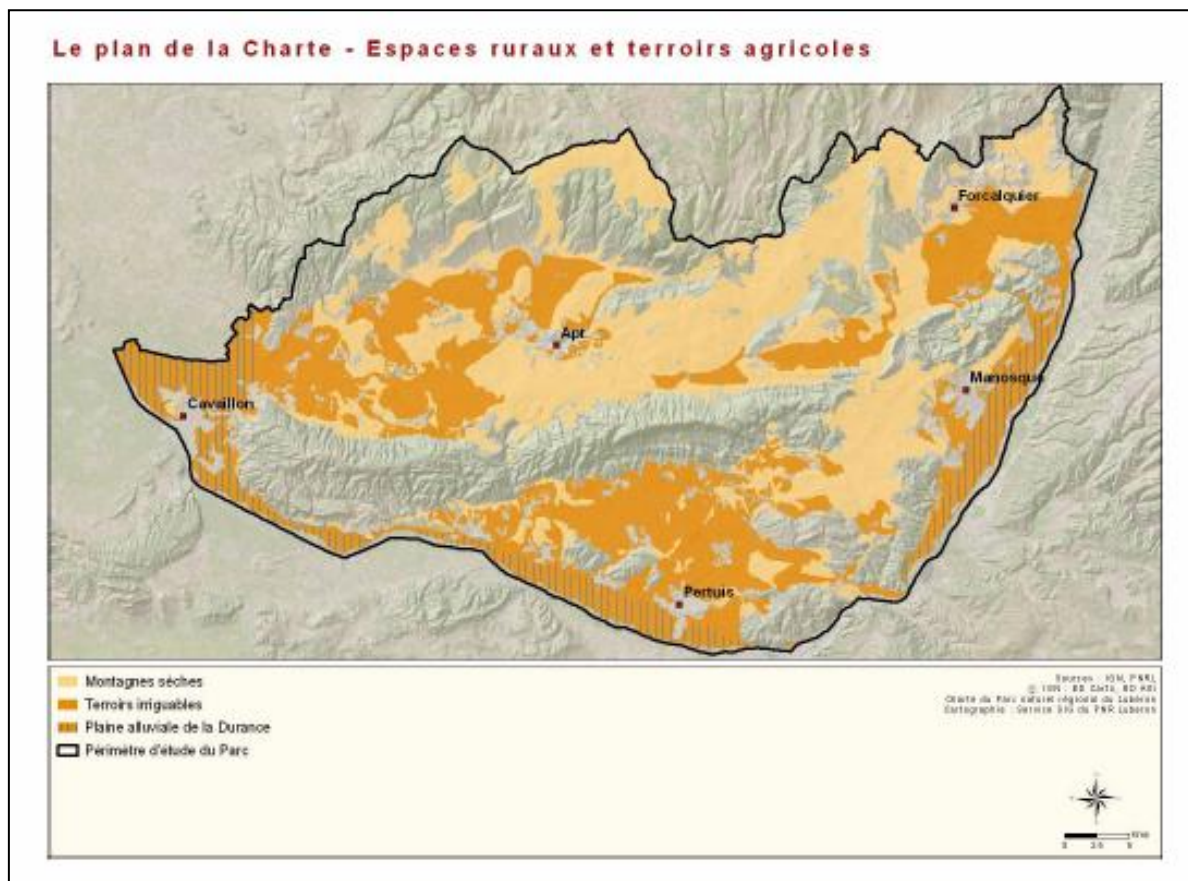
Ces espaces combinent aujourd'hui de façons très différentes sur le territoire des fonctions productives, résidentielles, touristiques et de nature, se traduisant par l'émergence de divers types de campagne :

- une « campagne des villes », dont l'économie est liée à celle des centres urbains voisins, où la fonction résidentielle est dominante
- une « campagne fragile », éloignée des centres urbains, dont l'économie, centrée sur une agriculture qui peine à renouveler ses actifs, a du mal à se diversifier
- une « campagne multifonctionnelle », qui développe à la fois les fonctions résidentielles, touristiques et de nature sur un fond productif agricole important avec un développement des emplois artisanaux, commerciaux et de service liés directement aux populations.

Cette campagne, la plus importante sur le territoire du Parc, est en équilibre instable. Il convient de veiller à l'évolution de cet équilibre face à une tendance régionale où les espaces ruraux passent progressivement sous dominante urbaine avec une récession des activités agricoles. Une approche agricole de ces espaces amène à les classer en deux catégories :

- La montagne sèche

Elle est surtout présente à l'est du territoire du Parc, où elle occupe de vastes superficies, ainsi qu'en lisière de la Zone de Nature et de Silence. Elle comprend la frange haute des terres classées en AOC – Côtes du Luberon, Côtes du Ventoux et Coteaux de Pierrevert – qui, avec les vergers de cerisiers, arrêtent la descente de la forêt vers les villages.



Elle se caractérise par une mosaïque de parcelles boisées, de terres agricoles et de parcours traversés par une trame de talus et de bosquets, le tout constituant des agro écosystèmes de grande qualité biologique. L'agriculture y est difficile à diversifier. Sur certains coteaux bien exposés, la poursuite de l'extension du réseau d'irrigation, dimensionné pour apporter une sécurité pour la lutte contre les incendies de forêts, permettra une irrigation complémentaire des cultures. Le rôle de pare-feu de ces cultures, en limite de boisements, milite en faveur d'une prise en compte de cette irrigation complémentaire au titre des mesures agro-environnementales.

Sur cette zone sera menée une recherche pour valoriser « l'agriculture sèche » garante du maintien de la qualité biologique des agro écosystèmes, notamment ceux à plantes messicoles, de la fonction de pare-feu des parties cultivées et du maintien de la qualité paysagère.

Là plus qu'ailleurs, la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel, l'élaboration de produits de qualité valorisés par une activité d'agro-tourisme peuvent s'avérer fructueuse, notamment en s'appuyant sur les productions en AOC.

Cette zone fera l'objet d'une importante recherche de moyens pour y maintenir et y développer de façon significative l'emploi et l'occupation agricole du sol, particulièrement dans le cadre du développement de la filière du fromage de chèvre fermier « AOC Banon ».

La relative déprise agricole ne doit pas donner lieu à un mitage de l'espace par des bâtiments d'habitation et d'activité coûteux en desserte par les services publics et difficiles à intégrer dans les sites paysagers.

- Les terroirs irrigables

C'est la zone ayant donné lieu à d'importants programmes de valorisation agricole, d'abord, l'irrigation gravitaire de la plaine de la Durance, puis l'aménagement hydraulique de la vallée du Calavon, du Sud Luberon, de la plaine de Mane et Saint-Michel l'Observatoire et des coteaux de Manosque.

La gestion patrimoniale et raisonnée des sols doit faire ici l'objet d'une attention très particulière au regard de leur valeur agronomique et du montant très important des investissements réalisés sur le long terme par la collectivité pour leur mise en valeur agricole.

Afin d'être compatible avec les objectifs de la présente Charte, l'extension urbaine (habitat, équipements publics, activités) devra se montrer très attentive à l'économie des sols et privilégier la densité de l'occupation urbaine sur l'étalement de façon à ne pas contrarier l'objectif de gestion patrimoniale et raisonnée de ces sols.

C'est dans cette partie du territoire que se trouvent les canaux d'irrigation dérivés de la Durance pour mettre en valeur les terres de la plaine alluviale. Ce type de mise en valeur des sols les plus fertiles du territoire du Parc est reconnu comme indispensable à l'assainissement des eaux pluviales des coteaux, à l'alimentation de la nappe phréatique, à l'entretien d'un milieu naturel spécifique et riche. Sur le territoire communal on retrouve notamment le canal Saint Julien ainsi que le canal de Carpentras qui parcourent la plaine. Par ailleurs, de nombreuses haies agricoles (souvent de Cyprés) forment un maillage au sein de cette plaine.

Les dispositions et mesures de la Charte engagent les communes adhérentes à privilégier une gestion évitant que s'y développent des occupations irréversibles, leur conservant pour l'avenir des possibilités d'adaptation à des usages agricoles non prévisibles dans le présent.

4. Zones urbanisées

- Les centres anciens des villes et des villages font l'objet d'une attention soutenue quant à leur renouvellement urbain, à la valorisation du cadre bâti et des espaces publics qui contribuent fortement à l'identité du territoire.
- L'urbanisation de type pavillonnaire, d'une densité rarement supérieure à huit constructions par hectare, achève son développement dans les espaces encore libres des zones constructibles définies dans les années 1970 ayant souvent fait, depuis, l'objet d'une réduction de leur superficie à la faveur des révisions des documents d'urbanisme. Bien que résiduels, ces espaces, qui n'apparaissent pas sur le plan du Parc car non encore bâtis, méritent d'être repérés et de faire l'objet d'une réflexion sur leur urbanisation (densité, forme urbaine, etc.). Cette réflexion sur l'économie des sols, la densification de l'habitat, l'utilisation optimum des équipements publics, l'intégration des formes urbaines dans l'urbanisme communal et le paysage, etc. sera étendue aux extensions urbaines. A noter que l'entrée Nord du territoire depuis Cavaillon (RD973) est identifié comme secteur de requalification paysagère.
- Cette approche portant sur une transition vers des modes d'urbanisation d'une plus grande sobriété en matière de consommation d'espace, mais aussi de ressources naturelles et d'énergie tout en favorisant le bien être humain dans toutes ses dimensions, est applicable aux zones d'accueil d'activités artisanales, commerciales et industrielles.

Les documents de planification s'inscrivant dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) et concernant la commune de Cheval Blanc sont les suivants :

- Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhône Méditerranée 2016-2021 ;
- Le contrat de milieu Val Durance.

▪ **LE SDAGE RHONE MEDITERRANEE 2016-2021**

La commune de Cheval Blanc appartient au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée qui est un document de planification approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 20 novembre 2009. Il a été élaboré par le Comité de bassin en application de la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000. Le projet de SDAGE pour les années 2016 à 2021 a été adopté par le comité de bassin le 19 septembre 2014. Il a été soumis à la consultation du public et des assemblées du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015. Le nouveau SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 est entré en vigueur le 1er janvier 2016.

Le Code de l'Urbanisme établit que les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SDAGE.

Le SDAGE et la directive cadre sur l'eau visent l'atteinte du bon état des eaux en 2021 et fixent notamment comme objectif la non dégradation des milieux aquatiques. Le SDAGE Rhône Méditerranée prévoit que **les documents d'urbanisme doivent respecter ce principe de non dégradation et tenir compte des évolutions prévisibles ou constatées des milieux aquatiques du fait des aménagements projetés.** Le SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 comprend les objectifs assignés aux masses d'eau (66% des eaux superficielles visent le bon état écologique d'ici à 2021) ainsi que 9 orientations fondamentales.

Les 9 orientations fondamentales du SDAGE Rhône Méditerranée 2016-2021 sont les suivantes :

- 1. Changement climatique** : s'adapter aux effets du changement climatique.
- 2. Prévention** : privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité.
- 3. Non dégradation** : concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques.
- 4. Dimensions économique et sociale** : prendre en compte des enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement.
- 5. Eau et aménagement du territoire** : renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau.
- 6. Pollutions** : lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé.
 - Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle.
 - Lutter contre l'eutrophisation des milieux
 - Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses.

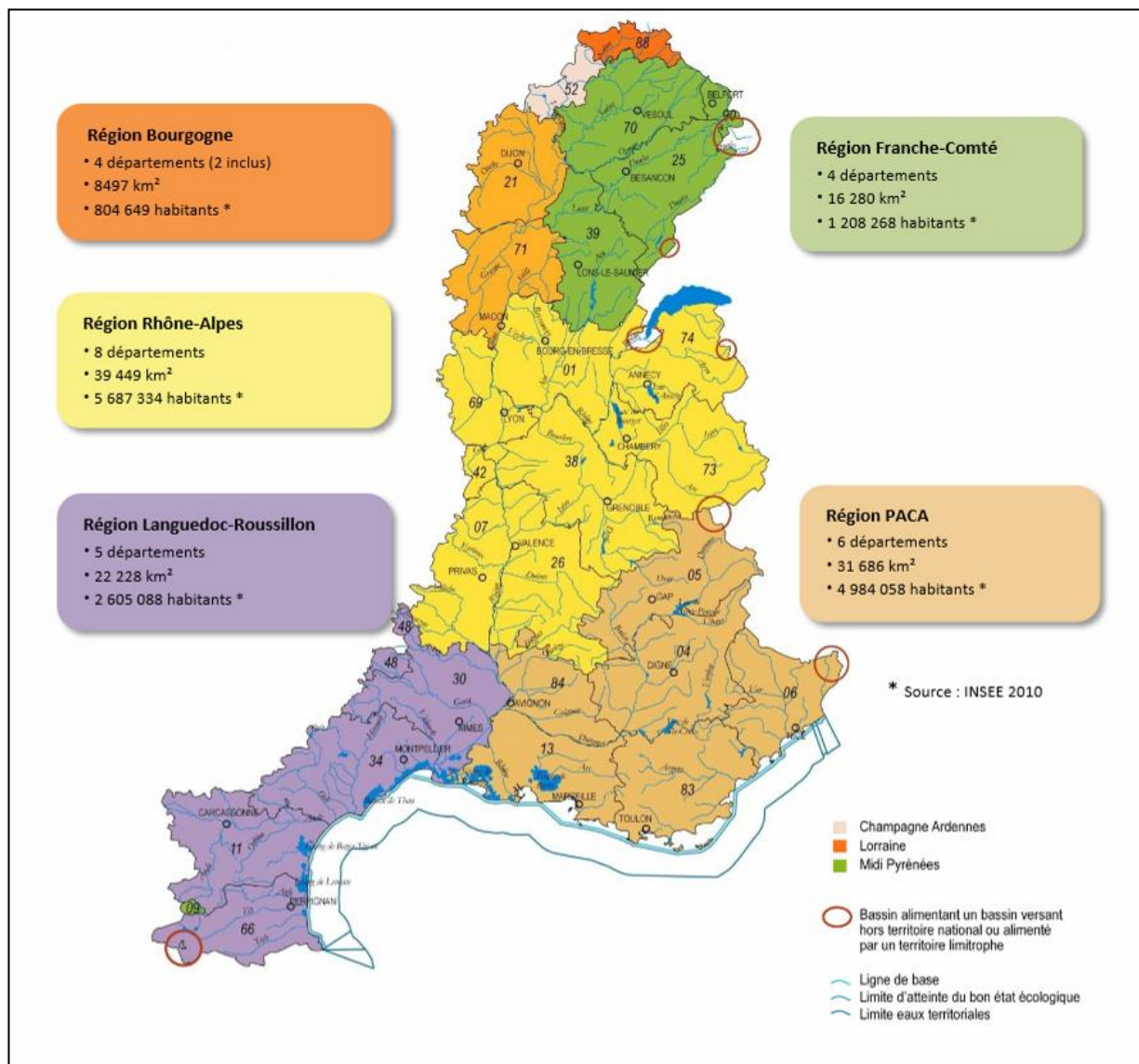
- Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles.
- Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine.

7. Fonctionnement des milieux aquatiques : préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides.

- Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
- Préserver, restaurer et gérer les zones humides
- Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau

8. Partage de la ressource : atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir

9. Risques d'inondations : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques



▪ **LE CONTRAT DE MILIEU VAL DURANCE**

La commune de Cheval Blanc fait partie aussi du contrat de Milieu Val Durance.

Créé en 1976 entre les collectivités riveraines de la Basse-Durance, le SMAVD regroupe 78 communes riveraines de la Durance, les 4 Départements de Vaucluse, Bouches du Rhône, Alpes de Haute Provence et Hautes Alpes, ainsi que la Région PACA. Concessionnaire de la gestion du Domaine Public Fluvial de la Durance depuis 1982, le SMAVD oeuvre essentiellement dans les domaines suivants : la gestion des crues, l'amélioration de la sécurité, le transport solide, la préservation et la gestion du patrimoine naturel, ainsi que la gestion des différents usages.

1 : BILAN DE L'EXISTANT

ANALYSE DES BESOINS

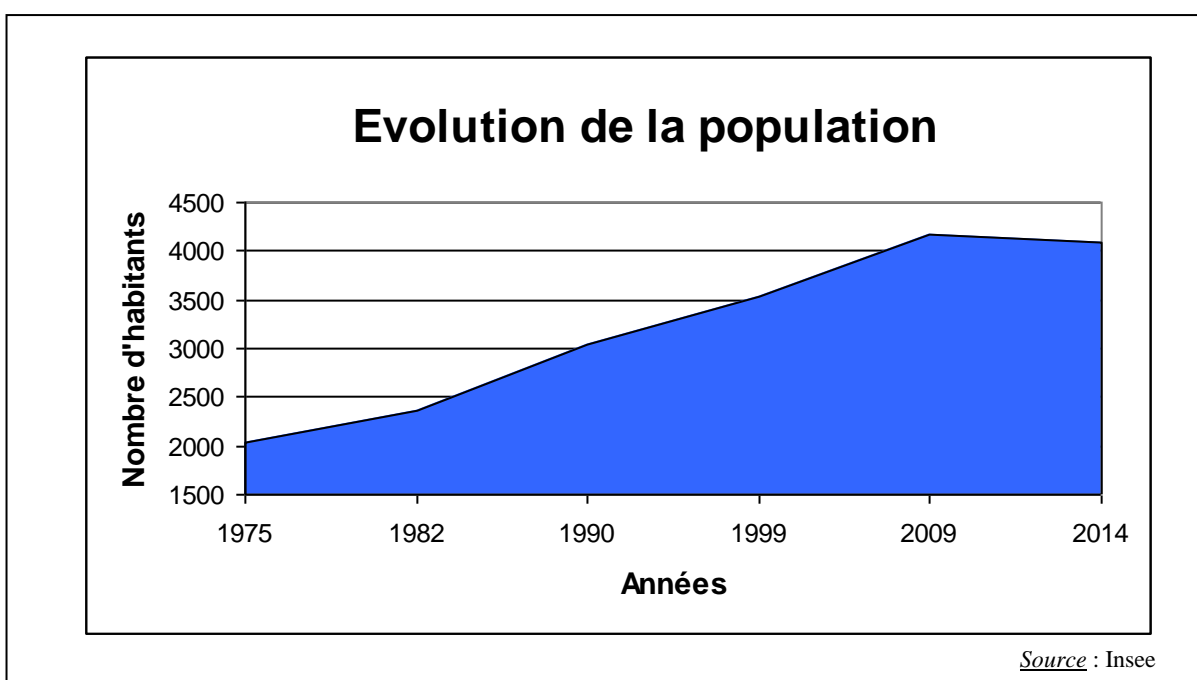


I.1. POPULATION

I.1.1 - Evolution démographique

Au milieu des années 1970, la commune de Cheval Blanc comptait 2029 habitants. Aujourd'hui, la population est passée à 4092 habitants (*au recensement 2014 de l'Insee*). La population communale a donc augmenté de 101% depuis 1975, soit un Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) de 1.815%.

Années	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Population	2029	2372	3032	3524	4163	4092



Entre 1975 et 2009, la croissance démographique a connu une augmentation constante avec selon les périodes des différences d'évolution, Mais depuis 2009, on assiste à une réduction croissance démographique négative, avec une diminution de population entre 2007 et 2012. On remarque :

- Un rythme démographique soutenu entre 1975 et 1982: le taux de croissance annuel moyen (TCAM) est de + 2.25%.
- Une augmentation du rythme démographique entre 1982 à 1990, avec le plus fort taux connu sur la commune: Un TCAM de +3.1%.
- Un net ralentissement entre 1990 et 2009, avec un TCAM de 1.68%.
- Un taux de croissance négatif de 2009 à 2014, avec un TCAM de - 0.34%.

De manière générale, Cheval Blanc connaît une augmentation constante de sa population avec une croissance démographique plus importante entre 1982 et 1990, qui est suivi par un ralentissement de cette croissance jusqu'en 2009, pour connaître une diminution entre 2009 et 2014.

Cependant, si la commune envisage l'accueil de nouvelles populations, elle devra répondre aux nouvelles problématiques, notamment en matière d'habitat, d'équipements, de développement économique mais aussi de déplacements.

I.1.2 - Une croissance portée essentiellement par le solde migratoire

Entre 1975 et 2009, le solde migratoire de Cheval Blanc a toujours été supérieur au solde naturel, ce qui a permis une croissance de la population communale. On constate que le solde naturel est proche de zéro depuis 1975, ainsi il n'influence que très faiblement la croissance démographique.

Taux démographiques (moyennes annuelles) - Insee					
	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009	2009-2014
Taux d'évolution global en %	2.2%	3.1%	1,7%	1.7%	-0.3%
- dû au solde naturel	+0.2%	+0.2%	-0,1%	0%	-0.1%
- dû au solde migratoire	+2.1%	+2.9%	+1.8%	+1.7%	-0.2%
Taux de natalité pour 1000	10.9	10.8	10.7	10,2	9
Taux de mortalité pour 1000	9.4	8,9	11.6	10.3	10.3

Depuis 1975, la croissance de la population est ainsi surtout due aux flux migratoires témoignant de l'attrait résidentiel de la commune. En effet, la croissance démographique de Cheval Blanc s'appuie sur un site particulièrement attractif tant au niveau du cadre de vie que de la proximité d'agglomérations plus importantes comme Cavaillon.

I.1.3 - La répartition par âge de la population

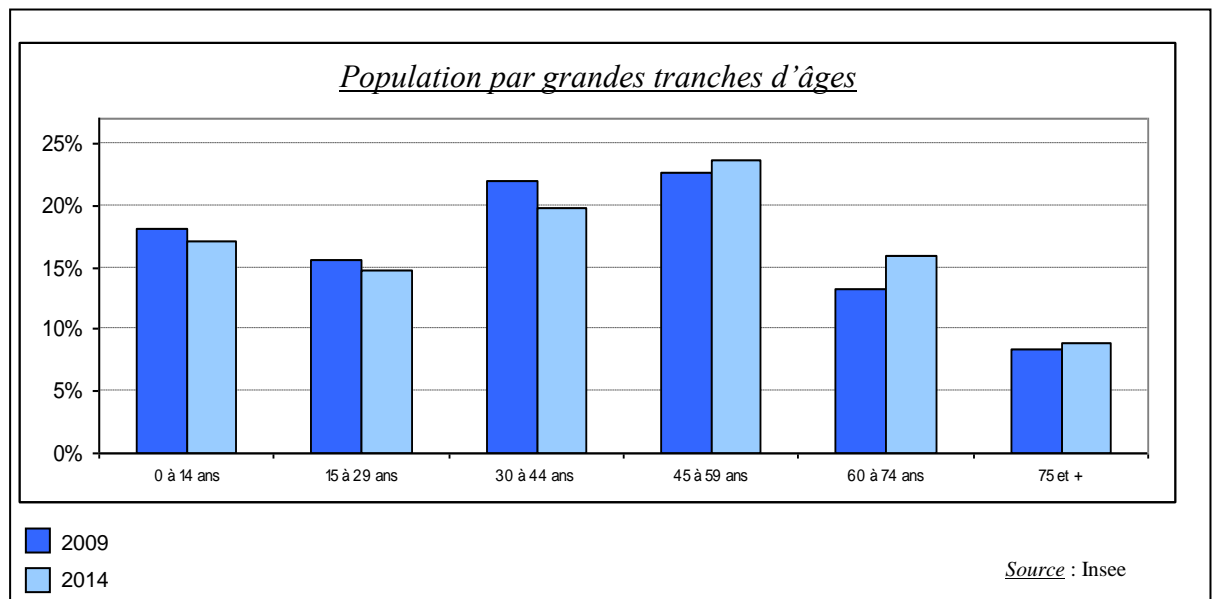
En 2014, la classe d'âge la plus représentée est celle des 45-59 ans. L'évolution démographique de ces dernières années nous montrent un certain vieillissement de la population : la part des 0- 44 ans est passée de 55.7 % en 2009, à 51.56% en 2014 au profit ainsi des classes d'âges supérieur (+ de 45 ans).

Ces chiffres permettent de mettre en avant une population vieillissante, marquée par une augmentation du nombre de personnes ayant plus de 45 ans. Ces chiffres nous montrent que les jeunes ménages avec enfants, connaissent des difficultés à s'installer sur la commune, et de ce fait le renouvellement futur de la population est plus difficile.

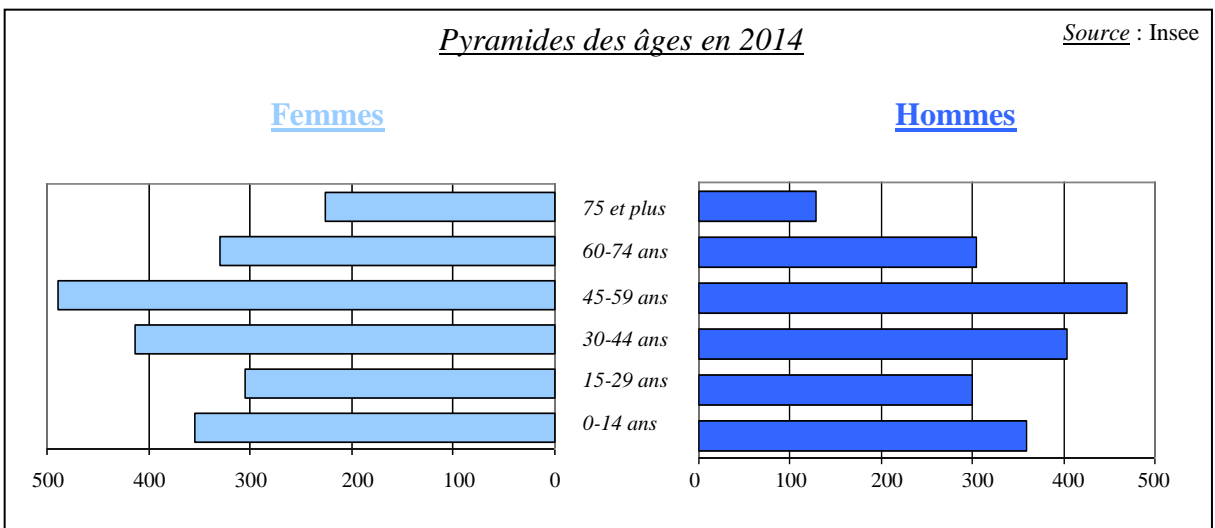
Ainsi les questions liées à l'accueil de nouveaux jeunes ménages mais aussi celles liées, au maintien des personnes âgées et à leurs besoins devront être prises en compte dans le PLU, afin d'équilibrer la structure de la population.

Evolution de la population selon la classe d'âge, entre 2009 et 2014 (Insee)

	2009		2014		Taux d'évolution
	Nombre	%	Nombre	%	2009-2014
Ensemble	4163	100%	4092	100%	-1.70%
0 à 14 ans	755	18,1%	698	17%	-7.5%
15 à 29 ans	651	15,6%	601	14,7%	-7.7%
30 à 44 ans	912	21,9%	811	19,8%	-11.1%
45 à 59 ans	943	22,7%	967	23,6%	2.5%
60 à 74 ans	551	13,2%	650	15,9%	18%
75 ans et+	351	8,4%	365	8,9%	4%



La pyramide des âges permet de nous montrer en effet, que la part des 45-59 ans est très importante, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, avec un creusement pour la classe des 15-29 ans. Il s'agit d'un phénomène semblable à de nombreuses communes du pour aller faire leurs études, les jeunes actifs se dirigent vers des communes plus importantes pour trouver un emploi, l'offre en logement peu attractif ou pas adapté, notamment pour les jeunes ménages avec enfants.

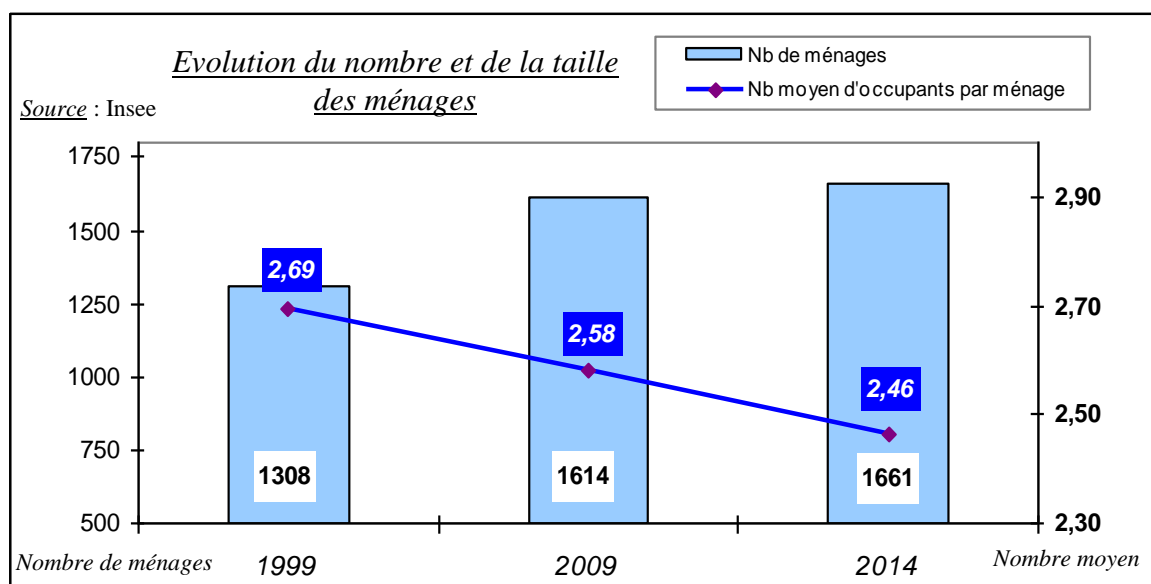


I.1.4 - Caractéristiques des ménages

A Cheval Blanc, le nombre de ménages augmente constamment, passant de 1308 ménages en 1999 à 1661 ménages en 2014, soit une hausse de 27 %. En revanche, le nombre moyen d'occupants diminue, passant de 2,69 occupants par logement en 1999 à 2,46 en 2014. Cette baisse du nombre moyen de personnes par ménage s'est opérée de manière continue durant ces dernières années.

Deux principaux facteurs influent sur l'évolution du nombre de personnes par ménage :

- L'évolution de la structure par âge de la population,
- Les comportements de cohabitation.



Le nombre moyen de personnes par ménage a diminué également du fait de l'érosion des modes traditionnels de cohabitation. Ainsi, l'augmentation de la part des personnes vivant seules est venue d'autant diminuer la taille moyenne des ménages.

Cela peut s'expliquer notamment par le départ des jeunes adultes (15-29 ans) vers les pôles urbains plus importants (poursuites d'études, emplois...), et l'augmentation de personnes ayant plus de 60 ans sur la commune dont le ménage comporte 1 à 2 personnes en général.

I.2. LOGEMENT

I.2.1 - Composition du parc de logements

La croissance de la population de Cheval Blanc est la conséquence de celle du nombre de logements. En effet, l'évolution de la structure du parc de logements est à mettre en corrélation directe avec les phases d'évolution démographique, comme le montre l'augmentation du nombre de résidences principales sur la commune.

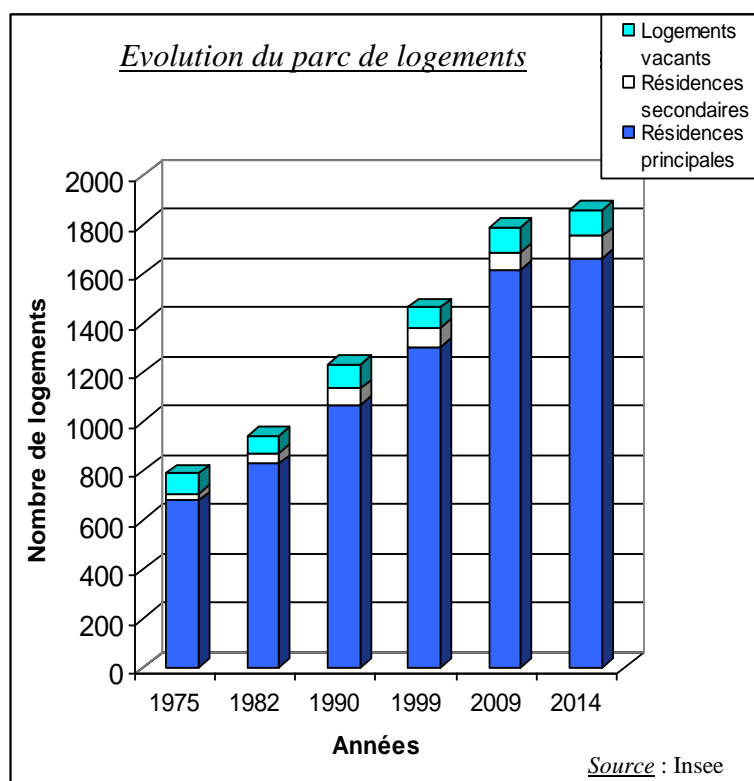
Ensemble des logements par type												
	1975		1982		1990		1999		2009		2014	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Parc de logements	787	100%	941	100%	1229	100%	1463	100%	1785	100%	1857	100%
Résidences principales	680	86,40%	829	88,10%	1068	86,90%	1302	89,0%	1614	90,42%	1661	89,44%
Résidences secondaires	27	3,43%	44	4,68%	66	5,37%	80	5,47%	73	4,09%	90	4,84%
Logements vacants	80	10,17%	68	7,23%	95	7,73%	81	5,54%	99	5,55%	107	5,76%

Le parc de logements de Cheval Blanc a fortement progressé depuis 1975 : le nombre de logements a augmenté de 136 %, passant de 787 logements en 1975 à 1857 en 2014. Le parc se structure de la manière suivante :

- Une part de résidence principale importante. En 2014, les résidences principales représentaient 89,44% du parc de logements sur la commune, cette part connaît une petite diminution depuis 2009 (elle représentait 90,42% en 2009). Depuis 2009, on remarque un net ralentissement de l'évolution du nombre de résidence principale, la période 1999/2009 a connu une augmentation de 23.96% en nombre, contre 2.9% entre 2009 et 2014.

- Une part faible de logements secondaires sur la commune : environ 4,84% en 2014. Le nombre de logements secondaires connaît une augmentation depuis 2009 (+17 logements), avec une part augmentant aussi (4.09% en 2009 contre 4,84% en 2014).

- Une faible part de logements vacants : 5,76% en 2014. Cependant, leur nombre est en augmentation depuis 2009 (+8 logements), avec une part augmentant très légèrement (5.55% en 2009, contre 5,76% en 2014).



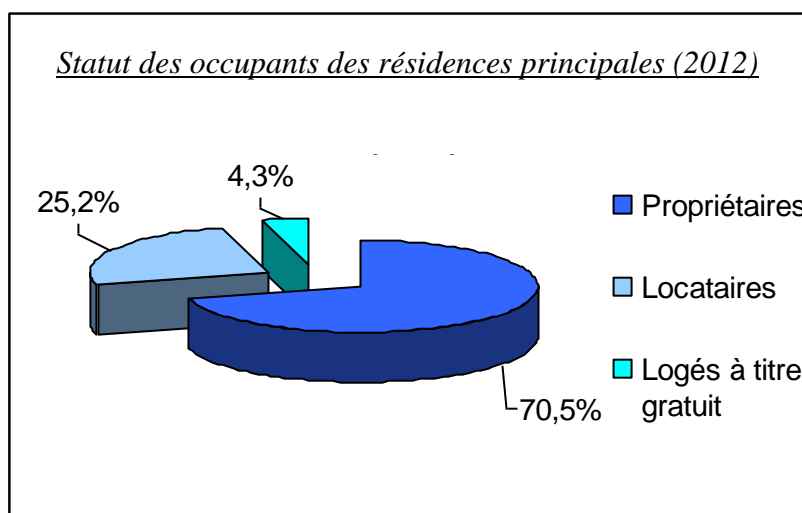
I.2.2 - Caractéristiques du parc de résidences principales

a) Une majorité de propriétaires

Résidences principales selon le statut d'occupation (Insee)					
Types de logements	2009		2014		Evolution 2009-2014
	Nb	%	Nb	%	
Résidences principales	1614	100%	1661	100%	2.91%
Propriétaires	1137	70,4%	1171	70,5%	+2.99%
Locataires	405	25,1%	418	25,2%	+3.2%
<i>Dont logements HLM</i>	10	0,6%	9	0,54%	- 10%
Logés à titre gratuit	72	4,5%	71	4,3%	-1.38%

Sur la commune de Cheval Blanc, il apparaît nettement que l'occupation des logements est très largement le fait de propriétaires. En effet, en 2014, ils représentent 70.5 % des occupations de résidences principales.

Par ailleurs, la part des locataires stagne depuis 2009 (+25.2%).



Cependant le nombre de locataires a sensiblement augmenté : 405 en 2009, 418 en 2014. Entre 2009 et 2014, il n'y a donc pas eu d'évolution notable, entre les différentes catégories (propriétaires, locataires, logés à titre gratuit).

b) La typologie du bâti

La fluctuation du type de ménage est liée à l'évolution du type de résidences principales. En effet, l'évolution de la structure de la typologie du bâti est à mettre en corrélation directe avec les phases d'évolution de la composition des familles et les tensions sur le marché du logement.

En 2014, La maison individuelle reste le type de logements le plus représenté sur la commune avec 87.9% des résidences principales, contre seulement 10.8 % pour la part des appartements. Cependant, la part des appartements est en hausse, en 1999 elle était de 2,9 % contre 10,8% en 2014, soit une augmentation de 158 appartements.

On estime qu'il existe entre 40 et 50 logements sociaux sur la commune. Depuis quelques années, plusieurs opérations de logements sociaux ont été réalisées, et certains projets sont en cours notamment le projet Donnat par exemple (minimum 20 logements à loyers maîtrisés).

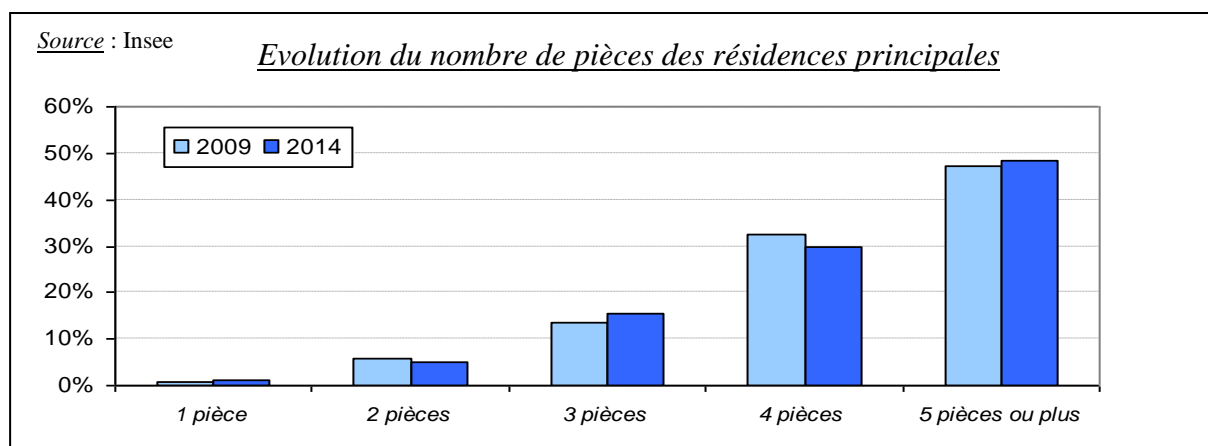
c) La taille des logements peu adaptée aux jeunes ménages et aux personnes âgées

Résidences principales selon le nombre de pièces (Insee)				
Nombre de pièces	2009	%	2014	%
Ensemble	1614	100%	1661	100%
1 pièce	11	0,7%	18	1.1%
2 pièces	96	5,9%	83	5%
3 pièces	220	13,7%	257	15,5%
4 pièces	525	32,5%	498	30,0%
5 pièces ou plus	762	47,2%	805	48,5%

On constate en 2014 que le type de logement le plus représenté est celui des 5 pièces et plus. Il représente, en 2014, 48,5% des résidences principales, soit près d'un logement sur deux, et a augmenté en nombre de 5.6%, et en part de 1,3 points entre 2008 et 2014.

Par ailleurs, les logements de 4 pièces et plus représentent 78,4% des résidences principales sur la commune en 2014 (79,7% en 2009).

On remarque, que le nombre de logement de 2 pièces a diminué, passant de 96 en 2009 à 83 en 2014 (soit -13,54% et – 1.8 point en part). Pour la même période, les logements de 1 pièce ont augmenté légèrement en nombre et en part (+ 7 logements, et + 0.4 points en part).



Les types de logements présents sur Cheval Blanc et leurs évolutions ne sont pas en adéquation avec les besoins mis en évidence. En effet, on constate une faible part de petits logements (1 ou 2 pièces), alors que les jeunes ménages (20 – 30 ans) sont sous représentés, et que le nombre de personnes âgées augmente sur la commune. Ce constat laisse penser que les petits ménages à bas revenus ou les personnes seules qui souhaitent s'installer sur la commune sont confrontés à une inadéquation entre leur demande et l'offre en logement, qui est principalement constituée de grands logements individuels.

Ce phénomène risque d'une part de renforcer le vieillissement de la population en n'offrant pas la possibilité à de jeunes ménages désireux de s'installer sur la commune, de trouver un logement adapté à la composition de leur famille, et d'autres parts augmenter le risque de vulnérabilité de nombreuses personnes âgées, en ne pouvant leur offrir des logements adaptés et donc de leur permettre de rester sur la commune.

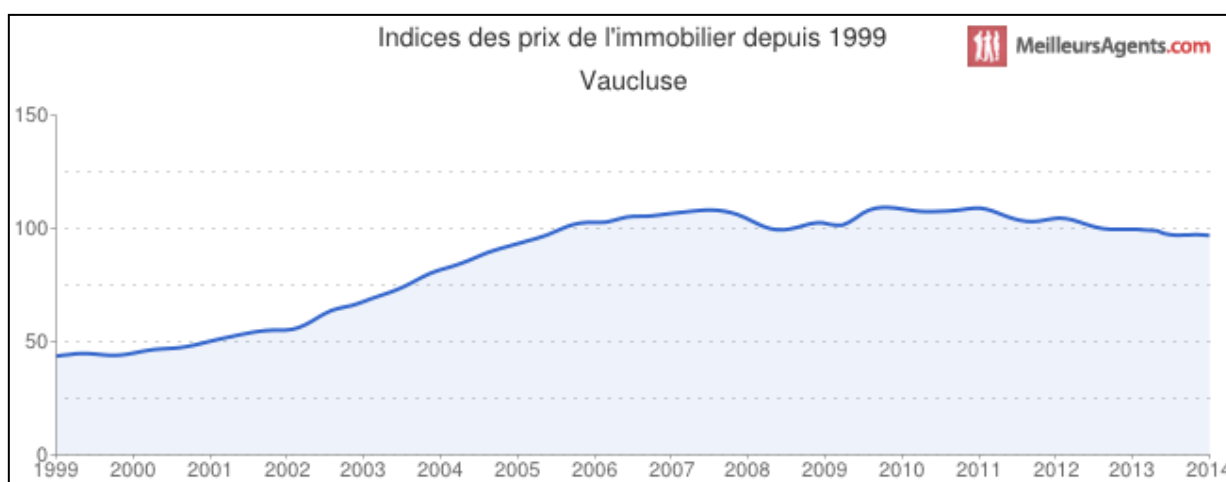
I.2.3 - Quelques éléments sur le marché du logement dans le Vaucluse et sur Cheval Blanc

a) Département de Vaucluse

En 2014, le Vaucluse conserve encore des prix raisonnables, face à des départements comme les Alpes-Maritimes, le Var ou les Bouches-du-Rhône qui détiennent des moyennes de prix beaucoup plus élevées.

Le Vaucluse est le deuxième département le moins cher de la région avec en moyenne 2218€/m² pour une maison et 2074€/m² pour un appartement. Il est classé juste après le département des Alpes de Hautes Provence qui affiche un prix moyen de 1912€/m². Le département le plus cher, les Alpes Maritim, a un prix au mètre carré moyen de 4149€.

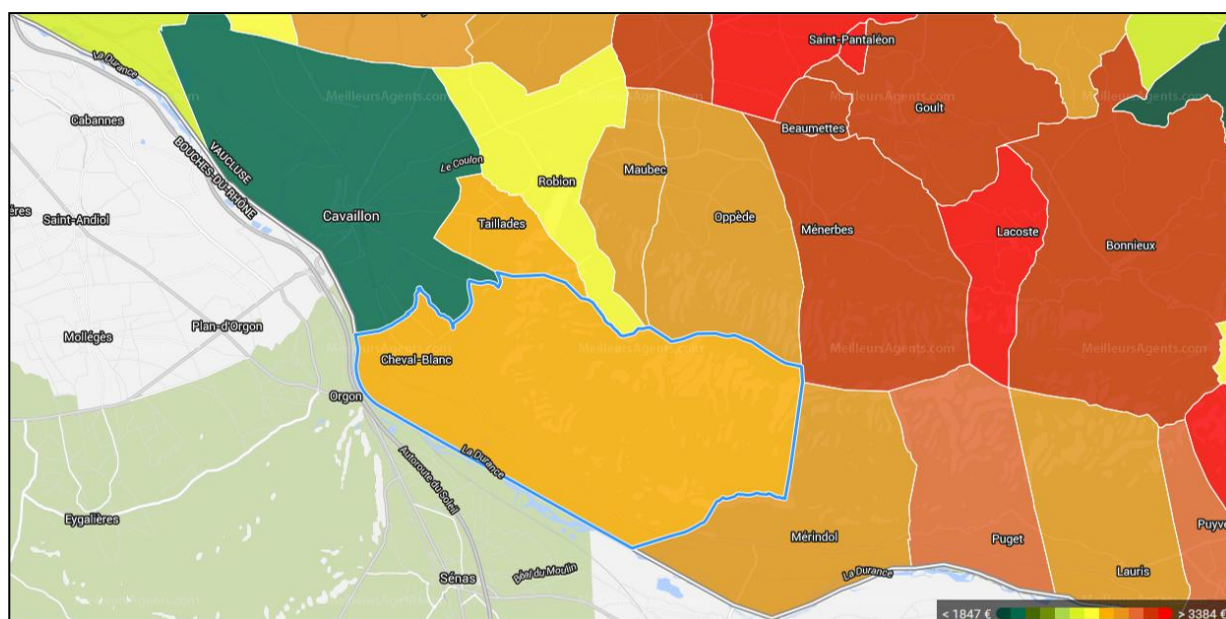
Le niveau de prix du Vaucluse reste sensiblement le même que celui de la région PACA.



Source : meilleursagents.com et données publiques (Insee, Notaires)

b) Cheval Blanc

Au deuxième semestre 2015, les prix de l'immobilier de Cheval Blanc sont estimés à 2469m² en moyenne pour une maison. Pour les communes voisines, les prix moyens au m² pour une vente sont respectivement de 2408 € pour Orgon, 2718 € pour Mérindol, 2735 € pour Oppède et 2087 € pour Cavaillon.



SYNTHESE DEMOGRAPHIE ET HABITAT

<i>Atouts</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Légère augmentation du nombre de ménages : +2.9% entre 2009 et 2014.</p> <p>Peu de logements vacants sur le territoire communal.</p>	<p>Une croissance démographique négative depuis 2009.</p> <p>Une population marquée par un certain vieillissement, avec une augmentation des classes d'âges de + de 45 ans.</p> <p>Un parc locatif qui tend à se développer mais qui reste minoritaire.</p> <p>Une sous représentation des logements de petites tailles (1 à 3 pièces) au profit des logements de 4 pièces et plus.</p>

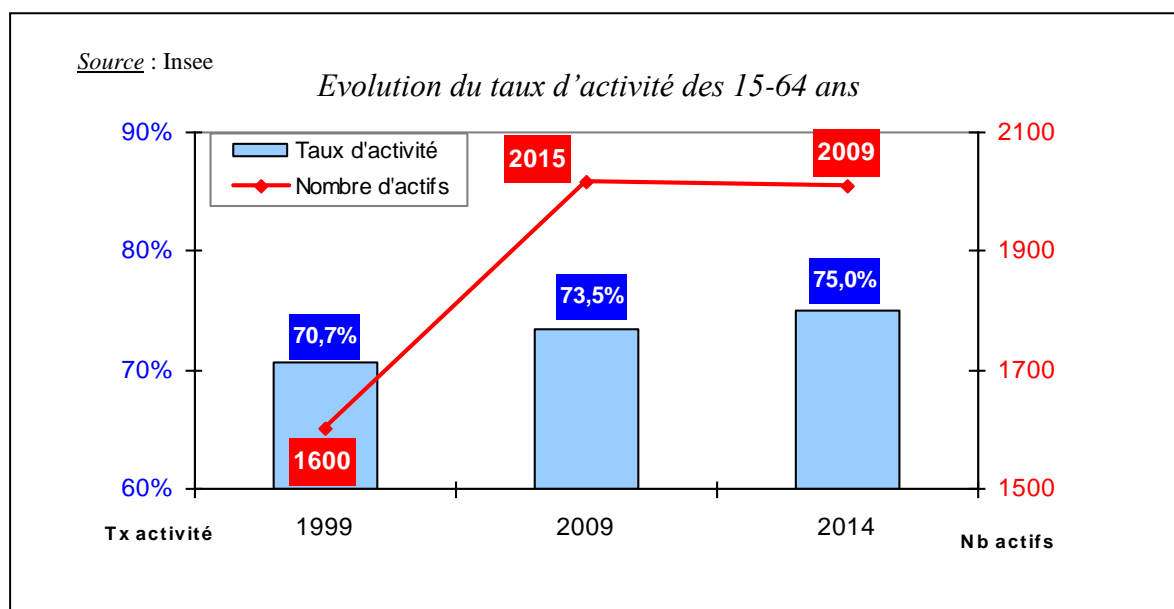
<i>Enjeux</i>
<p>Aujourd'hui, la forte présence de grands logements (4 pièces et plus), associée à prix du foncier élevé, exerce une pression importante sur le parc de logement et ne permet pas aux personnes à revenus moyens où aux jeunes ménages avec enfants de venir s'installer sur la commune ou d'y rester.</p> <p>Si la commune souhaite retrouver son essor démographique, elle devra optimiser son attractivité et permettre l'accueil de nouvelles populations, constituées notamment de jeunes ménages. Ainsi, la commune devra poursuivre la réalisation de logements adaptés à leur situation et à leurs besoins (diversification du type d'habitat).</p> <p>Enfin, l'arrivée de nouvelles populations devra être en cohérence avec les équipements communaux.</p>

I.3. ACTIVITES ECONOMIQUES

I.3.1 - La population active

a) Taux d'activité

Les variations de la population de Cheval Blanc se sont accompagnées d'une évolution de la population active.



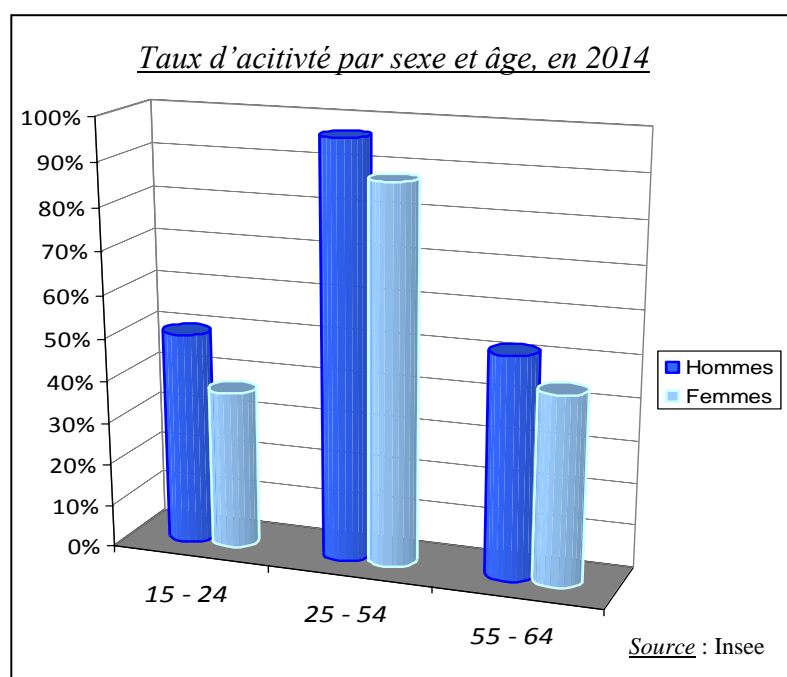
En 2014, le nombre d'actifs entre 15 et 64 ans est de 2009, avec un taux d'activité de 75 %. L'évolution du taux d'activité a connu une augmentation depuis 1999, passant de 70,7% en 1999, puis 73,5% en 2009 et 75% en 2014.

Le taux d'activité de Cheval Blanc reste supérieur à celui du Vaucluse (72,3% en 2014).

Concernant la répartition des actifs de 15 à 64 ans par tranche d'âge et par sexe, on constate que le taux d'activité des hommes est supérieur à celui des Femmes pour l'ensemble des classes d'âges.

De manière générale, le taux d'activité des hommes est de 79,6% et celui des femmes est de 70,7% en 2014, soit une différence de 8,9 points.

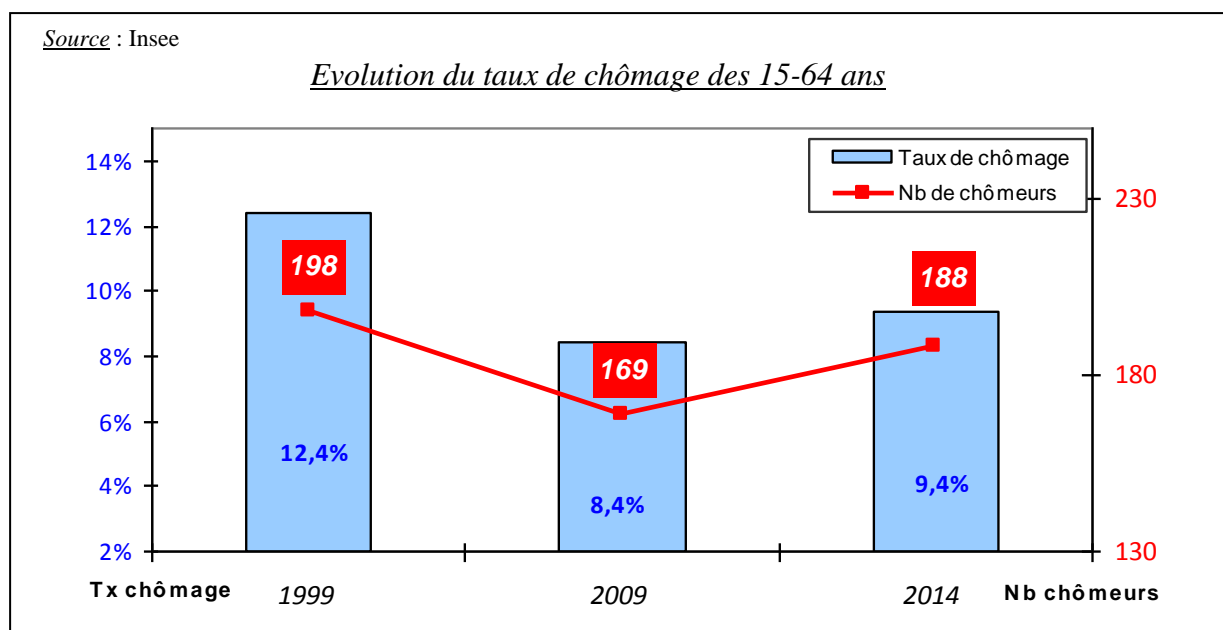
Il s'agit d'un phénomène courant s'expliquant par le fait que dans certains cas, les femmes aident leur conjoint dans leur travail sans occuper un statut d'actif (exemple des activités agricoles, de commerce ou encore d'artisanat).



b) Taux de chômage

Entre 2009 et 2014, le nombre de chômeurs a augmenté, passant de 169 à 188 chômeurs, alors que de 1999 à 2009, ce nombre était en diminution. Parallèlement, le taux de chômage a ainsi baissé de 4 points entre 1999 et 2009, et a augmenté de 1 point entre 2009 et 2014. Il était de 12.4% en 1999, 8,4% en 2009 et 9,4% en 2014.

Le taux de chômage en 2014 sur la commune de Cheval Blanc (9.4) est moins important par rapport à celui du département (17.1%).



Dans le cadre de la répartition par sexe, ce sont les femmes qui sont les plus touchées avec un taux de chômage de 11,8% contre 7,1% pour les hommes en 2014. Ainsi, les femmes représentent 60,6% des chômeurs en 2014, contre 58,5% en 2009.

c) Statut et condition d'emploi

En 2014, la commune de Cheval Blanc compte 80.2% de salariés et 19.8% de personnes non salariées parmi celles des 15 ans ou plus qui ont un emploi. Au sein des 1473 personnes salariées, la répartition entre les femmes et les hommes est presque à égalité (avec 50,3% pour les femmes et 49,7% pour les hommes).

Sur l'ensemble des personnes ayant un emploi en 2014 (1837 personnes), les femmes ont le pourcentage le plus important dans la catégorie salarié par rapport aux hommes (86%), et ont ainsi un taux moins important de non salariés (de 14% contre 24,9% pour les hommes)

Formes d'emploi des 15 ans ou plus en 2014 (Insee)				
	Hommes		Femmes	
	Nb	%	Nb	%
Salariés	732	75,1%	742	86%
Titulaire de la fonction publique et CDI	635	65,2%	638	74,1%
CDD	35	3,6%	66	7,7%
Intérim	26	2,7%	7	0,8%
Emplois aidés	0	0,0%	10	1,2%
Apprentissage – stage	36	3,7%	20	2,3%
Non salariés	243	24,9%	121	14,0%
Indépendants	110	11,3%	86	9,9%
Employeurs	132	13,5%	29	3,4%
Aides familiaux	1	0,1%	6	0,7%

d) Les emplois créés par secteur au sein de la commune

En 2014, 721 emplois ont été recensés à Cheval Blanc, contre 860 en 2009. Parmi ces emplois créés par les activités présentes sur la commune en 2014, on constate que le secteur le plus représenté sur le territoire communal est le secteur tertiaire marchand (*Commerce, service divers, transports*), avec une part de 40.8%. Le secteur tertiaire non marchand (*administration, enseignement, santé, action sociale*) arrive en deuxième position avec 20.8%. Enfin, les secteurs de l'industrie (12.6%), de la construction (11%), et de l'agriculture (7,6 %) sont les moins représentés sur la commune en 2014.

I.3.2 Les emplois et migrations journalières

Les migrations journalières domicile/travail sont très importantes vers les communes voisines de Cheval Blanc. En effet, la part des actifs travaillant et résidant à Cheval Blanc ne représentent que 22.3% des actifs en 2014, et ce pourcentage est en diminution depuis 2009 (- 0.7 points).

Lieu de résidence - lieu de travail (Insee)			
Actifs ayant un emploi :	2009	2014	Evolution 2009 - 2014
Ensemble	1862	1837	+1.34%
Travaillent et résident:			
* dans la même commune	428	409	-4.4%
%	23,0%	22.3%	-0,7 pts
* dans des communes différentes:	1434	1428	-0.41%
%	77%	77.8%	+0.8 pts

De part sa situation, la commune de Cheval Blanc bénéficie de la proximité du bassin d'emploi de Cavaillon, mais aussi d'Avignon. Sa proximité avec l'A7 et les Bouches du Rhône permet d'expliquer les migrations journalières en dehors du département du Vaucluse.

Comparaison avec les autres territoires (pour 2014) :

- Un Taux d'activité plus important sur Cheval Blanc (75%) par rapport au département (72.3%).
- Un Taux de chômage plus faible sur Cheval Blanc (9,4%) par rapport au département (17.1%).
- Une part d'emploi salarié sur la commune important (72.1%), (82,3% pour le Vaucluse).

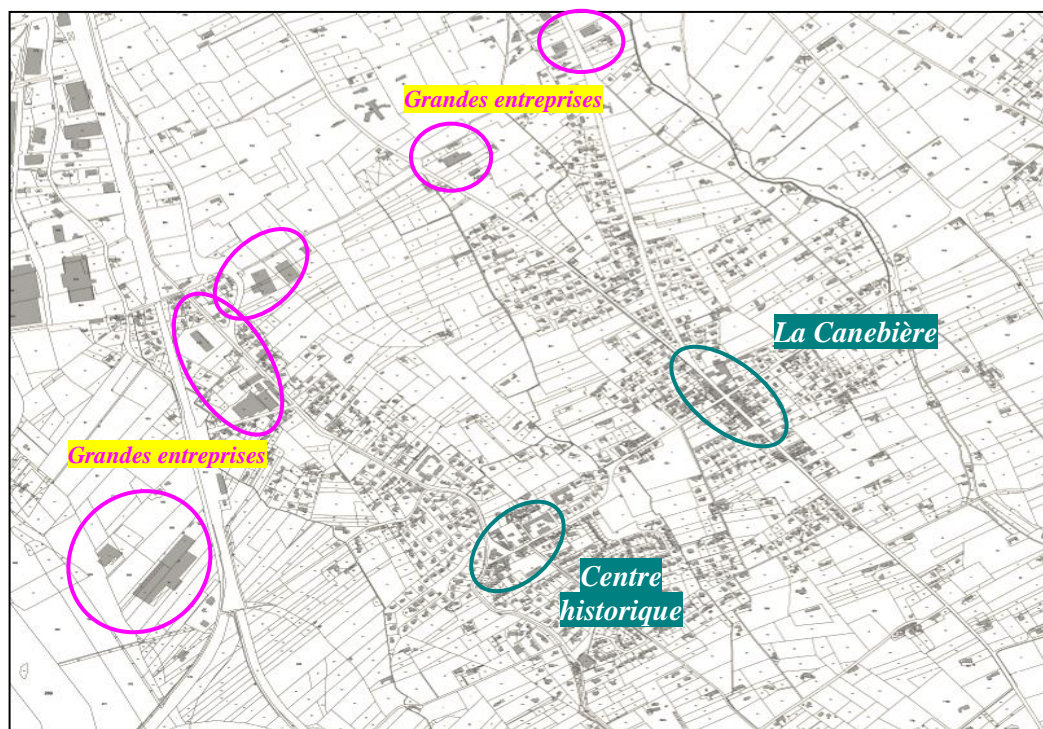
I.3.3 - Les services, le commerce et l'artisanat de Cheval Blanc

A l'échelle du SCoT du bassin de vie Cavaillon Coustellet L'Isle sur la Sorgue, le Document d'Orientations Générales définit cinq niveaux de fonctions commerciales complémentaires, parmi lesquels se trouvent la **fonction de proximité** (*Plan d'Orgon, Orgon, Châteauneuf de Gadagne, Cheval Blanc, Robion*). Il s'agit d'un pôle de proximité accueillant une offre commerciale répondant à des besoins quotidiens à hebdomadaires, rayonnant à l'échelle d'une commune voire des communes limitrophes, qui sont dépourvues de commerces de ce type. Ce pôle de proximité est composé principalement de commerces traditionnels et de moyennes surfaces alimentaires (type supermarchés).

La commune de Cheval Blanc, bénéficie d'une activité économique dynamique, elle compte de nombreuses entreprises, commerces, et artisans au sein de son territoire.

Il faut noter que nous trouvons deux grandes zones de petits commerces sur la commune : au niveau du centre historique, et au niveau de la Canebière (le long de la RD973).

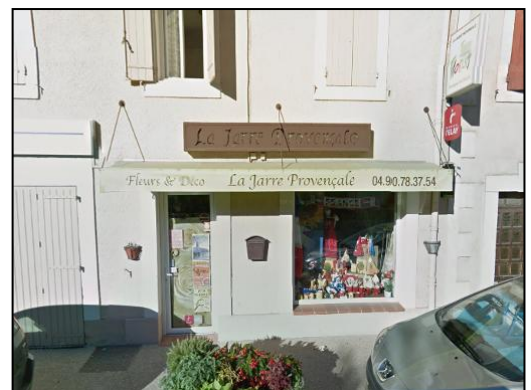
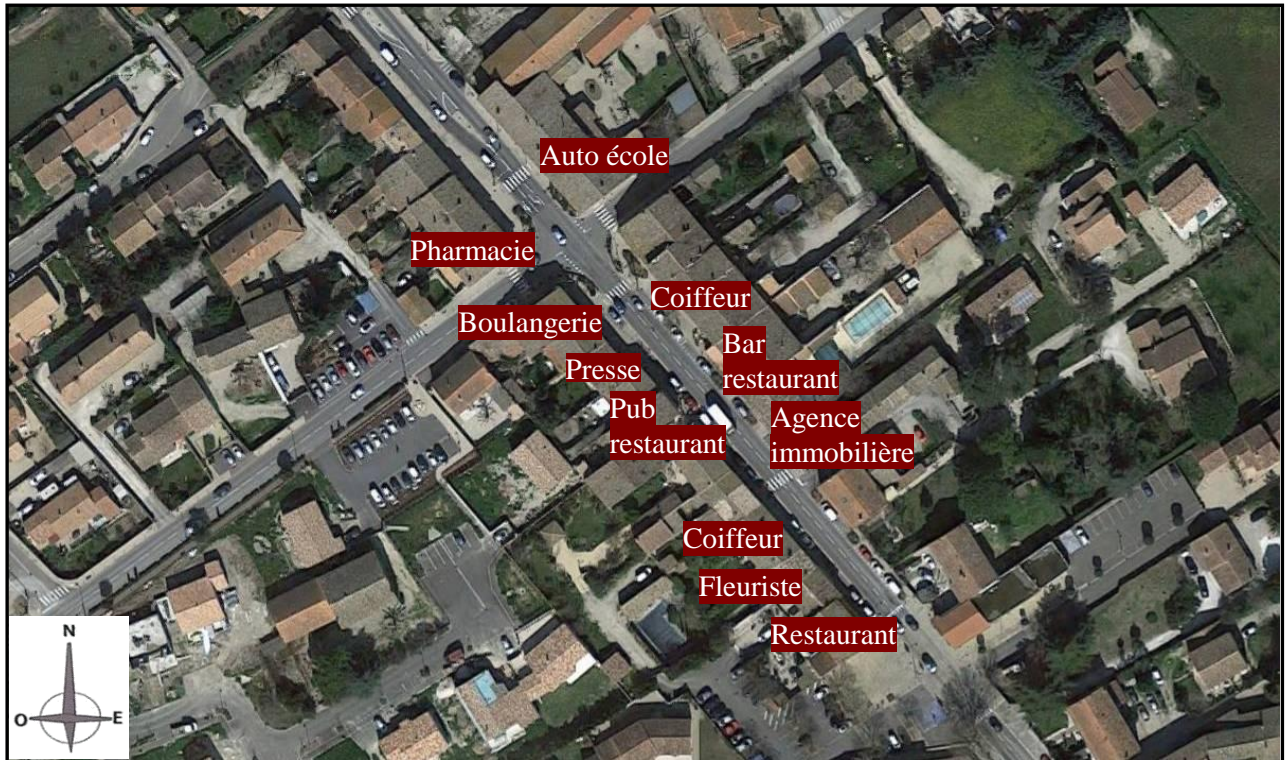
Cheval Blanc possède des activités variées, et notamment, dans le **bâtiment** (Maçonnerie, électricité, toitures, Plomberie, carrelage ...), dans le **commerce** (Epicerie, Boulangerie pâtisseries (2), garage (1) , fleurs/décoration (1) , tabac presse (2) , auto école (1), informatique...), **l'esthétique** (coiffeurs (3), esthétique (4)...), **l'habitat** (meubles, restauration d'objets d'arts, taille de pierre, décoration d'intérieur...), **la santé** (Médecins, infirmiers, dentiste, diététicienne, Pharmacien, ostéopathe...), **la Restauration** (café/ bars (2) auberge (1) , pizzeria (1) , restaurant (2)...).



Localisation des principales zones d'activités, de commerces et de services

Les commerces au sein de la zone de Canebière

La zone de la Canebière comporte de nombreux commerces (Une auberge restaurant, 2 cafés restaurants, une agence immobilière, une Pharmacie, une auto école, un fleuriste, un tabac presse, 2 coiffeurs...).



Les commerces au sein du village historique

Nous trouvons quelques commerces localisés à proximité de l'hôtel de ville : une agence postale, un tabac presse/alimentation et une boulangerie.



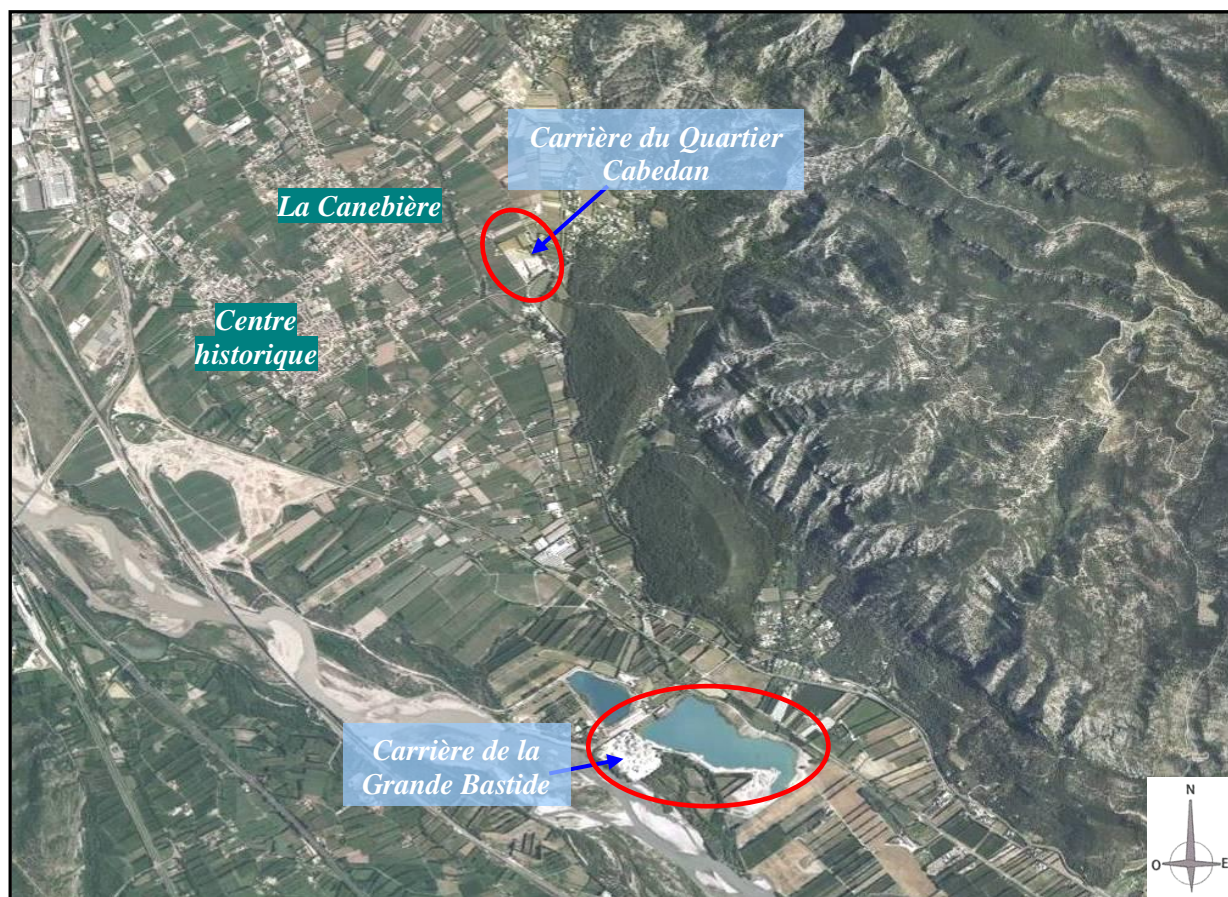
L'hôtel de Ville

La Poste

Des entreprises plus grandes sont aussi présentes, tel que le groupe Seda (*fournitures et équipements réfrigérés*), Sud Fruits transformations, Bernard Chiron (*commerce de gros/ fruits et légumes*), Lumière de France... Ces entreprises se sont développées au Nord de la commune (*chemins du moulin, du pont, des croix rouges...*).

Il existe aussi des carrières à l'Est et au Sud (*à proximité du Camping*) de la commune, tel que la Grande Bastide (fin d'exploitation en 2021) et celle du Quartier Cabedan (fin d'exploitation en 2018).

Localisation des carrières sur la commune de Cheval Blanc



Carrière de la Grande Bastide



Carrière du quartier Cabedan

De manière générale, le tissu économique local de Cheval Blanc est bien développé, et les offres commerciales de Cavaillon permettent de compléter l'offre en services de proximité et en commerces.

I.3.4 - Le tourisme

Le tourisme joue un rôle important, directement ou indirectement, dans l'économie locale. De par sa position, au pied du massif du petit Luberon et porte d'entrée du Luberon, la commune bénéficie d'une activité touristique développée.

La commune détient une offre d'hébergements intéressante (environ 35 gîtes et chambres d'hôtes sont recensés sur la commune), un camping 4 étoiles est aussi présent (110 emplacements environ, avec piscine, sauna, mini golf), ainsi qu'un office de tourisme. Toutefois, la commune ne dispose pas d'hôtels.



Camping les rives du Luberon

Les circuits de cyclotourisme

Le territoire communal est traversé par un circuit cyclo-touristique dénommé « autour du Luberon à vélo ». Mais de nombreux autres itinéraires balisés sont possibles dans les alentours.



Source : provence-a-velo.fr



Les itinéraires de randonnées (PR et GR)

Le PDIPR a été créé par la loi en 1983. Il a pour vocation de préserver le réseau des chemins ruraux mais aussi de garantir la continuité des itinéraires de randonnée. C'est un outil efficace pour gérer et améliorer les réseaux d'itinéraires dans le respect de l'environnement. C'est également une opportunité pour mieux organiser la pratique et valoriser les territoires. L'inscription d'un itinéraire au PDIPR le protège juridiquement, il est donc opposable aux tiers en cas de projets pouvant menacer la pratique ou en modifier les caractéristiques. Les communes sont parties prenantes car leur délibération est obligatoire pour inscrire un itinéraire au plan.

Des itinéraires de randonnée définis par le PDIPR ont été mis en place sur la commune de Cheval Blanc, notamment au sein du massif du Luberon (Gorge de Régalon, Combe de Vidauque, Trou du Rat), ainsi que le long du canal de Carpentras.



Ces itinéraires sont de réelles opportunités pour les communes qui souhaitent développer des activités sportives de pleine nature. Ils permettent de proposer une offre de randonnées équestres ou pédestres, dans un contexte sociale et touristique, où les chemins et sentiers répondent de plus en plus à un réel besoin de la population locale et touristique.

Le parc du Luberon a édité un topo guide « la mémoire des risques » (guide conçu par l'union APARE-CME (CPIE des Pays de vaucluse) avec notamment un circuit sur la commune de Cheval Blanc. Ce topo guide à une vision pédagogique sur la forêt et le risque incendie, trois circuits sont proposés sur des sites ayant connus des incendies dans le passé (la forêt des cèdres du Petit Luberon, le parcours du trou du Rat), et plus récemment sur la colline St Jacques de Cavaillon.

Le parcours du Trou du Rat à Cheval Blanc

Caractéristiques du circuit

Localisation : nord-ouest de Cheval-Blanc.
Niveau : facile.
Durée : 3h30
Distance : 11,5 km
Balisage : Bleu
Départ : Prendre la rue du hameau de l'Aumône à Cheval-Blanc, puis prendre la route qui monte et traverse le canal. Se garer 200 mètres plus haut, au parking de la route du Trou du Rat.



I.3.5 - L'agriculture

- Le contexte départemental

L'activité agricole du Vaucluse s'articule autour de trois productions majeures : vins, fruits et légumes qui représentent 82 % de la potentialité agricole du département. Les filières viticole (40 %) et fruitière (30 %) en sont les deux piliers avant les légumes (12 % du chiffre d'affaires agricole). La production de plants de pépinières (9 %) qui regroupe notamment les pépinières viticoles et les vignes mères de porte greffe, arrive en quatrième position.

Le Vaucluse est le premier producteur national pour la cerise, le raisin de table et la truffe. Il prend la deuxième place pour le melon, la poire, la courge, la courgette et la lavande. Il est en troisième position pour les vins d'appellation, la figue, la fraise, le lavandin et deux légumes phares de la ratatouille : le poivron et l'aubergine.

Des exploitations moins nombreuses mais qui s'agrandissent, avec des potentiels de production accrus

En 10 ans (2000-2010), le Vaucluse perd près d'un quart de ses exploitations, mais sa surface agricole diminue moins fortement (-10%). Les exploitations s'agrandissent, passant de 16 à 19 ha de superficie agricole utilisée en moyenne par exploitation. Les cultures spécialisées, principalement le secteur arboricole et le verger, diminuent (-22%). Un faible renouvellement de la part des jeunes chefs d'exploitation est constaté. En 2010, 16% des chefs d'exploitations ont moins de 40 ans, contre 23% en 2000.

En 2010, le nombre d'exploitations est de 5 920 dans le Vaucluse, soit 27 % du total régional. Ces exploitations s'étendent sur 111 220 ha de superficie agricole. 1 910 d'entre elles ont disparu en dix ans, soit près d'une sur quatre. Cette baisse est comparable à celle que connaît la région. Toutefois, le potentiel de production a moins diminué que le nombre d'exploitations (- 14 %), les exploitations de potentiel économique important ayant disparu moins rapidement que les autres. Ainsi, en 2010, les 10% d'exploitations les plus grandes contribuent à 43% du potentiel de production standard du département.

En effet, on constate entre 2000 et 2010 une diminution plus soutenue des petites exploitations (-30%). Il s'agit des exploitations dont le potentiel de production est inférieur à 25 000 €. Elles ne représentent que 34% des exploitations du département, occupent 8% de la superficie agricole et contribuent pour 3% à la production agricole potentielle départementale.

Les exploitations agricoles selon leur potentiel de production, en 2010			
Chiffres d'affaires en €	Nombre d'exploitation	Part	Occupation de la SA
TOTAL	5920	100%	100%
< 25 000	2020	34%	8%
> 25 000	3900	66%	92%
Dont > 100 000	2190	37%	69%

Source : Agreste – RGA 2010

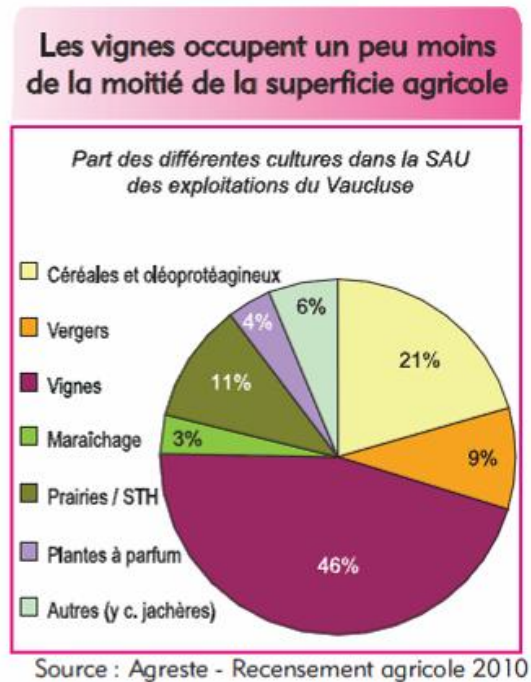
En 2010, un peu plus d'1/3 des exploitations du département sont gérées par des exploitations individuelles (l'activité agricole est exercée par un exploitant seul ou avec les membres de sa famille). Cette proportion est faible à l'échelle de la région PACA, qui totalise près de 80% d'exploitations individuelles. De plus, dans le Vaucluse ce statut est en net recul puisqu'il concernait plus des 3/4 des exploitations en 2000.

La vigne perd un peu de terrain, les plantes à parfum et les prairies s'étendent

En 2010, les vignes occupent 46 % de la superficie agricole du département et s'étendent sur 50 930 ha, environ 7 000 ha de moins qu'il y a dix ans. Les vignes de qualité (AOP et IGP) reculent moins fortement (- 8 %) que les vignes sans indication géographique (- 40 %) mais perdent toutefois 3 700 hectares.

Elles couvrent aujourd'hui 95 % de la superficie en vignes du département (93 % en 2000). Les vignes à raisin de table sont quant à elles en diminution (- 26 % en dix ans) et n'occupent plus que 3 300 ha.

Les surfaces en céréales et olé protéagineux sont relativement stables et occupent 21 % de la superficie agricole en 2010 (19 % en 2000). Le blé dur représente à lui seul 64 % de cette surface en grandes cultures et est en augmentation de 10 % sur les dix dernières années.



Les prairies, cultures fourragères et surfaces toujours en herbe occupent 1 600 ha de plus qu'il y a dix ans, soit 11 % de la superficie agricole départementale. La superficie toujours en herbe peu productive, 56 % de ces surfaces, s'est en effet étendue depuis 2000, tout comme les prairies temporaires, qui occupent 1 800 ha (350 ha en 2000). Le poids des prairies dans la superficie agricole est aujourd'hui supérieur à celui de l'arboriculture, ce qui n'était pas le cas il y a dix ans.

L'arboriculture a en effet perdu près de 3 000 ha, la plus forte réduction du département. Le verger de poirier, en particulier, a perdu plus de la moitié de sa superficie en dix ans et n'occupe plus que 530 ha. Les vergers de pommiers et de cerisiers restent prépondérants avec respectivement 3 800 et 2 700 ha. Les oliviers connaissent, quant à eux, une augmentation de leur superficie (+ 25 %) et occupent 1 100 ha.

Dans le même temps, la part des plantes à parfum augmente et s'établit à 4 % de la superficie agricole en 2010, 300 ha de plus qu'en 2000. La lavande est cultivée sur 1 640 ha (+ 13 %) et le lavandin sur 2 400 ha (+ 2 %).

Enfin, le maraîchage recule de manière significative : il perd 800 ha en dix ans et n'occupe plus que 3 % de la superficie agricole utilisée.

Toutefois, l'orientation technico-économique du Vaucluse reste la viticulture

Le Vaucluse est l'un des plus grands départements viticoles français : 46% de son territoire est planté de vignes et produit près de la moitié des Côtes du Rhône. Il se classe troisième pour la production de vins d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), derrière la Gironde et la Marne. De la production des plants de vigne jusqu'à la commercialisation à l'échelle internationale la viticulture est une des grandes forces économiques du Vaucluse et emploie 57% des salariés permanents et 61% des saisonniers du département. Les exploitations en orientation viticulture représentent plus de la moitié des exploitations du département (55%) et participent pour 57% au potentiel de production départemental.

95 % des vignes du Vaucluse sont orientées en 2010 dans la production de vins de qualité (elles étaient 93 % en 2000). Parmi celles-ci, les superficies en appellation d'origine protégée, très majoritaires (38 100 ha, soit 82 % des vignes à raisin de cuve), se sont réduites (- 16 %) au profit des superficies en indication géographique protégée. Ces dernières occupent désormais 6 300 ha, 3 600 de plus qu'il y a dix ans. Les vignes sans indication géographique ont perdu 40 % de leur superficie et recouvrent 2 200 ha en 2010.

Près de 90 % des exploitations orientées en viticulture produisent sous signe de qualité, une part nettement supérieure à la moyenne du Vaucluse (61 %). Par ailleurs, la certification biologique y est plus fréquente et concerne 11 % des exploitations.

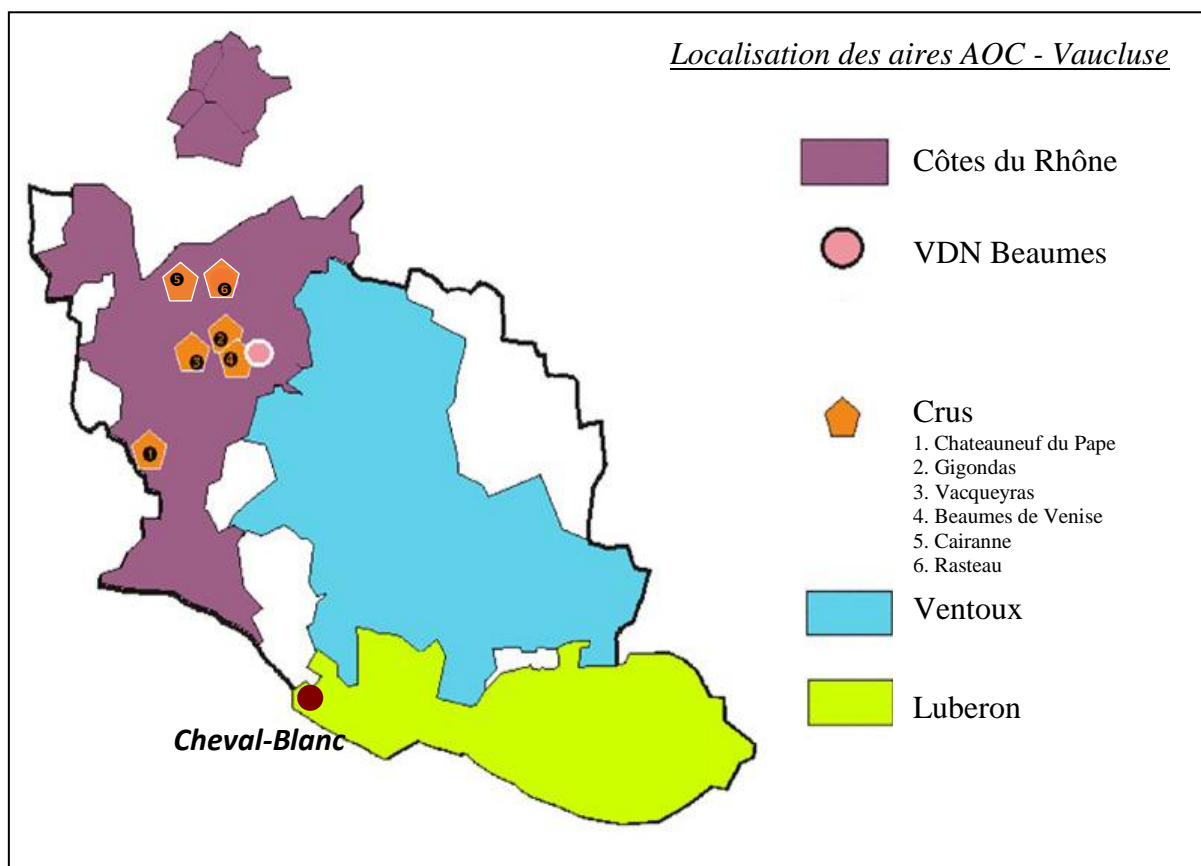
Dans le Vaucluse, les Côtes du Rhône s'étendent sur 46 communes de la vallée du Rhône, sur les contreforts du Mont Ventoux et sur les Dentelles de Montmirail.

Les vins des Côtes du Rhône sont classés en :

- Crus (Châteauneuf du Pape, Gigondas, Vacqueyras, Beaumes de Venise, Rasteau et Cairanne),
- Côtes du Rhône Villages communal (Puyméras, Massif d'Uchaux, Roaix, Séguret, Sablet, Valréas et Visan, Plan de Dieu, Sainte Cécile les Vignes, Suze la Rousse, Vaison la Romaine, Chateauneuf de Gadagne),
- Côtes du Rhône villages (32 communes de Vaucluse),
- Côtes du Rhône.

D'autres appellations sont présentes dans le Vaucluse :

- L'AOC « Ventoux ». Situé sur les contreforts du Mont Ventoux, le vignoble des Côtes du Ventoux s'étend au sud et à l'ouest du Massif. 51 communes constituent l'Aire d'Appellation, toutes inscrites dans le département du Vaucluse.
- L'AOC « Luberon ». Le parc régional du Luberon joue le rôle d'écrin pour le vignoble du Luberon. Celui ci s'étend sur 36 communes, toutes situées dans le sud-est du département.



- Le contexte local (source : agreste – recensement 2010)

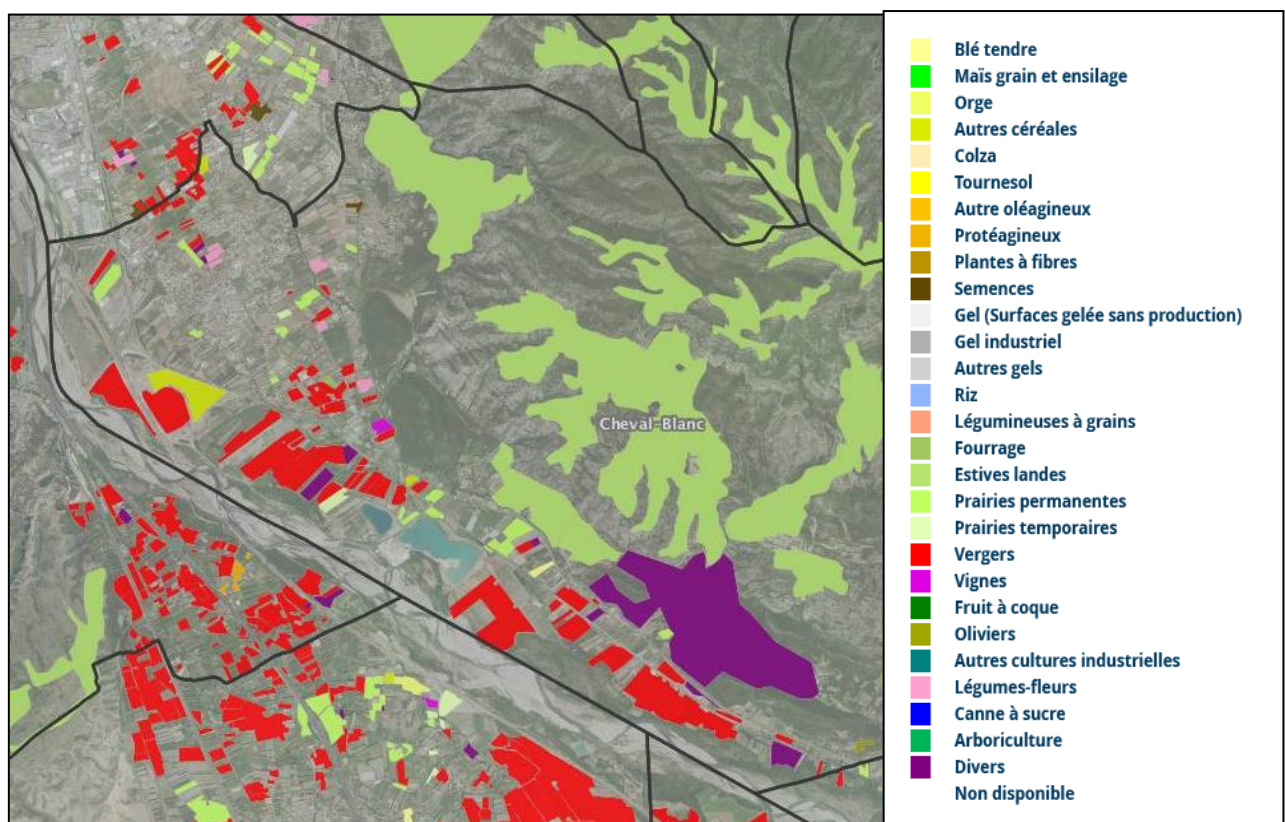
Les données du présent chapitre sont issues principalement des Recensements Général Agricoles de 2000 et 2010, certaines informations peuvent ainsi avoir évolué sur la commune.

Autrefois prépondérante et créatrice d'emplois, l'activité agricole, qui concourt au charme de la commune, est aujourd'hui en pleine mutation.

La superficie agricole utilisée (SAU) des exploitations ayant leur siège sur la commune est de 862 ha en 2010 (828 ha en 2000). En 2010, ces espaces agricoles sont en majorité des zones de STH (Surface Toujours en Herbe peu productive) 480ha, d'arboricultures (243 ha), de maraichage (25.5ha), de cultures de céréales, et de vignes au potentiel agronomique et paysager fort.

L'agriculture est un secteur d'activité présentant encore une certaine importance sur la commune de Cheval Blanc.

Registre parcellaire graphique : zones de cultures déclarées par les exploitants en 2013



Le territoire communal est concerné par plusieurs appellations justifiant la qualité du terroir sur lesquelles s'appuient les exploitants agricoles :

4 IGP (Indicateur Géographique Protégé)

- l' « Agneau de Sisteron »
- le « Miel de Provence »
- l'IGP « Vaucluse » et « Méditerranée »
- l'IGP « Thym de Provence »

2 AOC (Appellation d'Origine Contrôlée)

- « l'huile d'olive de Provence »
- « Brousse du Rove »

2 AOC – AOP (Appellation d'Origine Protégée) :

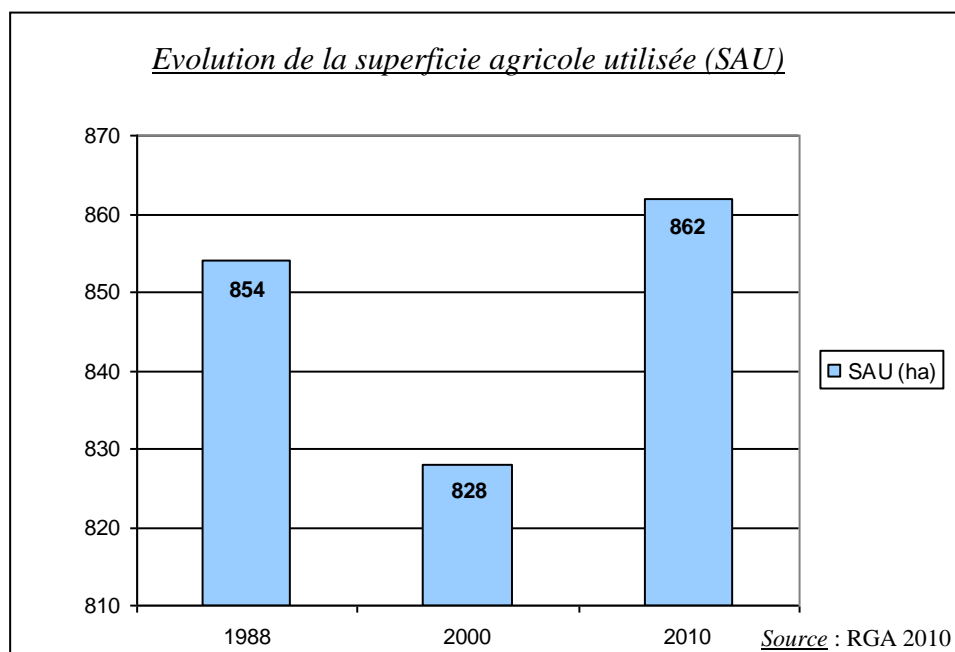
- « Luberon » pour la qualité de son vignoble.

- Les surfaces agricoles et les terres cultivées

Les chiffres clés (RGA 2010)	
Nombre d'exploitations	52
Nombre de chef d'exploitations et de coexploitants	62
Nombre total d'actif sur les exploitations (Unité de travail annuel)	132
Superficie agricole utilisée des exploitations	862 ha
STH (Surface Toujours en Herbe)	480 ha
Culture permanentes	253 ha
Terres labourables	104 ha
Cheptel	210

En 2010, la SAU des exploitations ayant leur siège sur la commune de Cheval Blanc s'élève à 862 hectares. En 22 ans (1988/ 2010), la SAU a connu une diminution entre 1988 et 2000 (-3% soit - 26 ha), mais a augmenté de 4% entre 2000 et 2010 (soit +34 ha). La SAU se maintient durant cette période, mais on remarque une évolution dans la répartition des types de cultures, notamment, la STH (Surface Toujours en Herbe) passe de 332 ha en 2000 à 480ha en 2010 (soit 44% d'augmentation), et au contraire la surface dédiée à l'arboriculture diminue de 43%, passant de 425.6 ha en 2000, à 243 ha en 2010.

Sur le département du Vaucluse, la SAU connaît une diminution importante depuis 1979, avec une baisse de 21.4% entre 1979 et 2010. Les résultats du recensement agricole de 2010 font état d'une diminution de la SAU, entre 2000 et 2010, de 9.6% pour le Vaucluse et une augmentation de 4% pour Cheval Blanc. Les agriculteurs de la commune conserve ainsi un certain dynamisme, comparativement au Département.



En 2010, les principales cultures sur la communes sont : les Surfaces Toujours en Herbe (Les STH *) qui représentaient 56% de la SAU, l'Arboriculture (y compris l'Oléiculture) qui représentait 28% de la SAU; la production de légumes frais (3%), ainsi que des vignes et Céréales.

* *Les STH définition Agreste: Les superficies toujours en herbe peuvent résulter d'un enherbement naturel ou d'un ensemencement ancien (datant de plus de six ans). Sont comptées ici les superficies utilisées à des fins de production fourragère, hors superficies gérées par des structures collectives qui mettent des terres à disposition d'éleveurs pour y faire pacager leurs animaux.*

- Elevages

En 2010, le nombre d'Unité de Gros Bétail (UGB) était de 210, avec une augmentation de 33% par rapport en 2000 (avec 157 UGB).

- Le sylvopastoralisme

A noter, que sur la commune, depuis environ 10 ans, un éleveur a signé une convention avec l'ONF afin qu'il conduise son troupeau de 1 500 moutons sur le site du Trou du Rat du mois de février au mois de mai.

En passant après le débroussaillage mécanique, le troupeau participe à son entretien. Les engins qui passaient environ tous les 3 à 4 ans, passent désormais tous les 4 à 5 ans car le passage du troupeau diminue la hauteur et la vigueur de la repousse. Cependant, le débroussaillage mécanique reste indispensable car le mouton ne consomme que les jeunes pousses âgées d'environ une semaine.

- Les exploitations agricoles et les chefs exploitants (Source RGA 2010).

Evolution du nombre d'exploitations	1988	2000	2010	Evolution 1988/2010
Toutes exploitations	105	59	52	-50.5%
SAU moyenne (en ha)	8.13	14	16.6	+104%

Les chefs d'exploitations	1988	2000	2010	Evolution 1988/2010
Chefs et co-exploitants	122	70	62	-49.18%

Au regard du recensement agricole de 2010, sur Cheval Blanc, les exploitations sont au nombre de 52. On constate, depuis 1988, une baisse continue de 49% du nombre d'exploitations. Par ailleurs on constate que les exploitations ayant leur siège sur la commune ont une SAU moyenne de 16.6 ha en 2010 contre 8.13 ha en 1988 (+104%).

Quand on s'intéresse à l'âge des chefs d'exploitations, on constate qu'en 2010 seulement 8 % des chefs d'exploitants ont moins de 40 ans.

De manière générale, le nombre de chefs d'exploitations est marqué par une baisse, entre 1988 et 2010, passant de 122 en 1988 à 62 en 2010, soit une diminution de 49.18%. A noter que la diminution est surtout importante entre 1988 et 2000 avec 42.62% (soit 52 chefs d'exploitations en moins), et qu'elle est de 11% entre 2000 et 2010. Ainsi, cette évolution, et la faible représentation des agriculteurs de moins de 40 ans risquent à terme, d'handicaper fortement le devenir de cette profession.

- Les terres agricoles irriguées

Les hommes ont dès le XIIIe siècle valorisés l'eau, en faisant de cette ressource un élément majeur du développement économique : activités industrielles liées à l'eau (moulins, filatures, tannerie, usines,...), cultures irriguées en plaine ...

Si l'eau conditionne l'activité humaine, cette dernière, notamment par le biais de l'irrigation agricole, conditionne en retour la quantité et la qualité de l'eau.

L'irrigation est essentielle pour le maintien et le développement de l'agriculture. Les ressources naturelles de surface sont aujourd'hui insuffisantes pour les besoins de l'irrigation, nécessitant le recours à d'autres ressources, artificielles (canaux d'irrigation), ou naturelles par les prélèvements en nappes profondes.

L'eau demeure un bien précieux qui peut devenir rare. Sa préservation passe en particulier par le maintien de l'activité agricole irriguée et l'entretien du réseau d'irrigation, ainsi que par la sécurisation de la qualité de cette ressource. Le rôle des canaux est en outre important dans le recueil des eaux pluviales, permettant de limiter les risques d'inondations par ruissellement.

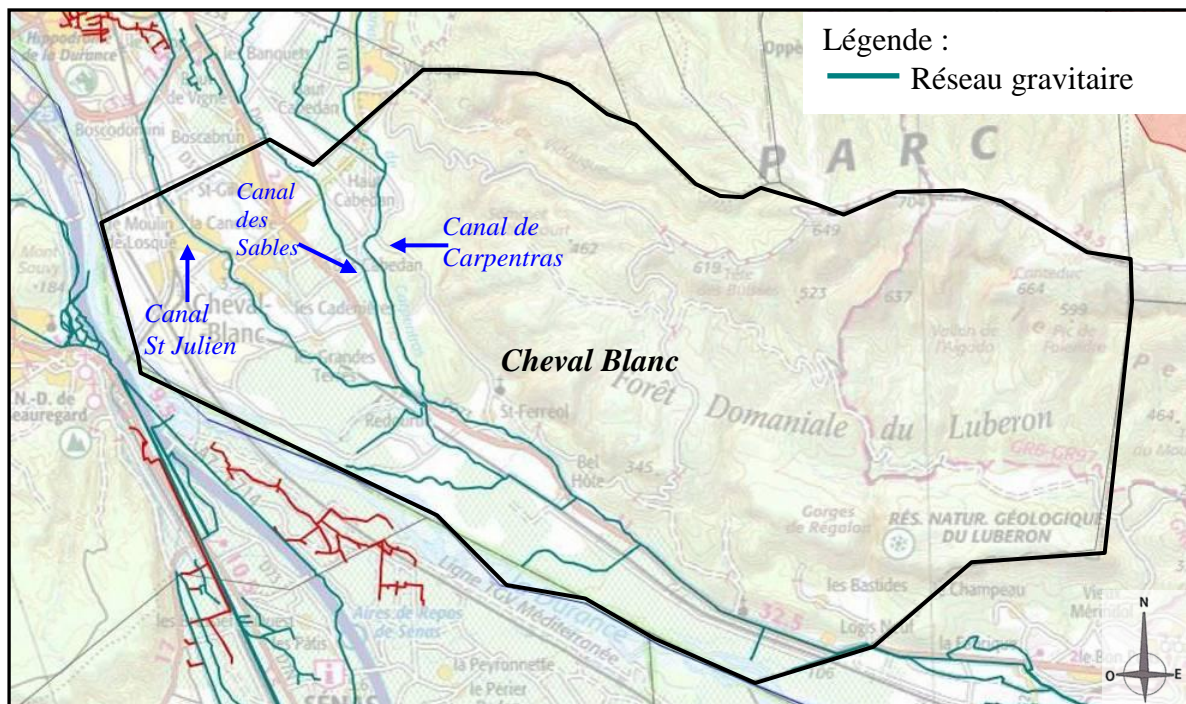
Ainsi, en plus des canaux « secondaires », trois canaux importants à l'échelle du territoire du SCOT traversent la commune de Cheval Blanc :

- Le canal de Carpentras.
- Le canal St Julien.
- Le canal des Sables.

Par ailleurs, d'après le recensement agricole de 2010, les surfaces irrigables de la commune sont en diminution, elles représentent 370.9 ha en 2010, contre 484.8 ha en 2000.

L'enjeu principal sera donc de préserver la ressource en eau du territoire sur le plan quantitatif et qualitatif, notamment via le maintien de l'agriculture et son réseau d'irrigation.

Les principaux canaux d'irrigations sur Cheval Blanc



SYNTHESE ECONOMIE ET EMPLOIS

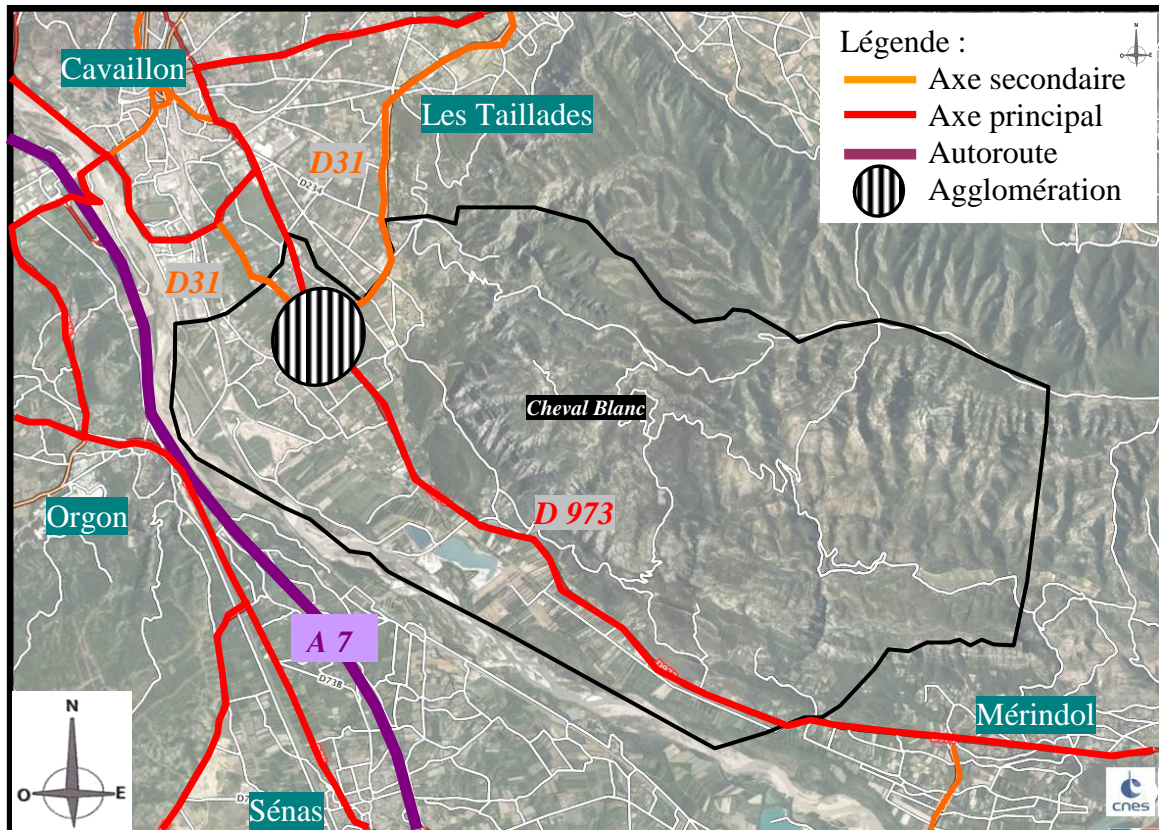
<i>Atouts</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Un taux d'activité en hausse sur la commune.</p> <p>Un taux de chômage inférieur à la moyenne départementale.</p> <p>La commune dispose d'un niveau de services et d'équipements intéressant.</p> <p>Une activité touristique dynamique.</p>	<p>Le nombre d'emplois sur la commune est en diminution depuis 2009.</p> <p>Secteur agricole en difficulté avec une baisse importante du nombre d'exploitants (-11.86% entre 2000 et 2010) et diminution du nombre d'exploitants de moins de 40 ans (-72%). <i>(le recensement datant de 2010, certaines informations peuvent ainsi avoir évolué sur la commune).</i></p>

<i>Enjeux</i>
<p>Conforter le développement de l'emploi sur la commune, et notamment le tourisme qui peut ouvrir de nombreuses perspectives.</p> <p>L'agriculture possède une place centrale au sein de la vie de la commune (rôle paysager, touristique, économique...). Il conviendra de trouver les outils de préservation du foncier agricole sur la commune, en encourageant une activité économique qui respecte le terroir et le paysage de Cheval Blanc.</p>

I.4. SERVICES ET INFRASTRUCTURES

I.4.1 - Infrastructures de déplacement

Le territoire de la commune de Cheval Blanc est traversé principalement par la Départementale 973, reliant notamment Cavaillon et Pertuis. Il s'agit d'un important axe de communication, le PNRL souligne que cette route et ses abords (depuis Cavaillon) font partis des secteurs de requalification paysagère. La RD31 permettant de rejoindre Cavaillon, Les Taillades et Robion constitue un axe secondaire sur la commune.



La section de la RD31, à l'Est de la RD973 est déclassée entre le carrefour avec la RD973 et jusqu'à la limite de l'agglomération. De même la RD973 est également déclassé en agglomération. Ces sections de routes font partie du réseau communal.

Outre ces axes départementaux, le territoire communal est desservi par un réseau de voies qui convergent vers le village. Ces voies, aux gabarits souvent étroits, permettent aussi de desservir l'ensemble du territoire.

La RD973 longeant le canal de Carpentras



La RD 31 menant aux Taillades



Plusieurs zones de stationnements sont présentes sur la commune, au niveau du centre historique du village, à proximité des équipements publics (école, mairie, médiathèque, salle des fêtes, espaces sportifs), ainsi que sur la zone de la Canebière (à l'Est et à l'Ouest) et au niveau de l'office de Tourisme. Un total de 600 places est recensé. Toutefois, il n'existe pas de parcs de stationnement ouverts au public dédiés aux véhicules hybrides et électriques ni pour vélo.

Zone de stationnement et linéaire doux – Centre du village



Zone de stationnement et linéaire doux – La Canebière



Exemples des zones de stationnement à Cheval Blanc



Parking la Canebière



Stationnements le long de la RD973 la Canebière



Parking Office de Tourisme la Canebière



Parking école



Parking centre village (médiathèque)



Parking salle des fêtes



Parking centre village (médiathèque)

▪ Linéaire doux

La commune dispose d'un réseau d'infrastructure en mode doux bien développé (*trottoir distinct de la chaussée pouvant supporter des usages piétons et/ou vélos, trottinette, etc.*), Notamment, en entrée de ville, au niveau de la Canebière, des équipements publics, une liaison est présente aussi entre les deux zones urbaines.



Entrée Est la Canebière



Liaison entre la Canebière et centre ancien



Entrée Sud, Rd973 La Canebière



Chemin du moulin de Losque (entrée Nord centre ancien)

Entrée Nord, Rd973 La Canebière

Transports en commun

La commune de Cheval Blanc est desservie uniquement par la ligne 8 (Cavaillon– Pertuis) du réseau de transports en commun TransVaucluse, géré par la région PACA depuis septembre 2017.

Par ailleurs, cette liaison est intéressante, puisqu'elle permet de se rendre à la gare SNCF de Cavaillon (ligne régionale Marseille – Avignon, puis à la ligne nationale via Avignon TGV).

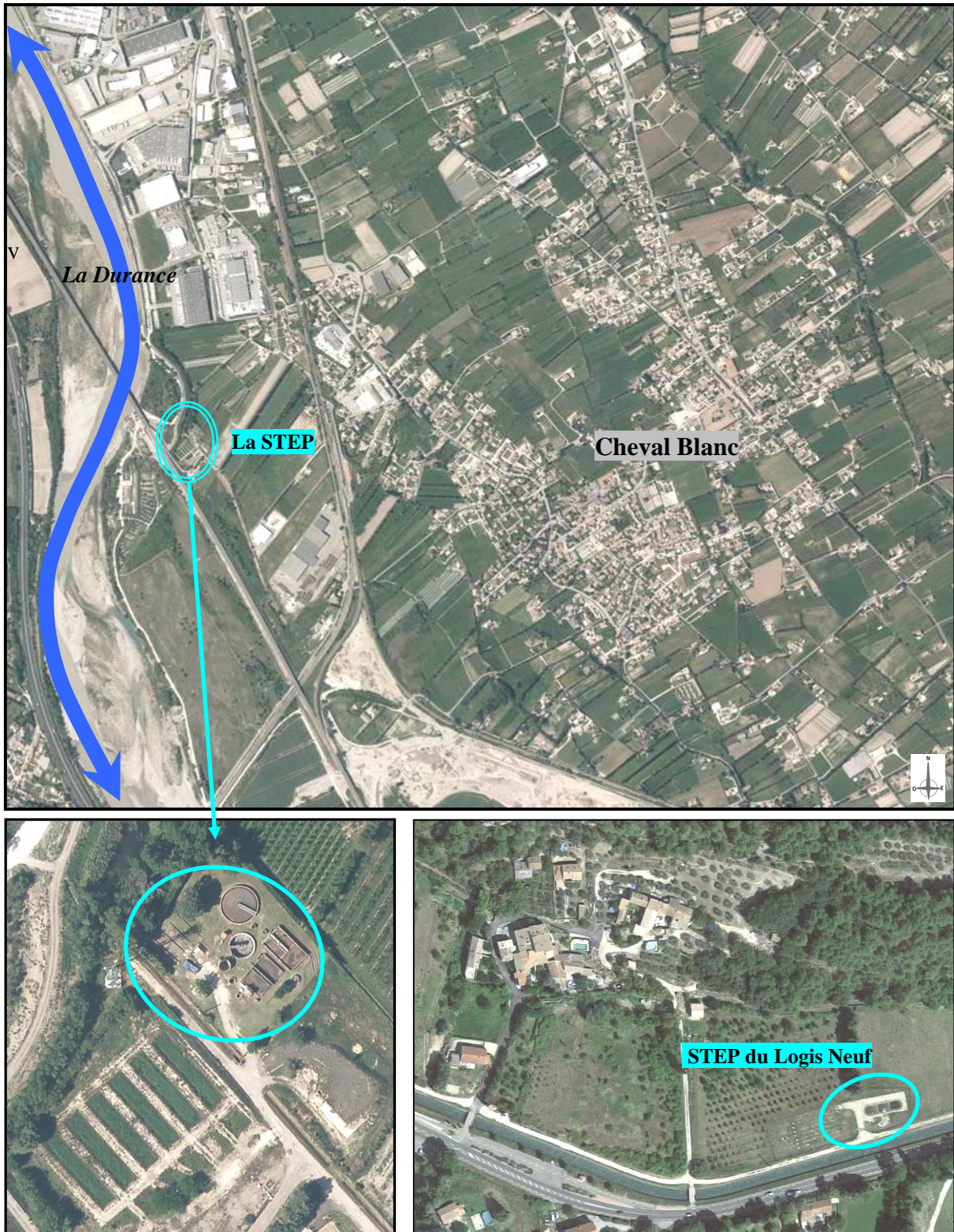


I.4.2 - Le réseau d'assainissement (source www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr)

a) Les eaux usées

La commune de Cheval Blanc possède un réseau d'assainissement permettant de collecter les eaux usées du village et du hameau du logis Neuf. Pour cela, la commune dispose de deux stations d'épuration : la station de Cheval Blanc, qui se situe à l'Ouest de la commune, à proximité de la Durance qui est son milieu récepteur ; et la station du hameau du logis Neuf à l'est. L'exploitation des deux stations est concédée à SUEZ (Lyonnaise des Eaux).

Localisation de la STEP de Cheval Blanc



Chiffres clés concernant la station d'épuration de Cheval Blanc :

- Station mise en service avant agrandissement : **1985**.
- La capacité nominale est de **3000 Equivalents Habitants** (EH) (données constructeur).
- Son débit de référence est de **600 m³/j**.
- La filière de traitement :
 - Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge)
 - Boue - filtres plantés de roseaux.

En 2016, les bilans qualitatifs réalisés par les organismes de contrôle révèlent un fonctionnement de la station **conforme en équipements, et en performances** :

- La charge maximale en entrée est de 3417 EH soit 100% des capacités nominales de l'installation.
- Le débit entrant moyen est de 387 m³/j.
- La production de boues est de 66 tMS/an (en 2016),
- La destination des boues est le compostage à 100% (2016).

Chiffres clés concernant la station d'épuration du Hameau du Logis Neuf :

- Station mise en service avant agrandissement : **2013**.
- La capacité nominale est de **80 Equivalents Habitants** (EH).
- Son débit de référence est de **16m³/j**.
- La filière de traitement :
 - Eau - filtres plantés.

b) Assainissement autonome

En matière d'assainissement non collectif, la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 reconnaît l'assainissement non collectif comme une solution à part entière.

Les deux arrêtés d'application du 7 septembre 2009 (modifié par l'arrêté du 7 mars 2012) fixe les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif de moins de 20 Equivalents - Habitants (EH). Ce texte modifie notamment les règles en matière d'évacuation des eaux usées traitées par rapport à l'arrêté de 2009 (abandon de la possibilité d'irrigation souterraine de végétaux lorsque la perméabilité du sol est inférieure à 10 mm/h).

Pour chaque installation d'un dispositif d'assainissement non collectif, une étude spécifique réalisée par un professionnel devra être jointe au dossier de permis de construire.

La commune de Cheval Blanc n'est pas entièrement desservie par un réseau d'assainissement collectif. Par conséquent, plusieurs secteurs au sein de la commune sont en assainissement autonome. La commune n'est donc pas propriétaire des installations que chaque particulier doit installer pour traiter ses eaux usées. La collectivité a cependant l'obligation d'assurer le contrôle de ses installations au moment de leur mise en place et tout au long de leur existence.

La qualité et le fonctionnement de ces installations relèvent du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collective).

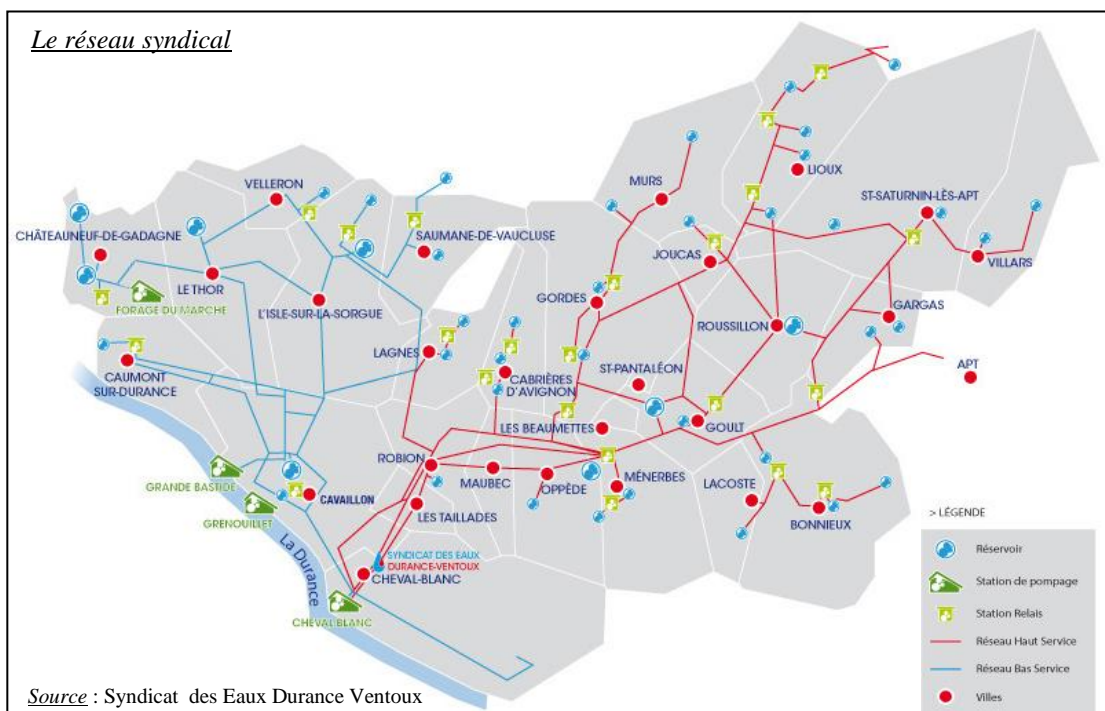
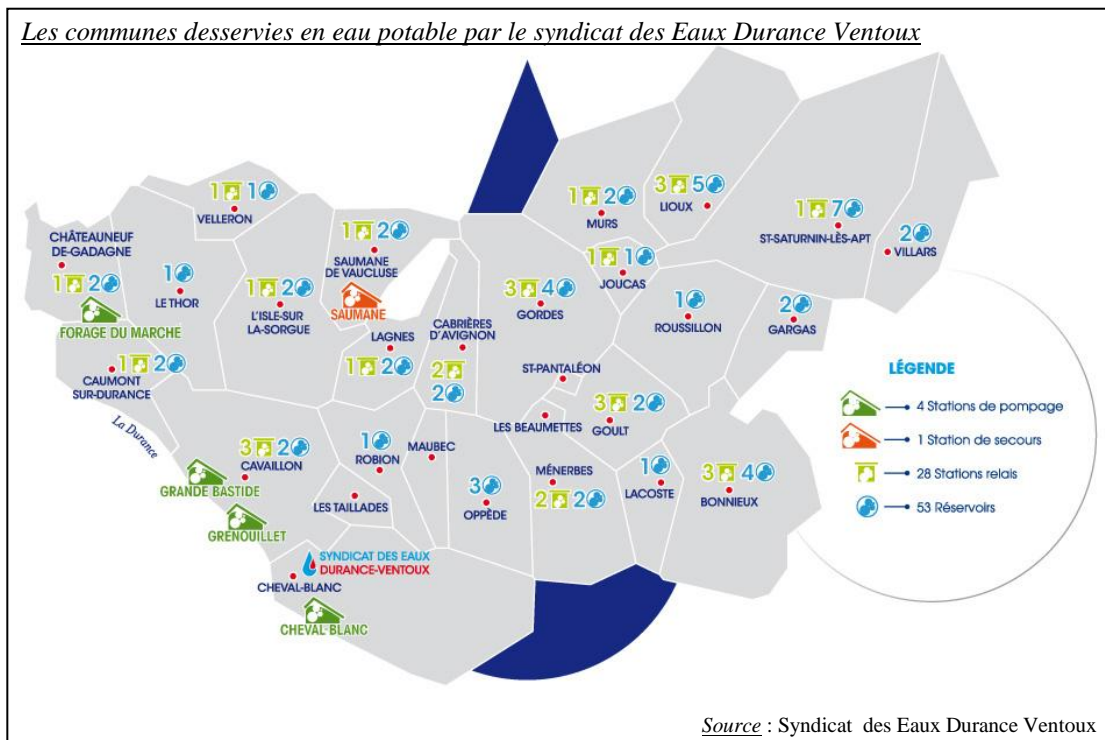
c) Les eaux pluviales

Il existe également un réseau public de collecte des eaux pluviales dans le village qui dessert une partie de l'agglomération.

I.4.3 - Le réseau d'eau potable

a) Fonctionnement

L'alimentation en eau potable est assurée par le réseau du Syndicat des Eaux Durance Ventoux et géré par la Société de Distribution d'Eau Intercommunale (SDEI). Le périmètre syndical comprend 27 communes, soit une population d'environ 92 000 habitants par un réseau d'environ 1500 km (essentiellement de type semi-rural).



Pour assurer l'alimentation de toutes les zones du territoire quel qu'en soit le relief, le réseau de distribution est équipé de 53 réservoirs et 28 stations relais permettant des débits allant jusqu'à 4 724 m³/j. Ces différents ouvrages régulent l'approvisionnement pendant les périodes d'arrêt des unités de production.

L'eau, prise à la cote 60 dans la nappe alluviale de la Durance est relevée jusqu'à la cote 880, soit une élévation de 820 mètres pour alimenter les points les plus hauts du territoire. La capacité de stockage du Syndicat est de 37 035 m³.

b) Desserte du territoire communal

L'eau produite par le Syndicat provient en totalité de la nappe alluviale de la Durance. Le Syndicat Durance Ventoux exploite trois captages qui totalisent une capacité de production de 52 000 m³/j. Les différents sites, leurs principales caractéristiques et leur production sont récapitulés dans le tableau suivant :

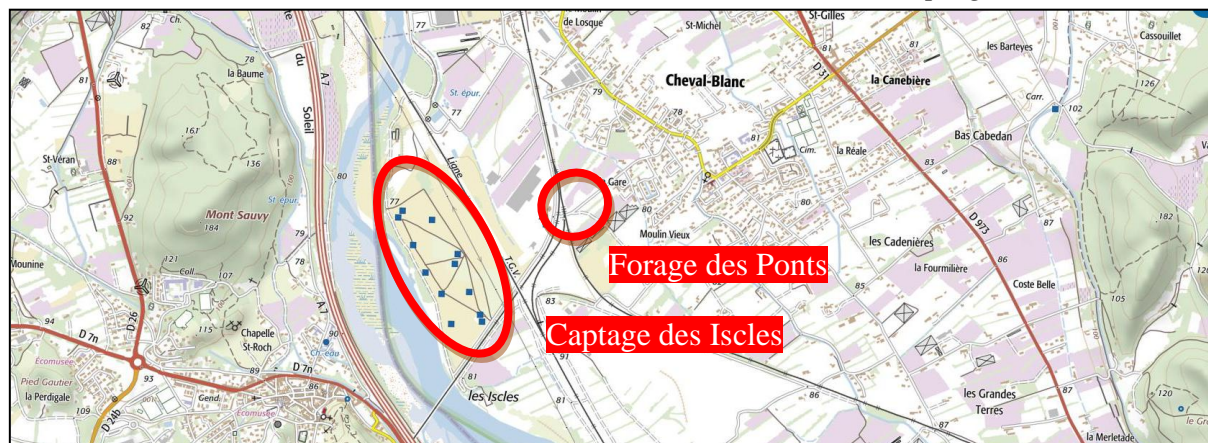
<i>Site/Localisation</i>	<i>Autorisation de prélèvement</i>	<i>Caractéristiques</i>
CHEVAL BLANC- Les Iscles	20 000 m ³ /j	5 puits à 24 m
CAVAILLON - Le Grenouillet	20 000 m ³ /j	1 puits à drains rayonnants de 25 m de profondeur
CAVAILLON - La Grande Bastide II	12 000 m ³ /j	3 forages à 30 m

Le réseau syndical est divisé en deux services maillés afin d'assurer un secours mutuel. Le captage de Cheval-Blanc permet de desservir les communes du Haut Service quant au Bas Service, il est alimenté par les deux autres captages de Cavaillon.

La commune est alimentée par le réseau dit « haut service » à 45% et par le « bas service » à 55%.

Deux captages existent sur la commune : le « captage des Iscles » et le « forage des Ponts ». Ces captages font l'objet de périmètres de protection (servitudes d'utilité publique AS1).

Localisation des captages – Cheval Blanc



c) Réseau de distribution en eau potable sur la commune de Cheval Blanc

En 2016, le réseau du syndicat totalise plus de 1 500 km de conduites en services, de diamètre compris entre 40 mm et 700 mm. **La répartition du linéaire de canalisation à Cheval Blanc est de 65401 ml.**

La commune comprend 1770 abonnés, dont 36 concernant les services publics.

En 2016, les abonnés de Cheval Blanc ont consommé 187 753 m³ contre 178 766 m³ en 2015 (+5.03%), soit un volume moyen par ménage de 106 m³ par an.

I.4.4 - Le service de défense extérieure contre l'incendie

Le réseau incendie est organisé autour de plusieurs hydrants (70 environ).

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) par l'intermédiaire de Points d'Eau Incendie (PEI) identifiés à cette fin.

Indépendamment du risque de feux de forêt, le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) pour le département de Vaucluse s'applique selon l'arrêté n°19-858 du 20 Février 2019.

Ce règlement porte sur les principes de la DECI pour la protection générale des bâtiments, et ne traite pas des espaces naturels (les forêts en particulier), des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), de sites particuliers comme des tunnels et autres ouvrages routiers ou ferroviaires.

L'annexe 2 du RDDECI indique en fonction du risque à couvrir :

- le type de structure concernée ;
- les besoins en eau ;
- les distances entre les PEI ou point d'eau naturels (PENA) et le risque à défendre.

Il existe un centre d'intervention et de secours sur la commune de Cheval Blanc. Il fait partie du groupement Sud Luberon, et est rattaché au centre de secours principal de Cavailhon (compagnie).

Tableau communal des données DECI – 2017/2018

NUMERO D'ORDRE	NUMERO DEPARTEMENTAL	FAMILLE DE PEI (prise d'eau)	CARACTERISTIQUES DES PRISES	DIAMETRE CANALISATION D'ALIMENTATION	PERENNITE	STATUT DU PEI	GESTIONNAIRE DU RESEAU	NUMERO DE LA PAGE ATLAS	ADRESSE
45	84038_45	PI		100			COMMUNE	241W16/G8.3_CHE-10	CHEMIN DE LA RAYETTE LOT LES CHARMETTES
46	84038_46	PI		100			COMMUNE	241W12/F6.3_CHE-6	LES CADENIERES DANS LE LOTISSEMENT
47	84038_47	PI		100			COMMUNE	241W11/E4.1_CHE-5	CD 31 DE L'OSQUE LOT CHABAS
48	84038_48	PI		250			COMMUNE	241W12/F6.3_CHE-5	RUE DES ECOLES
49	84038_49	PI		100			COMMUNE	253E/E11	BASE DE LOISIRS LES GENETS ENTREE
50	84038_50	PI		100			COMMUNE	253E/E11	BASE DE LOISIRS LES GENETS BUNGALOWS
51	84038_51	PI		100			COMMUNE	253E/E10	BASE DE LOISIRS LES GENETS FACE MOBIL-HOME
52	84038_52	PI		100			COMMUNE	253E/E10	BASE DE LOISIRS LES GENETS FACE MOBIL-HOME
53	84038_53	PI		100			COMMUNE	253E/E10	BASE DE LOISIRS LES GENETS FACE MOBIL-HOME
54	84038_54	PI		250			COMMUNE	241E/B9	CD 31 ROUTE DES TAILLADES PONT DES MULETS
55	84038_55	PI		100			COMMUNE	241E/D7.4_CHE-3	ROUTE DE PERTUISLOT LE CLOS ST GILLES
56	84038_56	PI		450			COMMUNE	241W11/F4.4_CHE-5	CHEMIN DU PONT FACE ETS FRUCA
57	84038_57	PI		110			COMMUNE	241W11/F4.1_CHE-5	BASE MAINTENANCE TGV AVENUE DE LA GARE

58	84038_58	PI		110			COMMUNE	241E/E10	CHEMIN DE CASSOUILLET
59	84038_59	PI		110			COMMUNE	296W/B1	CHEMIN DES GORGES DU REGALON
60	84038_60	PI		100			COMMUNE	241E9/F7.1_CHE-7	CHEMIN DE LA REALE AU LOTISSEMENT
61	84038_61	PI		110			COMMUNE	241E/E11	HAMEAU DE CASSOUILLET
62	84038_62	PI		110			COMMUNE	254W/C2	CHEMIN DE LA CAMPANETTE
63	84038_63	PI		110			COMMUNE	241E13/G7.1_CHE-11	CHEMIN DE LA RAYETTE NOUVEAU LOT
64	84038_64	PI		100			COMMUNE	241W12/E6.2_CHE-6	CH DU MILIEU LOT CLOS DE BOSCABRUN
65	84038_65								A RENSEIGNER PAR LE SDIS APRES RECEPTION DE TOUT NOUVEAU PEI
66	84038_66								A RENSEIGNER PAR LE SDIS APRES RECEPTION DE TOUT NOUVEAU PEI
67	84038_67	PI		100			COMMUNE	241W11/F5.4_CHE-5	ALLEE DES PEUPLIERS
68	84038_68	PI		100			COMMUNE	253E/A12	CHEMIN ST FRANCOIS - VALLONCOURT
69	84038_69	PI		100			COMMUNE	241E9/F8.1_CHE-7	RTE DE PERTUIS LA CANEBIERE LOT FACE CARRELAGE
70	84038_70	PI		100			COMMUNE	241E/D11	CHEMIN DE GOURDELON - QT PATAOU
71	84038_71	PI		100			COMMUNE	241W7/D4.4_CHE-1	CHEMIN DES CROIX ROUGES - SEDA-
72	84038_72	PI		100			COMMUNE	241W8/D6.4_CHE-2	CLOS BOSCABRUN II
73	84038_73	PI		100			COMMUNE	241E9/E6.1_CHE-7	RTE DES TAILLADES - CHEMIN DU BAS CABEDAN
74	84038_74	PI		100			COMMUNE	241E9/E8.4_CHE-7	RTE DES TAILLADES - CHEMIN DU BAS CABEDAN
75	84038_75	PI		100			COMMUNE	241W12/F5.3_CHE-6	CHEMIN DES LAVANDES
76	84038_76	PI		100			COMMUNE	241W4/B6.4_CAV-44	LA BROQUANTE INDIENNE - RTE DE PERTUIS
77	84038_77	PI		100			COMMUNE	241W4/B6.4_CAV-44	CH DE LA REALE / LOTISSEMENT LES OLMIERS
78	84038_78	PI		100			COMMUNE	241E13/H7.2_CHE-11	CHEMIN DE LA RAYETTE
79	84038_79	PI		100			COMMUNE	241E13/G7.4_CHE-11	LOTISSEMENT LIENS - 408 CHE DE LA RAYETTE
80	84038_80	PI					COMMUNE	241W16/G5.1_CHE-9	CHEMIN DES ISCLES
81	84038_81	PI					COMMUNE	241E13/G7.2_CHE-11	CHEMIN DE LA REALE (CHE DES CADENIERES)
82	84038_82	PI		100		PUBLIC	SUEZ	241E5/D8.4_CHE-3	106 CHEMIN DE ST GILLES
83	84038_83	PI		100		PUBLIC	SUEZ	CHE-3-D7.2	270 CHEMIN DE ST GILLES

IDENTIFICATION								LOCALISATION	
NUMERO D'ORDRE	NUMERO DEPARTEMENTAL	FAMILLE DE PEI (grille d'eau)	CARACTERISTIQUES DES PRISES	DIAMETRE CANALISATION D'ALIMENTATION	PERENNITE	STATUT DU PEI	GESTIONNAIRE DU RESEAU	NUMERO DE LA PAGE ATLAS	ADRESSE
1	84038_1	PI		450			COMMUNE	241W/E3	CROISEMENT CD31 CR56 DU PONT
2	84038_2	BI		250			COMMUNE	241W15/G4.4_CHE-9	CR56 DU PONT STATION DE POMPAGE
3	84038_3	PI		100			COMMUNE	241W12/F5.3_CHE-6	CHEMIN DES ISCLES RESIDENCE LE LUBERON
4	84038_4	PI		100			COMMUNE	241W12/F5.3_CHE-6	CHEMIN DES ISCLES RESIDENCE LE LUBERON
5	84038_5	PI		100			COMMUNE	241W16/G5.2_CHE-10	CHEMIN DES ISCLES RESIDENCE LE LUBERON
6	84038_6	PI		125			COMMUNE	241W12/F5.3_CHE-6	CD31 FACE VC10 CHEMIN DES ISCLES
7	84038_7	PI		100			COMMUNE	241W11/E4.3_CHE-5	CD31 FACE LUMIERES DE FRANCE
8	84038_8	PI		100			COMMUNE	241W12/E8.4_CHE-6	QUARTIER ST MICHEL DANS LES TERRES
9	84038_9	PI		100			COMMUNE	241W16/G5.2_CHE-10	LOT BEAUREGARD DANS LE LOT
10	84038_10	PI		100			COMMUNE	241W16/G6.3_CHE-10	CHEMIN DES MOULINS VC3
11	84038_11	PI		100			COMMUNE	241W16/H6.3_CHE-10	CHEMIN DES MOULINS VC3
12	84038_12	PI		80			COMMUNE	241E13/H7.2_CHE-11	CHEMIN DE LA RAYETTE
13	84038_13	PI		80			COMMUNE	253E/A8	CHEMIN DE L'INDICATEUR
14	84038_14	PI		100			COMMUNE	253E/A9	CHEMIN DE L'INDICATEUR LES GRANDES TERRES
15	84038_15	PI		100			COMMUNE	241E13/G7.2_CHE-11	CHEMIN DE LA REALE
16	84038_16	PI		100			COMMUNE	241E9/F7.3_CHE-7	CHEMIN DE LA REALE
17	84038_17	PI		125			COMMUNE	241W12/F6.2_CHE-6	QUARTIER DU CIMETIERE LOT ROBERT PAUL
18	84038_18	PI		100			COMMUNE	241W8/D6.3_CHE-2	CHEMIN DU MILIEU
19	84038_19	PI		100			COMMUNE	241W8/C6.2_CHE-2	ROUTE DE PERTUIS CHEMIN ST GILLES
20	84038_20	PI		150			COMMUNE	241W8/C6.3_CHE-2	ROUTE DE PERTUIS POINTE DE DURAND
21	84038_21	BI		150			COMMUNE	241E9/E7.1_CHE-7	RT DE PERTUIS FACE DR DRAHY
22	84038_22	PI		100			COMMUNE	241E5/C7.4_CHE-3	CHEMIN DE ST GILLES
23	84038_23	PI		250			COMMUNE	241E6/D6.3_CHE-4	ROUTE DES TAILLADES CD3 CHEMIN DES BARTHEYES
24	84038_24	PI		100			COMMUNE	241E/C10	LA CROIX DES BANQUETS CHEMIN DE LA TUILERIE
25	84038_25	PI		100			COMMUNE	241E/D11	CHEMIN DE CASSOUILLET
26	84038_26	BI		125			COMMUNE	241E9/E7.3_CHE-7	LA CANEBIERE FACE CAISSE D'EPARGNE
27	84038_27	BI		125			COMMUNE	241E9/F8.1_CHE-7	ROUTE DE PERTUIS FACE LIENS
28	84038_28	PI		125			COMMUNE	241E10/F8.3_CHE-6	ROUTE DE PERTUIS CHEMIN DE LA GRAVIERE
29	84038_29	PI		150			COMMUNE	241E/G9	ROUTE DE PERTUIS CHEMIN DES MULETS
30	84038_30	PI		150			COMMUNE	241E/H10	ROUTE DE PERTUIS LIEU-DIT COSTE BELLE
31	84038_31	PI		150			COMMUNE	253E/A10	ROUTE DE PERTUIS CHEMIN DE LA MERLETADE
32	84038_32	PI		150			COMMUNE	253E/B11	ROUTE DE PERTUIS LIEU-DIT LES MARTILLIERES
33	84038_33	PI		150			COMMUNE	253E/C11	ROUTE DE PERTUIS LIEU-DIT LES MARTILLIERES
34	84038_34	PI		150			COMMUNE	254W/D1	ROUTE DE PERTUIS LA GRANDE BASTIDE
35	84038_35	PI		150			COMMUNE	254W/D2	ROUTE DE PERTUIS
36	84038_36	PI		150			COMMUNE	254W/E4	ROUTE DE PERTUIS BEL HOSTE
37	84038_37	PI		150			COMMUNE	254W/G6	ROUTE DE PERTUIS LA FONT DU PIN
38	84038_38	PI		150			COMMUNE	254E/H7	ROUTE DE PERTUIS FONT VIVE
39	84038_39	PI		150			COMMUNE	265E/A8	ROUTE DE PERTUIS LE BOUFFET
40	84038_40	PI		100			COMMUNE	265E/A9	LA ROQUETTE FACE A LA CHAPELLE
41	84038_41	PI		100			COMMUNE	265E/B10	ROUTE DE PERTUIS
42	84038_42	PI		100			COMMUNE	265E/B12	HAMEAU DU LOGIS NEUF
43	84038_43	BI		125			COMMUNE	241W16/G6.1_CHE-10	QUARTIER DE L'EGLISE FACE MAGASIN
44	84038_44	PI		110			COMMUNE	253E/B9	LES GRANDES TERRES

I.4.5 - Le traitement des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est assurée et gérée par la Communauté de communes Luberon Mont de Vaucluse. Un service de ramassage des ordures ménagères se fait deux fois par semaine, le tri sélectif se réalise par ramassage des emballages (sacs jaunes) une fois par semaine. Le ramassage du papier et du verre se fait par le biais de points d'apports volontaires avec colonnes.

Le reste des déchets est traité en déchetteries ; il existe trois déchetteries sur le territoire (Puits des Gavottes (Cavaillon), déchetterie pour les déchets verts (Cavaillon), et la Déchetterie de Mérindol.

I.4.6 - Les équipements à destination du public

La commune de Cheval Blanc possède de nombreux équipements publics dont :

- une mairie
- deux écoles (l'école Marius André et la petite école de la Roquette).
- une Poste
- une salle des fêtes
- Une médiathèque intercommunale
- Un centre de secours
- Un foyer du 3^{ème} age
- Une maison du Tourisme
- une aire de jeux enfants
- Des espaces sportifs :
 - Stade
 - Skate park
 - City park
 - Terrains de tennis
- Une salle de Sport (la Forge)
- Une salle de loisirs



Maison du Tourisme



Médiathèque intercommunale

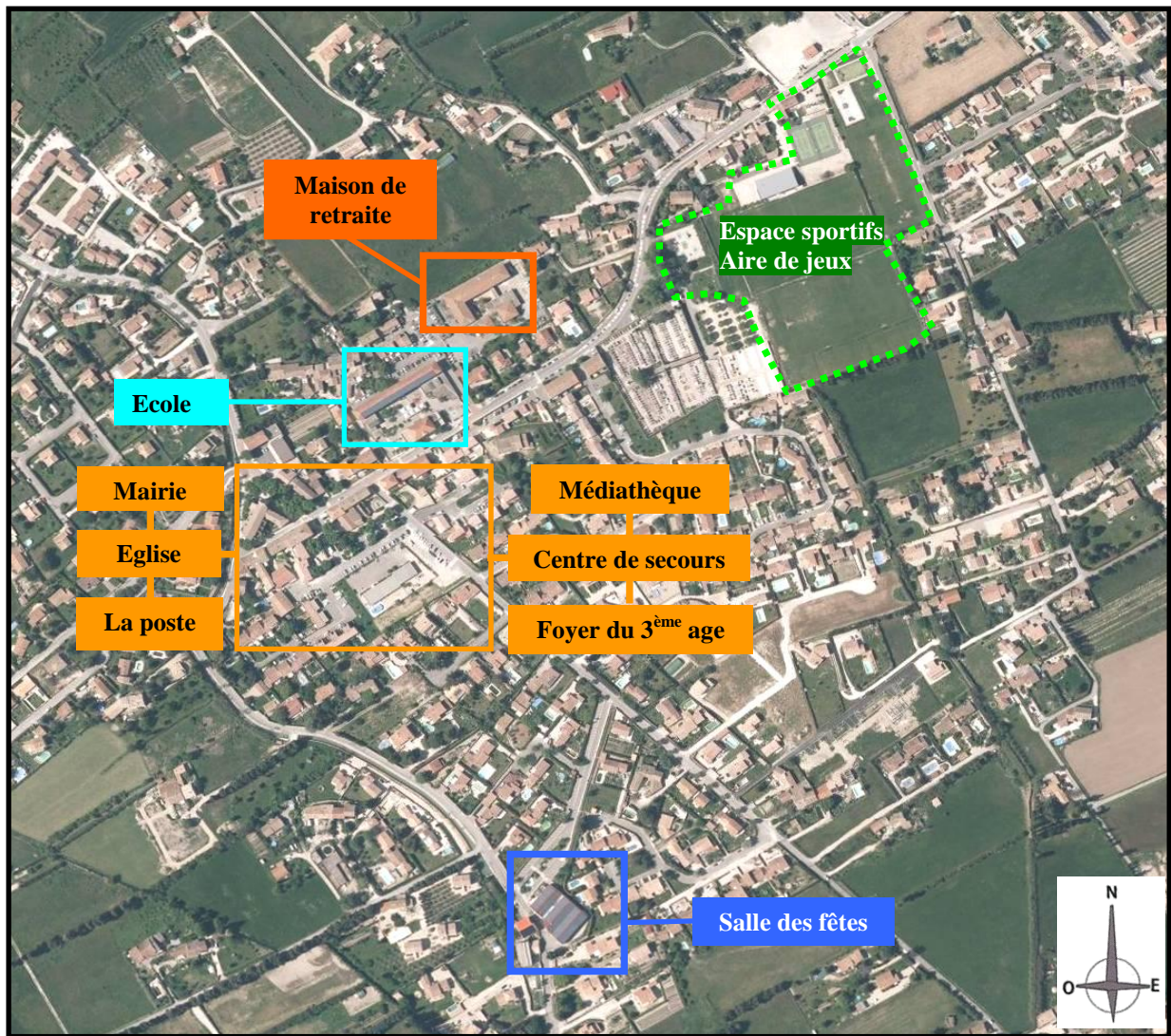


Salle des fêtes



Hôtel de ville

Localisation des équipements à destination du public – Cheval Blanc



I.4.7 - Les communications numériques

a) La Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCoRAN) de la Région PACA

La SCoRAN, placée sous la maîtrise d'ouvrage de la Région, avec un copilotage et un cofinancement de l'Etat (Préfecture de région et de la Caisse des Dépôts), établit un diagnostic des besoins de débit, un état des lieux et les perspectives de l'offre de services de communications électroniques, une modélisation de scénarios technico-économiques de couverture du territoire régional, pour aboutir à la définition d'un cadre d'orientations (objectifs, priorités, perspectives, gouvernance, financements) pour les acteurs publics.

La SCoRAN composera le volet numérique du SRADDT (le Schéma d'aménagement et de Développement Durable du Territoire) et viendra nourrir notamment les travaux relatifs à l'élaboration du SRD2E (le Schéma Régional du Développement Economique et de l'Emploi).

La démarche de la SCoRAN aboutira à l'émergence d'un cadre d'orientation (fixant les objectifs à atteindre à court, moyen et long termes, les priorités d'actions, le mode de gouvernance ainsi que les modes de financement) guidant l'action publique en matière d'aménagement numérique, et notamment dans le cadre de l'élaboration des Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN).

A l'échelle de la Région PACA, les études sur le déploiement du Très Haut Débit ont permis de faire ressortir quelques points majeurs :

Si l'impact de l'initiative privée à 2020 est relativement important à l'échelle de la région, il masque des disparités importantes entre les différents territoires. Ainsi :

1. La population des départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes serait quasi intégralement couverte (à hauteur respectivement de 95% et 92% des lignes).
2. Le Vaucluse et le Var seraient couverts à hauteur de 66% et 59% des lignes respectivement.
3. Les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes ne seraient que très faiblement concernés par les déploiements des opérateurs (respectivement 25% et 17% des lignes).

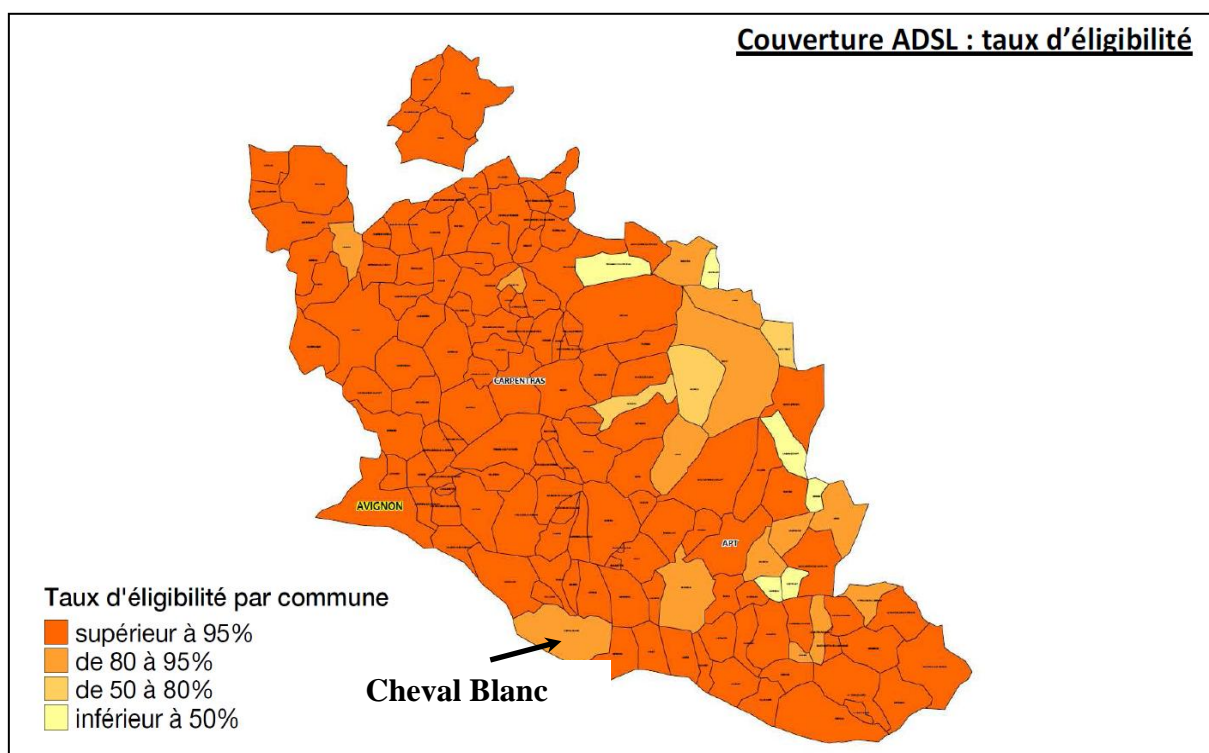
L'ensemble de la population régionale devra être couverte en très haut débit (fibre) en 2030. Dès 2020, des initiatives publiques complémentaires aux déploiements des opérateurs privés devront permettre de couvrir en fibre 70 % au moins de la population de chaque département.

En 2020, la population régionale et les entreprises non desservies en fibre devront pouvoir néanmoins accéder à un service triple play (Internet, téléphonie, télévision haute définition), grâce à l'utilisation de technologies alternatives.

b) Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de Vaucluse

Le Département, par délibération du 9 juillet 2010, s'est engagé dans l'élaboration d'un SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) sur le territoire de Vaucluse. Le SDTAN est articulé avec la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN), le Schéma Régional d'Aménagement et de développement du Territoire et le Schéma Régional de Développement Economique.

Par délibération du 8 juillet 2011, l'Assemblée départementale a voté le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique. Ce schéma a pour objectif la desserte en Très Haut Débit du département à l'horizon de 20 ans : il décrit la situation à atteindre en matière de couverture numérique très haut débit, il identifie les moyens pour y parvenir (mobiliser tous les acteurs concernés autour d'un projet partagé), et il conditionne la mobilisation des fonds nationaux d'aménagement numérique.



▪ Éléments de synthèse sur la situation de l'offre de services dans le département

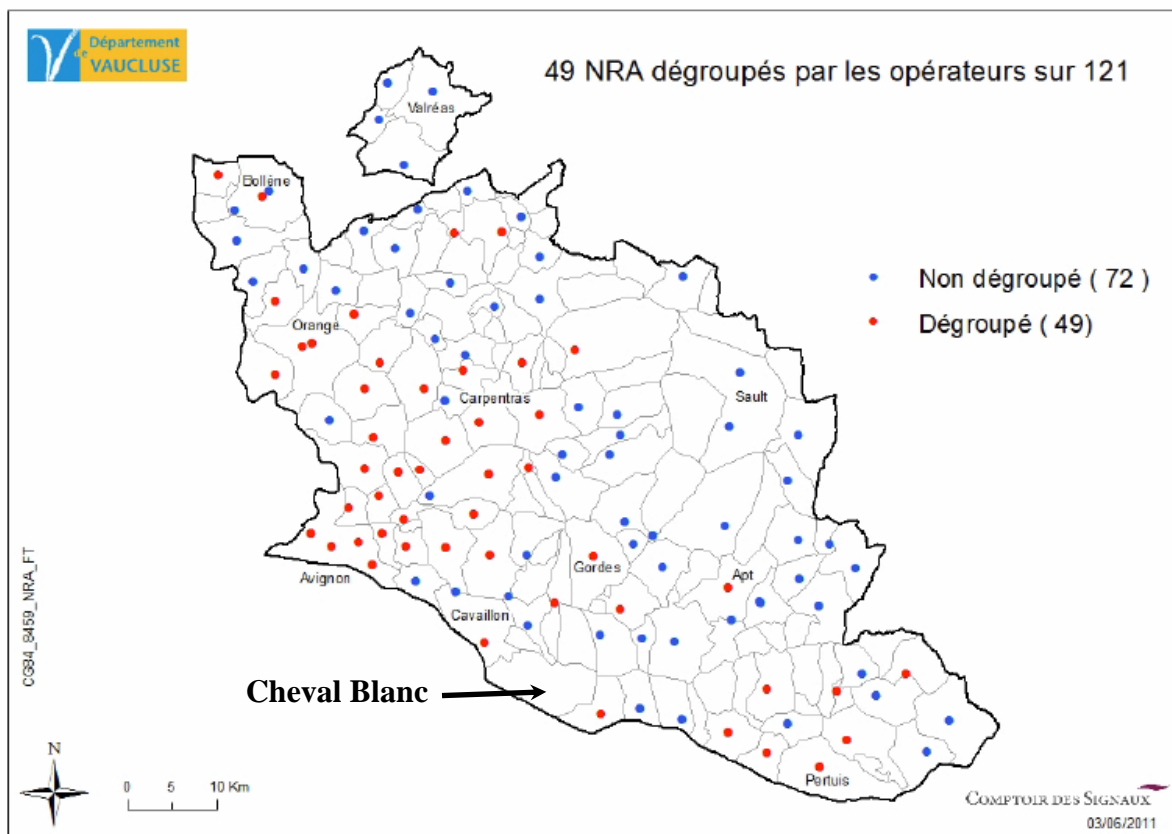
La couverture ADSL et le haut débit en France se sont largement améliorés ces dernières années. Depuis juillet 2007, tous les centraux téléphoniques sont capables de délivrer l'ADSL aux abonnés. Cependant, plusieurs centaines de milliers d'internautes en France restent inéligibles à l'ADSL et ont seulement du bas débit. Le département de Vaucluse compte 121 nœuds de raccordement (centraux téléphoniques dans lesquels aboutissent les lignes téléphoniques des abonnés).

Le département de Vaucluse dispose de la présence, sur son territoire, de six opérateurs alternatifs : Bouygues Télécom, Complétel, France Telecom, Free, SFR, Numéricâble, mais aucun d'entre eux n'est en mesure de faire des offres aux utilisateurs au-delà des zones denses du département et de manière équivalente sur tout le territoire.

Les Nœuds de Raccordement d'Abonnés (NRA) dégroupés par les opérateurs alternatifs, le sont en zones denses avec des offres de tarifs DSL différenciées. L'accès au « triple play »

DSL est réservé aux zones denses. L'offre de TV/DSL, par les opérateurs alternatifs, ne concerne que 49 NRA sur 121, soit une proportion de 79% du parc de lignes. France Telecom, pour sa part, limite cette offre à 52 NRA sur 121, soit une proportion de 83% du parc des lignes.

2011: 49 NRA dégroupés sur 121



La position des opérateurs dénote toutefois un potentiel de développement pour un projet de Réseau d'Initiative Publique départemental orienté DSL ou orienté Fiber to the Home (FTTH), selon les ressources mobilisées, compte tenu du parc de lignes grises restant et du potentiel d'entreprises desservi sur une base de capacité encore très restreinte.

En conséquence, on considère que le département de Vaucluse présente une situation concurrentielle relativement faible et une couverture en services et réseaux de communications électroniques assez limitée, tant pour les entreprises que pour les particuliers. Cette situation risque de s'aggraver, et les disparités d'accès de s'accroître, dans la mesure où la frontière en matière de débits accessibles, elle-même, se déplace du Haut débit vers le Très Haut débit (réseaux fibre à l'abonné, FTTH).

Les entreprises sont particulièrement pénalisées par cette situation. Le tissu économique lié au tourisme très présent et particulièrement consommateur de débits est pénalisé dans les mêmes conditions. Le coût d'accès pour les opérateurs à la clientèle des TPE/PME-PMI départementales, pour les zones en dehors des villes centres, et au regard de la rentabilité générée, n'est pas en leur faveur, étant plus difficiles d'accès.

▪ Eléments du projet de SDTAN du Vaucluse

Compte tenu de tous ces éléments et aux vus du bilan fonctionnel des scénarii étudiés, des coûts à la prise de chacun et de leur valeur stratégique pour le Département, des critères d'aménagement du territoire, de développement économique et de pérennité retenus par la collectivité pour sa politique numérique, ont conduit le Département à définir un projet de réseau haut et très haut débit sur la base d'une infrastructure fédératrice fibre optique permettant le raccordement des points suivants :

- les NRA présents dans le département, non dégroupés par les opérateurs,
- les bâtiments publics du département,
- les collèges, les lycées, les CFA, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- les principales zones d'activités économiques,
- les pôles d'équilibre et de services du département définis dans le schéma Vaucluse 2015,
- un potentiel de prises FTTH permettant d'engager le déploiement du très haut débit,
- un linéaire de réseau fibre optique à même de porter une politique de forte capillarité par la suite.

Pour répondre à ces objectifs, le 19 mars 2010, par délibération n° 2010-326, le Conseil Général a décidé du lancement d'une délégation de service public portant sur la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau départemental de communications haut et très haut débits.

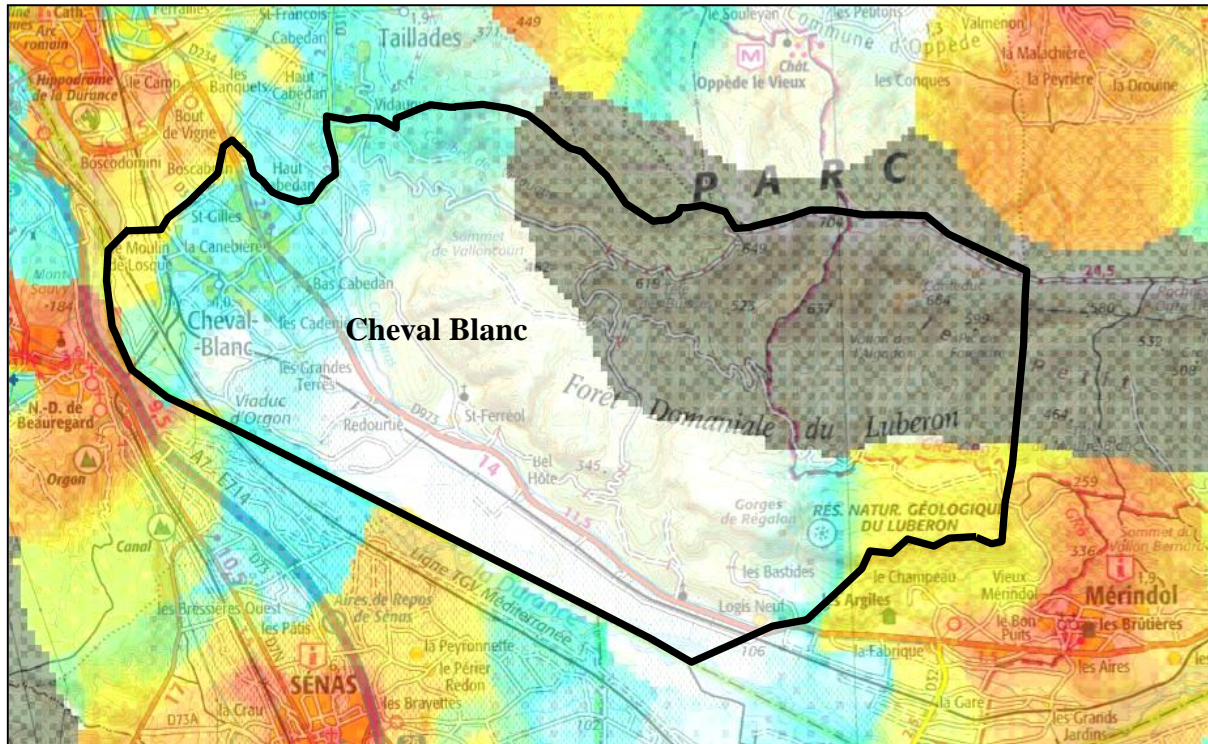
Ce projet de délégation de service public s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, de la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique et du premier alinéa du I de l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A noter que la commune de Cheval Blanc fait l'objet d'intentions d'investissements d'initiative privée (AMII) concernant l'aménagement numérique du territoire.

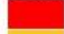





c) La couverture Haut Débit (DSL) sur la commune de Cheval Blanc

(Source : Cartelie.application.equipement.gouv)

En attendant le Très Haut Débit, on constate avec la carte ci-dessous que la commune de Cheval Blanc présente une couverture DSL non uniforme sur son territoire. En effet, la commune présente des secteurs qui bénéficient d'une couverture DSL avec un débit moyen à faible, notamment sur une bonne partie des zones urbanisées du village. Cela peut s'expliquer notamment en raison de l'éloignement des répartiteurs téléphoniques, situés notamment sur Cavaillon et Mérindol.



La cartographie DSL (Digital Subscriber Line) présente la couverture DSL du territoire et permet de localiser les zones non couvertes (zones blanches) ou mal couvertes (débit faible). Source cartelie.application.equipement.gouv.fr

Débit : plage d'atténuation en décibel	
	0 - 37
	37 - 51
	51 - 70
	ReADSL
	non éligible
	sans information

SYNTHESE SERVICES ET INFRASTRUCTURES

<i>Atouts</i>	<i>Faiblesses</i>
<p>Une bonne desserte du territoire. La RD973 traverse la commune : cette infrastructure permet de desservir rapidement la communes de Cavaillon, ainsi que les accès à l'autoroute A7.</p> <p>Un nombre d'équipements très diversifiés proportionnés à la taille de la commune.</p> <p>La proximité de Cavaillon pour les équipements absents sur le territoire communal.</p> <p>Réseau d'eau potable satisfaisant.</p>	<p>La station d'épuration recevant les eaux usées des zones connectées au réseau est saturée et ne répond plus aux normes d'épuration en vigueur.</p> <p>Une couverture numérique moyenne sur le centre du village.</p>

<i>Enjeux</i>
<p>Le développement de l'urbanisation devra tenir compte de la capacité des équipements publics de la commune et être en adéquation avec ceux-ci.</p>

I.5. CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE & ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

I.5.1 - Le contexte

Au fil des conférences internationales la lutte contre le changement climatique est devenue une des préoccupations majeures pour la planète. Une réduction massive des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050 est nécessaire pour maintenir l'équilibre du climat. Les engagements pris par la France impliquent :

- Pour 2020, une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie ; une augmentation de 20% de la part des énergies renouvelables.
- Pour 2050, une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre.

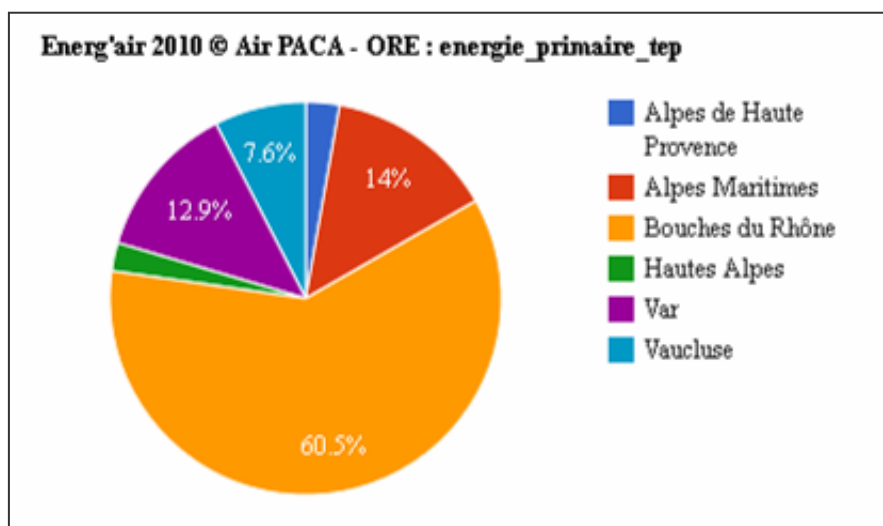
Les collectivités sont des acteurs majeurs dans la lutte contre le changement climatique. Elles ont un rôle d'exemplarité dans la gestion de leurs équipements et de leurs services. Mais elles ont aussi des leviers d'actions importants à travers leurs politiques d'aménagement et de développement. C'est la raison pour laquelle, **la loi grenelle 2, assigne aux outils de planification (SCoT et PLU) de nouveaux objectifs. Ils portent sur les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie et la production d'énergie renouvelable.**

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, l'accès aux données statistiques portant sur les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie et la production en énergie renouvelable sont devenus un enjeu majeur pour les territoires.

I.5.2 - Consommations d'énergie en région PACA

En 2010, la région PACA a consommé près de 20.9 Mtep (énergie finale corrigée des aléas climatiques) tous secteurs confondus. Le secteur de l'industrie représente 43.5% de cette consommation. Arrive ensuite les secteurs du résidentiel et des transports, représentant respectivement 23.3% et 20.1%.

Répartition départementale de la consommation d'énergie en PACA en 2010



Cette consommation d'énergie concerne majoritairement le département des Bouches du Rhône (30.5%), caractérisé notamment par la présence d'activités industrielles. Les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence ne représentent chacun que 2.3% et 2.8% de la consommation énergétique régionale. Les autres départements consomment à hauteur de 7.6% à 14 % de la consommation de la région, dont 7.6% pour le département de Vaucluse.

La production pour la région d'énergie primaire s'élève à 1.55 Mtep (97.1% produit par l'Hydraulique).

I.5.3 - Consommations d'énergie de la commune de Cheval Blanc

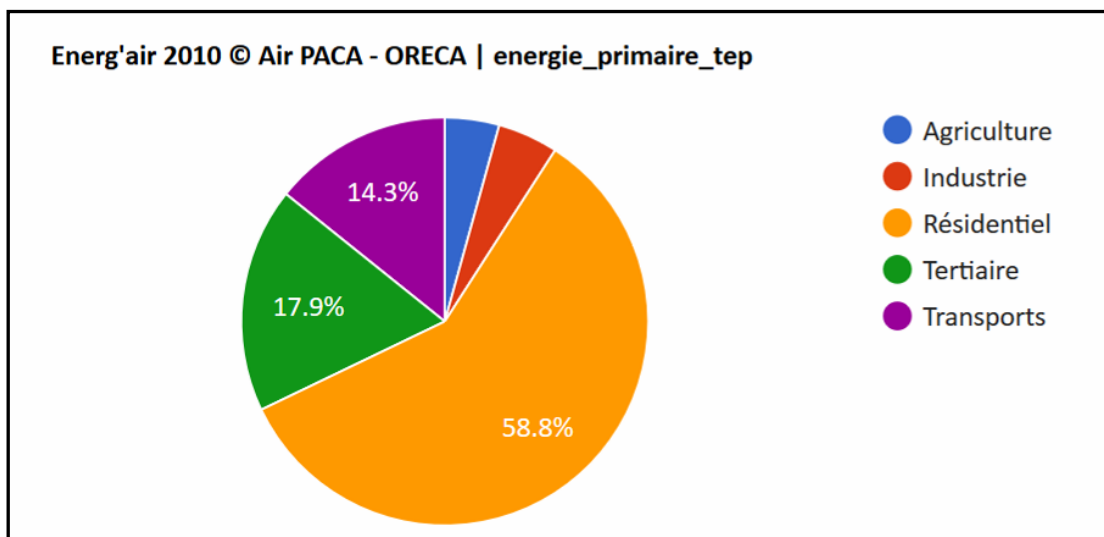
L'augmentation de la population d'ici 10 ans va engendrer automatiquement des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre supplémentaires. Un des enjeux de la commune de Cheval Blanc sera donc de limiter les consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, notamment dans les domaines de l'habitat et des transports.

a) Les différents secteurs sur les consommations énergétiques

Le résidentiel constitue le premier poste de consommation d'énergie avec 58.8%. La commune est à dominante résidentielle, et le mode de construction de ces 20 dernières années (essentiellement du logement individuel) n'a cessé de consommer de l'énergie.

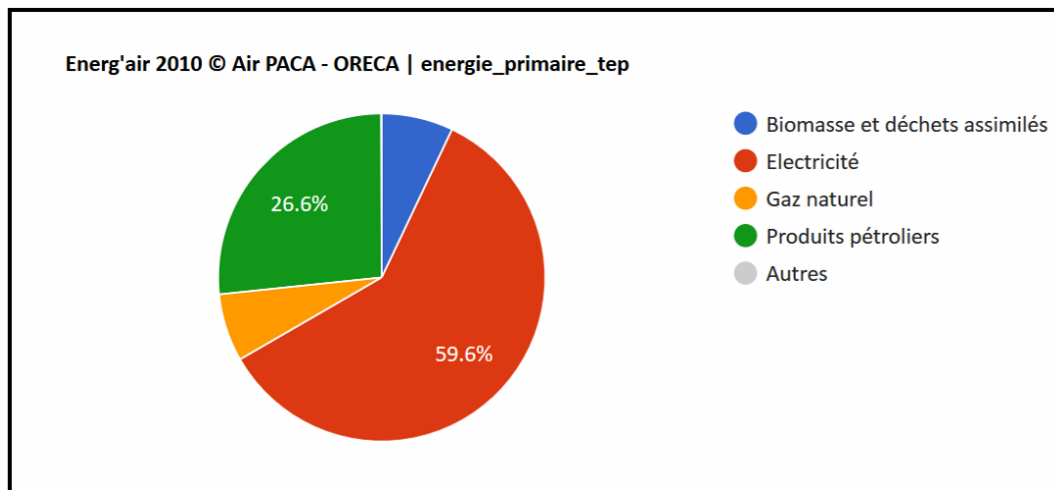
Le tertiaire constitue le second poste de consommation d'énergie (17.9%), et les transports (14,3%) ce qui est à priori relativement cohérent puisque la commune est desservie par les transports en commun, et les zones d'emplois sont localisés à proximités.

Répartition sectorielle des consommations énergétiques sur Cheval Blanc en 2010



L'électricité et les produits pétroliers sont les principales sources d'énergie (représentant respectivement 59,6% et 26,6% des consommations d'énergie). Ce qui ne fait que confirmer la place du secteur Tertiaire, des transports et de l'habitat sur le territoire de la commune dont les principales sources de consommations sont liées à ces types d'énergies.

Répartition des consommations d'énergie par type d'énergie sur Cheval Blanc, en 2010



b) Les émissions de gaz à effet de serre sur la commune de Cheval Blanc

Un ménage rejette en moyenne 15,5 tonnes de CO₂ par an. Nous avons vu précédemment que la commune de Cheval Blanc compte en 2012, 1632 ménages, soit des rejets s'élevant à environ **25 296 tonnes de CO₂ par an**.

De plus, concernant le domaine des déplacements, le taux d'équipement en véhicules d'un ménage est en moyenne de 1.21 ; et un ménage parcourt en moyenne 12 546km par an. Enfin, autre donnée importante à mentionner, 0.308 kg de CO₂ est émis par kilomètre parcouru.

Nous pouvons donc calculer ainsi, de manière générale, les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des habitants de la commune de Cheval Blanc :

- 1661 ménages sur la commune en 2014, soit environ 2010 véhicules ;
- Soit environ 25 217 460 km parcourus chaque année par ces 1661 ménages ;
- Soit plus de **7 766 980 kg d'émission de CO₂**.

La commune devra donc être attentive dans ses choix de développement aux consommations d'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre générées par l'apport de nouvelles populations.

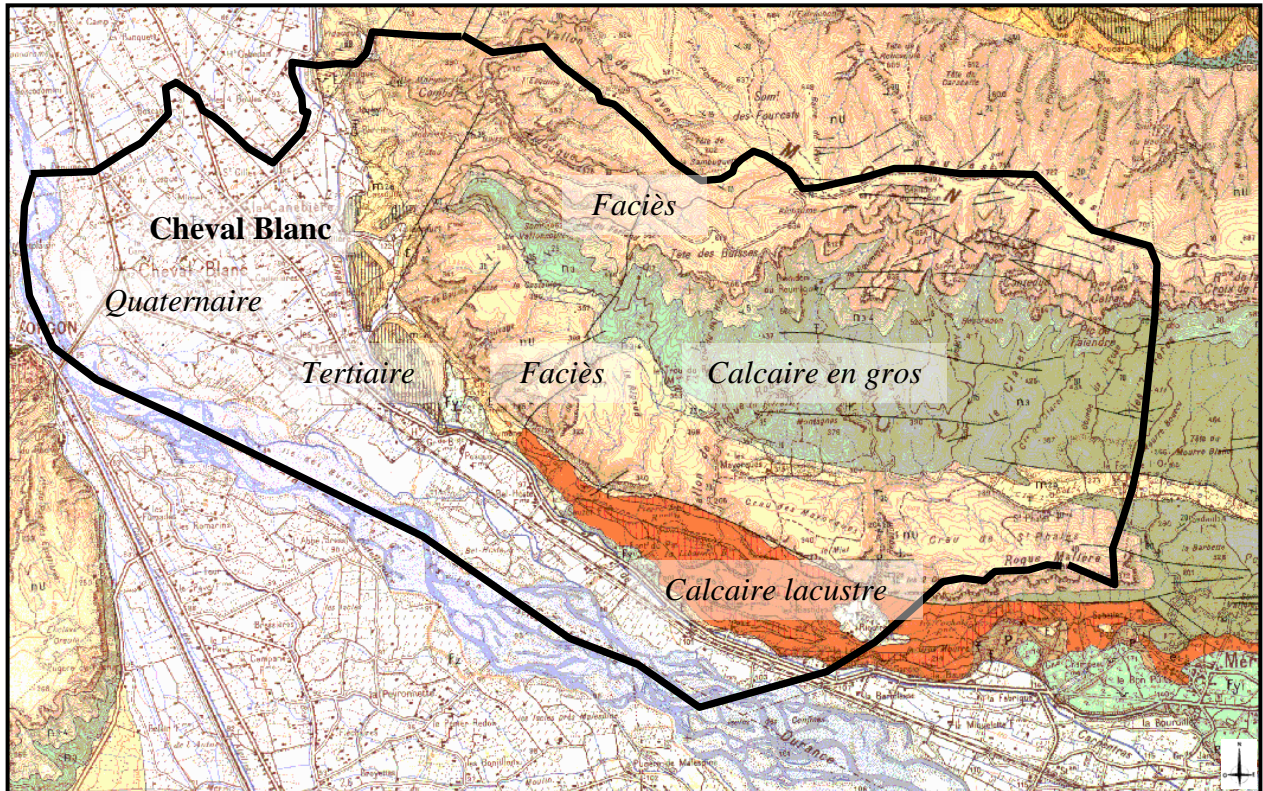
2 : ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



II.1. GRANDES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE COMMUNAL

II.1.1 - La géologie du lieu

Formation géologique de Cheval Blanc (source : Infoterre BRGM)



Le sol en plaine est formé de dépôts duranciens. Le massif du Luberon compose l'autre partie de la commune. Cette chaîne a commencé à se former au crétacé inférieur, c'est-à-dire entre -135 et -95 millions d'années pour finir de se plisser à partir de -15 millions d'années d'abord dans un axe Nord-Sud, puis de N.NE-S.SO. entre -7 et -3 millions d'années. Ces compressions successives ont trouvé leurs termes au pliocène.

Un site est classé en réserve naturelle géologique sur la commune. Il s'agit du site de Régalon.

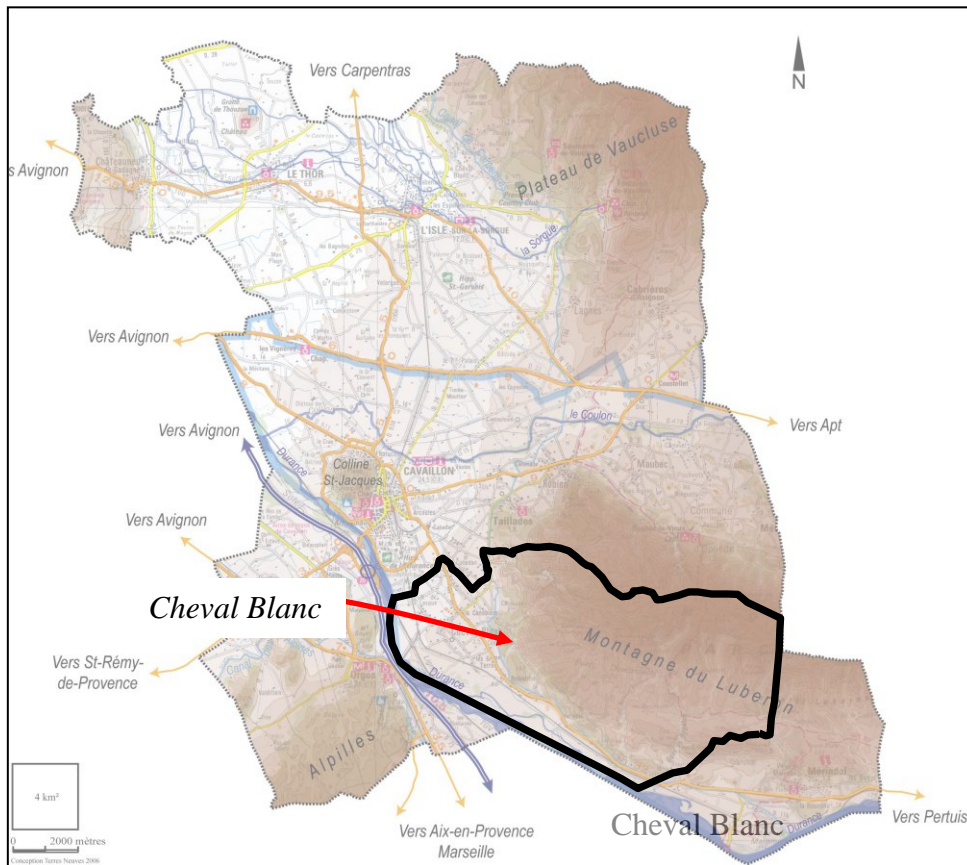
Ses sables contiennent une faune fossile aux caractères très particuliers : *Terebratula ampulla*, à la coquille blanche et fragile, en constitue l'espèce dominante. Ce petit brachiopode, rare dans le midi de la France, affectionnait les eaux profondes, mais il a trouvé dans les gorges de Régalon les conditions favorables à la reconstitution de son biotope : eaux calmes, obscurité totale...

Sur les sites classés en Réserve Naturelle, l'extraction et le ramassage de fossiles et de minéraux sont interdits (des dérogations préfectorales sont accordées à des fins scientifiques ou pédagogiques).

Le reste de la commune est intégré dans le périmètre de protection de la réserve sur lequel toute fouille géologique est soumise à une autorisation préalable.

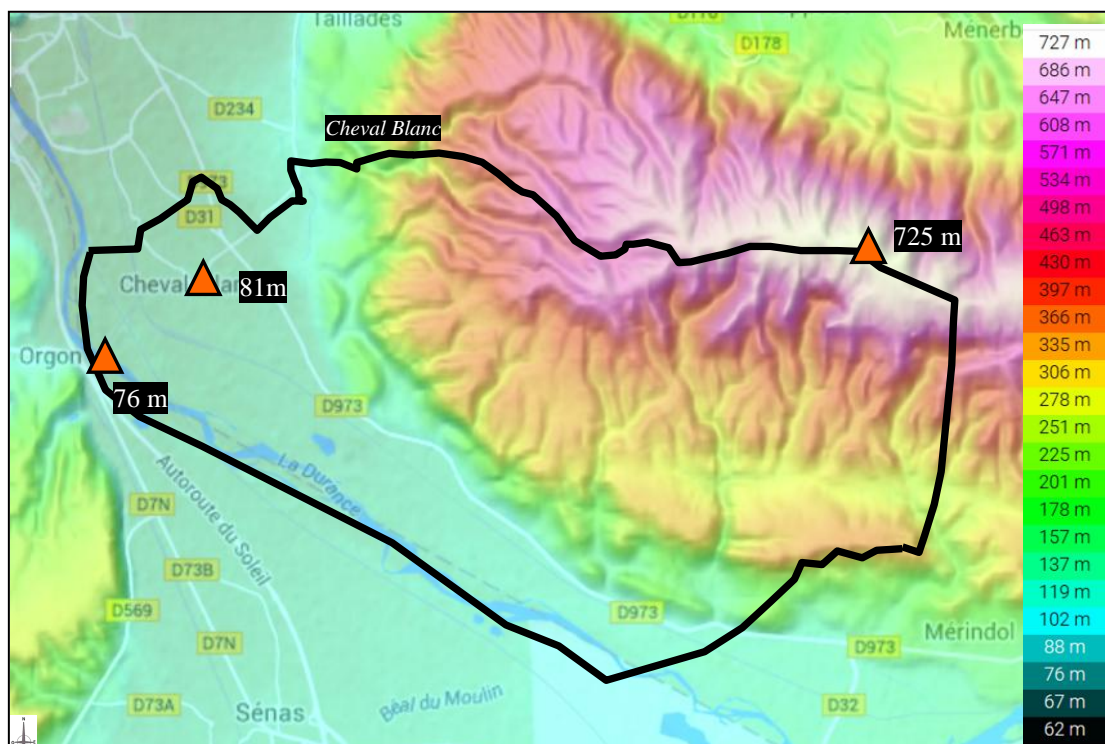
II.1.2 - Contexte topographie

a) Cheval Blanc



La commune de Cheval Blanc s'étend sur 5871 ha, entre les crêtes du petit Luberon et les bords de la Durance. Elle est localisée en limite Sud-Ouest du parc naturel régional du Luberon.

Topographie de la commune de Cheval Blanc

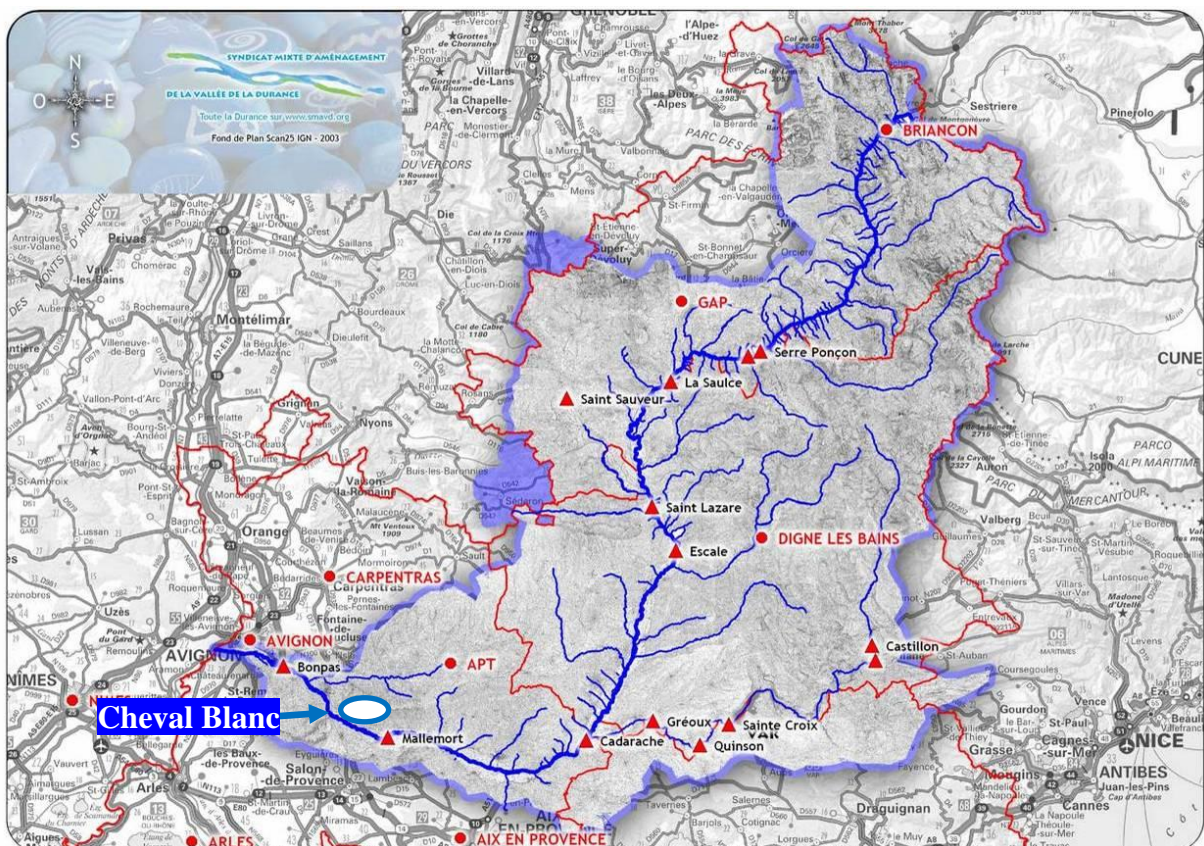


Le point culminant, se situe à 725 m (au niveau de la route des crêtes du Petit Luberon). Le point le plus bas de la commune, à l'altitude de 76 m au niveau de la Durance. Le village est localisé à 81m.

II.1.3 - Contexte hydrographique

a) Réseau hydrographique de Cheval Blanc

La commune fait partie du bassin versant de la Durance, ainsi que par le bassin versant Coulon Calavon.

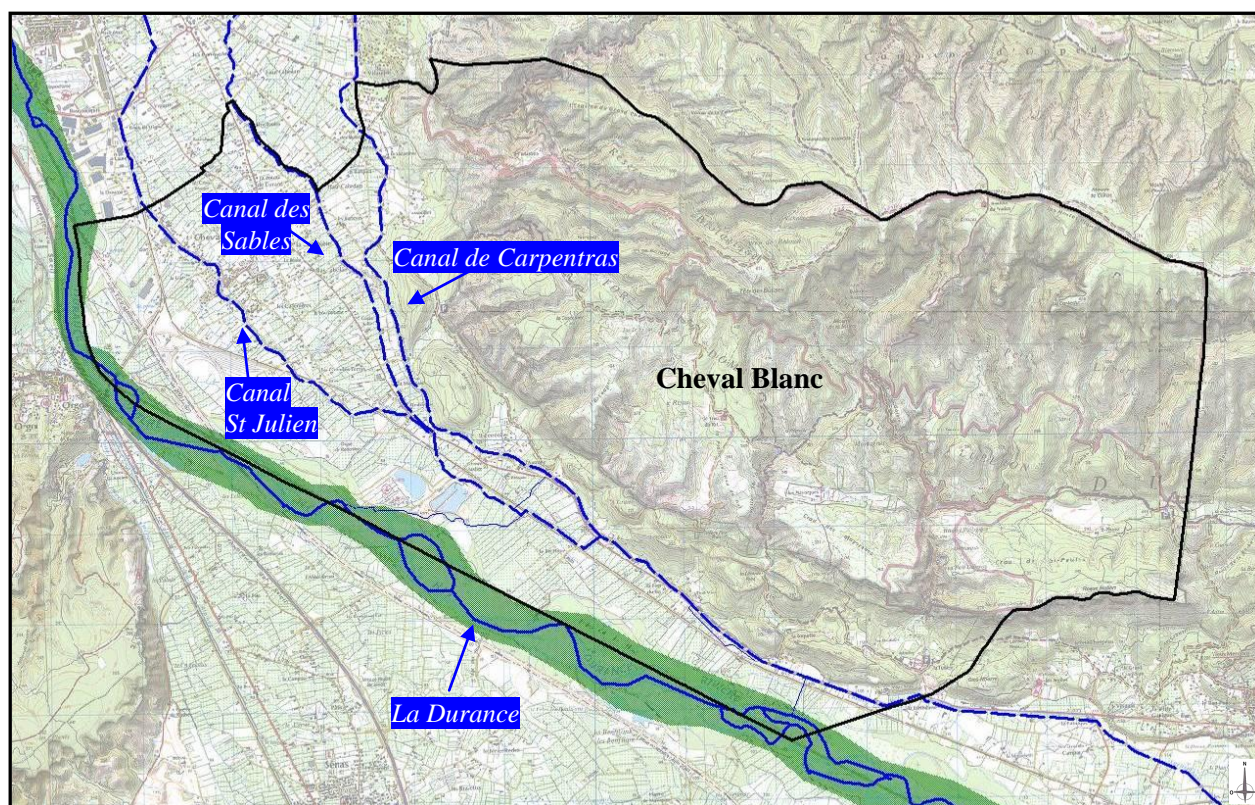


La Durance prend sa source à 2300 m d'altitude dans les Hautes Alpes. Elle parcourt 302 km, et traverse la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur pour se jeter dans le Rhône à la limite des départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse. Son bassin versant de 14 250 km² concerne 6 départements : Hautes-Alpes, Alpes de Hautes Provence, Drôme, Var, Vaucluse et Bouches-du-Rhône.



C'est un bassin très rural, sur lequel la population est dispersée avec une densité de 32 hab/km². Elle est cependant importante dans la Basse Durance où la densité entre Avignon et Pertuis est de 100 hab/km².

Le territoire communal est traversé principalement sur sa limite Sud par la Durance, ainsi que par trois canaux principaux (canal de Carpentras, Canal Saint Julien, et canal des Sables).

Contexte hydrographique – Cheval Blanc



Légende :

-  Cours d'eau et canaux
-  Principales Ripisylves

b) Les zones humides

Les zones humides sont ciblées par la loi 2005-157 du 23 février 2005, relative au développement des territoires ruraux en complément de la loi sur l'eau. L'arrêté du 24 juin 2008 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides. Leur préservation et leur gestion durable ont été reconnues d'intérêt général.

Il s'agit de veiller à la préservation de ces zones humides qui constituent de véritables enjeux en terme, de diversité biologique, de gestion des ressources en eau et de prévention des inondations.

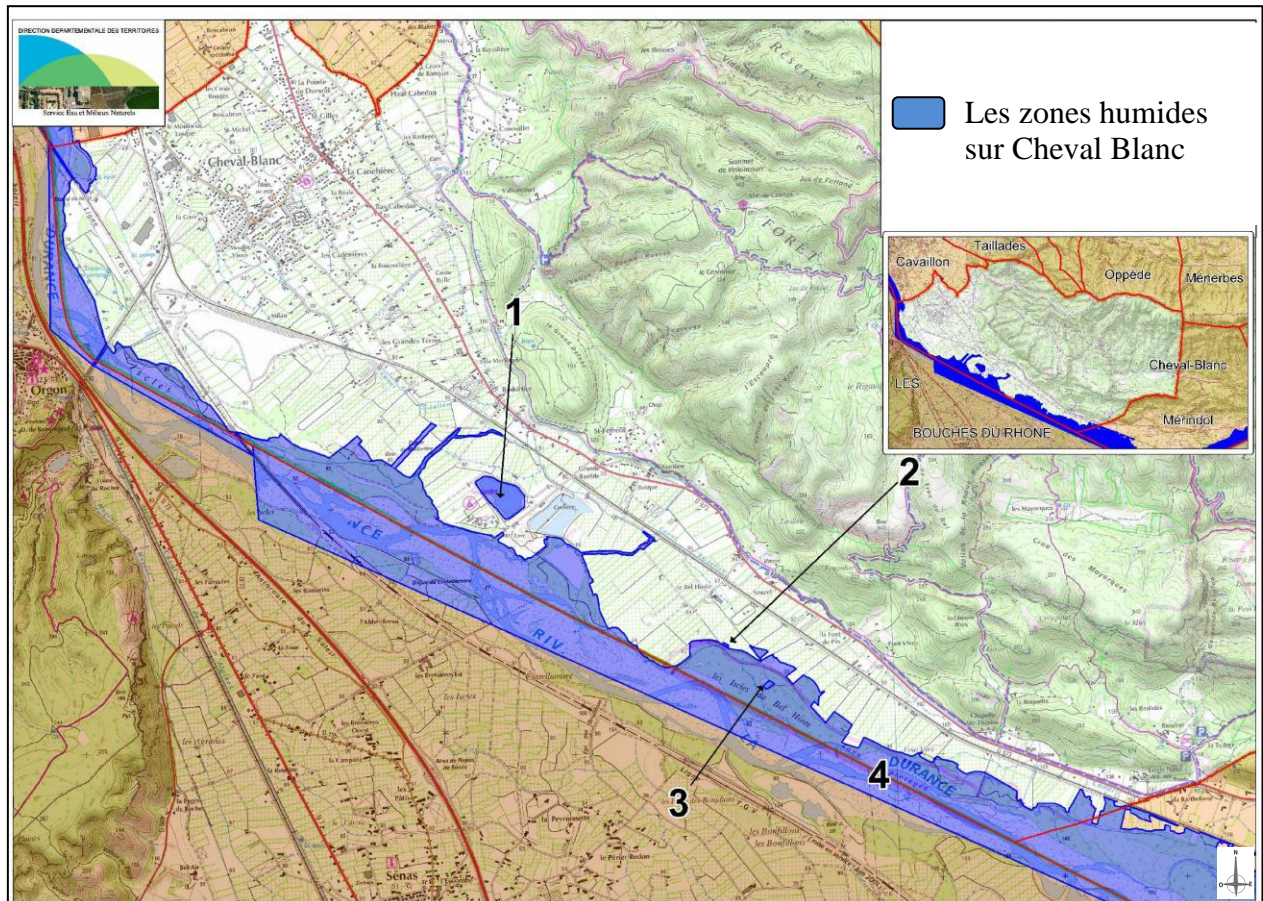
De plus, les enjeux de préservation des zones humides ont été réaffirmés par le SDAGE Rhône Méditerranée de 2009, qui précise que ces zones doivent être prises en compte, préservées et restaurées.

La zone humide est définie par l'article L211-1 du code de l'environnement « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Un inventaire a été mené par le CEN PACA (Conservatoire d'Espaces Naturels) à l'échelle du département du Vaucluse en 2012-2013. Les résultats de ces inventaires ont été portés à la connaissance des collectivités par courrier du Préfet de Vaucluse en date du 30 décembre 2013.

Le PLU devra prendre en compte les zones humides identifiées et prévoir des règles de protection et de préservation de ces sites.

La commune de Cheval Blanc possède quatre zones humides, notamment la Durance (4), et la gravière de la Grande Bastide (1).



II.2. PATRIMOINE HISTORIQUE & CULTUREL

II.2.1 - Les éléments d'histoire (source site Wikipedia)

- Préhistoire et Antiquité

Dans les gorges du Régalon situées sur Cheval Blanc, dont les parois, par endroits, atteignent plus de 50 mètres de haut dans un couloir n'excédant pas un mètre, certaines grottes furent occupées du néolithique à l'âge du bronze comme celle du Puceu. Le vallon de Vidauque a lui aussi, livré des traces d'implantation préhistorique. Mais le site utilisé le plus tôt fut la «Baumo doù Luce» qui a été caractérisé comme un abri moustérien et daté de -350 000 ans. À l'époque phocéenne, le commerce avec les «*emporèes*» (négociants) de Massalia fut florissant si on en croit le nombre de monnaies retrouvées datant de cette époque.

- Le Moyen Age

Tout au long du Moyen Âge, des communautés tentèrent de s'implanter sur les sites de Saint-Phalès, Saint-Ferréol et la Roquette. En 1096, le prieuré de Saint-Phalès était une dépendance de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon. Cette abbaye le céda en précaire à celle de Sénanque de 1178 à 1202, puis à l'évêque de Cavaillon.

Saint-Ferréol fut au XII^e siècle un des prieurés de Saint-Eusèbe de Saignon (1154). Il était situé près d'une source, sur le vieux chemin ligure menant à Mérindol par le col du Grand Devens, mais il ne parvint pas à devenir le centre d'une agglomération. En 1178, il passa à l'abbaye Saint-André de Villeneuve.

Au XII^e siècle, la création du canal Saint-Julien permet l'irrigation des terres arables en déviant une partie des eaux de la Durance.

Le château de la Roquette, qui est cité en 1245 dans le «Livre Rouge» d'Alphonse de Poitiers (Castro Roqueta), faillit arriver à être le point de concentration d'un village. Mais il ne constitue plus aujourd'hui qu'un domaine où se trouvent quelques vestiges des murailles du XII^e siècle et les vestiges de la Tour de Guet.

Quant au prieuré de Saint-Phalès, il rentra ensuite, par échange, dans la mense de Bermundus, l'évêque de Cavaillon. Il était sous la gouverne d'André II, administrateur du pape avignonnais Benoît XIII, en 1397, quand au printemps, les troupes de Raymond de Turenne, conduites par Gantonnet d'Abzac, le mirent à sac et firent fuir les habitants qui se pressaient autour.

- La Renaissance

Les évêques de Cavaillon surent profiter, quelques décennies plus tard, du repeuplement de Mérindol pour accueillir à Saint-Phalès déserté des familles vaudoises. Mais les massacres de 1545 ruinèrent cette bastide qui était encore cartographiée au XVIII^e siècle comme le village de **Saint-Falez**. Les co-seigneurs du fief de la Roquette étaient le vicomte et l'évêque de Cavaillon, les consuls de la ville prirent leur succession. Les évêques avaient inféodé leur part aux Grillet des Taillades du XV^e au XVI^e siècle. Au nord de ce site, la Bastide des Mayorques est plus récente n'ayant été construite qu'au XVIII^e siècle par un réfugié politique anglais.

- Période moderne

La décision de créer un véritable village fut prise le 12 août 1765 par Louis-Joseph Crispin des Achards de la Balme, évêque de Cavaillon, en fondant une paroisse sous le nom de Saint-Paul près de l'*Auberge du Cheval Blanc*, à l'arrivée du bac sur la Durance. Le territoire de

cette paroisse qui allait devenir commune était retranché de celui de Cavaillon qui s'étendait alors jusqu'aux portes de Mérindol. Saint-Paul de Cheval-Blanc se constitua en commune en 1790 et changea son nom en **Blanc-Montagne** quatre ans plus tard pour suivre le décret de la Convention. Ce n'est que sous l'Empire, en 1804, que ses édiles optèrent définitivement pour Cheval-Blanc.

II.2.2 - Le patrimoine architectural, rural et paysager

a) Les monuments sur la commune de Cheval Blanc

La commune de Cheval Blanc ne possède aucun élément patrimonial classé ou inscrit au titre des Monuments historiques. Cependant, on recense de nombreux éléments patrimoniaux et paysagers remarquables, culturels ou liés à l'activité agricole sur le territoire communal.

L'essentiel d'entre eux a été répertorié dans le cadre du recensement donnant lieu à *l'Inventaire du patrimoine rural* réalisé par le Parc naturel régional du Luberon, inventaire pouvant servir de base pour le classement en élément de paysage de certains de ces éléments, afin d'en assurer une protection. 27 édifices ont été recensés, 7 sont propriétés communales.

Ainsi peut on citer :

- **La Chapelle Saint Ferréol** : chapelle privée du 12ème siècle

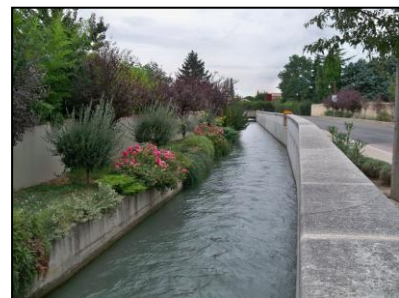
- **La Chapelle Sainte Thérèse**

- **La Roue à aubes** : installée en 1859 pour alimenter en eau une fabrique de tuiles côté colline, elle permet secondairement d'irriguer des parcelles agricoles plus hautes que le canal de Cabedan Neuf.



- **Le Moulin Vieux ou Le Moulin du Souffre** : construit en 1792 après l'indépendance de la commune, appelé moulin du soufre au début du 20ème siècle (fabrique de produits dérivés à base de soufre _ engrais). Il est actuellement équipé de turbines produisant de l'électricité.

- **Le Canal Saint Julien** : ouvrage patrimonial du 11ème siècle, il serpente au coeur du centre historique de Cheval Blanc. Ayant fait récemment l'objet d'une réhabilitation, cette composante incontournable du paysage enrichit le patrimoine lié à l'eau. Tout au long de son cours, ont pu être recensés les ouvrages nécessaires à l'irrigation gravitaire des parcelles encore aujourd'hui cultivées. Notons que l'eau est acheminée par de petits canaux appelés filioles pour permettre la submersion lente des terres.



- **Le Grand Canal ou Canal de Cabedan** : il traverse longitudinalement la commune, au pied du piémont boisé. La présence de ce cours d'eau est associée, d'une part à de nombreux ouvrages inférieurs et, d'autre part, à son cortège de végétation caractéristique (cordons de roseaux).

- **Croix monumentales (quatre)**

- **Oratoire** : situé devant le cimetière.

- **Fontaines (deux)** : l'une au village et l'autre au hameau de Riouffret. Celle du village a été réalisée il y a une quinzaine d'années environ.

- **Mine d'eau** : à Saint Ferréol.

- **Four à pain** : au hameau de Pierrefeu. Accessible par un chemin pédestre, ce four est en ruine, dans un hameau abandonné.
- **La Tuilerie**
- **Moulins à eau, Moulin Sélariès, Moulin de Milan et l'Usine à cercueils**
- **L'indicateur** : il s'agit d'une borne kilométrique, route de l'Indicateur.
- **Réservoirs, l'un à Petrossi et l'autre à la Ferme des Mayorques**
- **L'église paroissiale** : édifée vers 1650, elle a connu des extensions successives pour atteindre son état définitif en 1852. En 1980, les façades et la toiture ont été restaurées. Le presbytère, accolé côté Sud-est date de 1750.



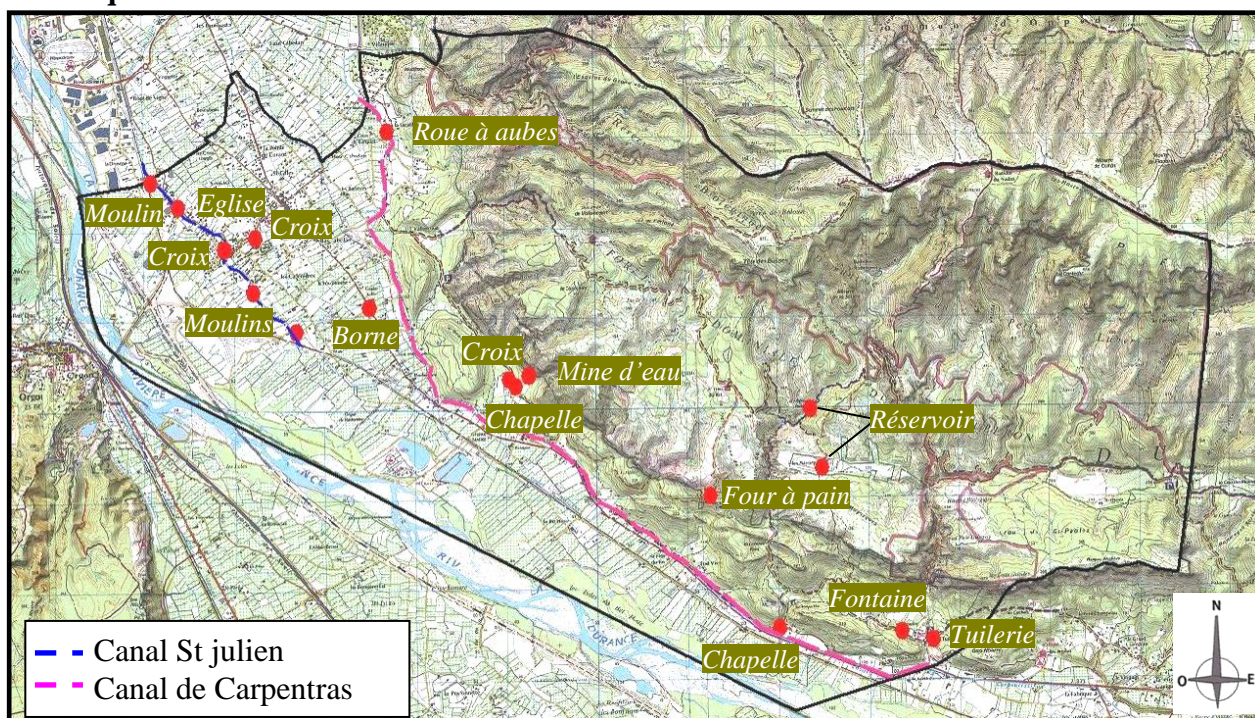
b) Sites archéologiques

L'inventaire - non exhaustif - des sites archéologiques du département de Vaucluse dénombre 4600 sites toutes périodes confondues. Il caractérise la remarquable richesse archéologique de ce département.

En effet, la récente législation concernant l'archéologie préventive (cf. Code du Patrimoine et décret n°2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive) prévoit que toute opération d'aménagement susceptible d'affecter des vestiges archéologiques ne peut être entreprise qu'après que les mesures de détection, conservation et sauvegarde par l'étude scientifique aient été prises. Les projets de carrière sont donc de ce point de vue soumis à l'avis préalable du préfet de région, conformément à l'article 4 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977.

Au vu de l'implantation, de la nature du projet et des éléments de l'étude d'impact, la DRAC peut préconiser la mise en œuvre des prescriptions archéologiques suivantes : réalisation d'un diagnostic qui vise à mettre en évidence et à caractériser les vestiges présents dans l'emprise du projet, suivi de la réalisation d'une fouille archéologique préventive qui constitue l'étude complète du site archéologique.

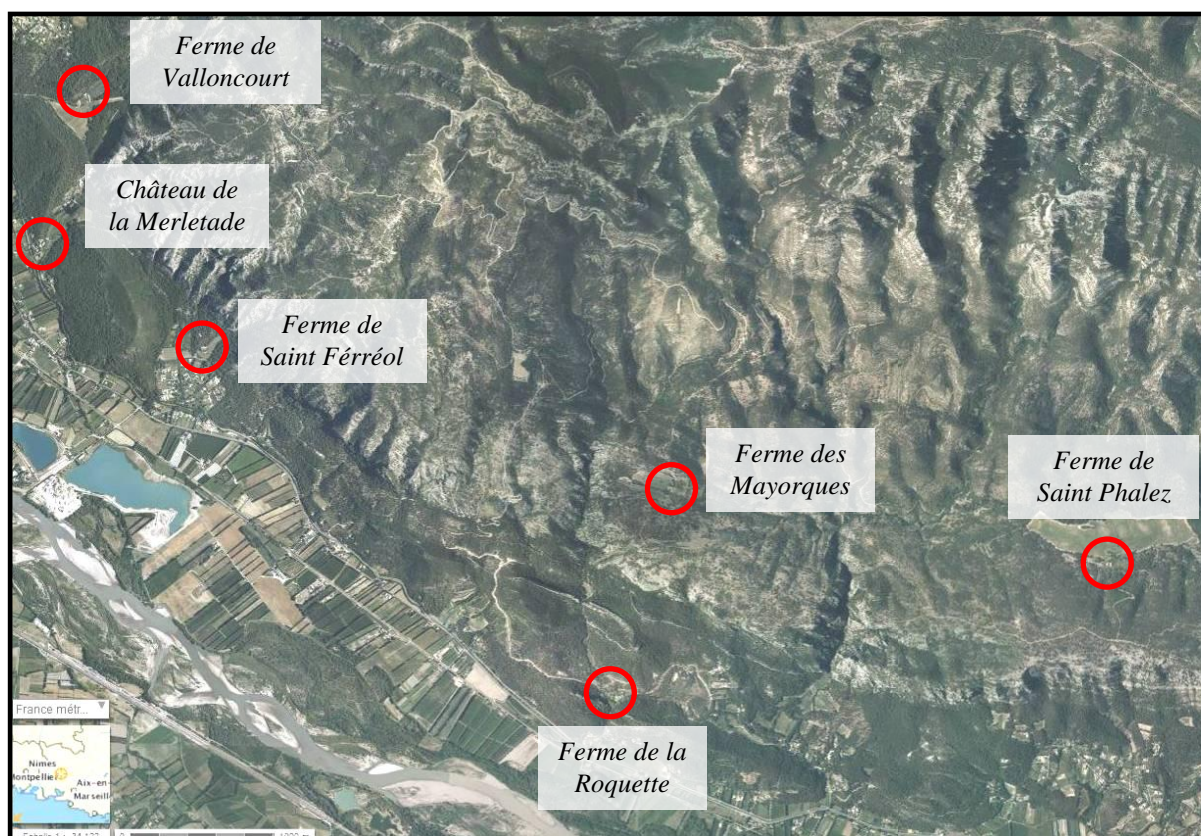
Plusieurs sites archéologiques ont été recensés sur la commune, témoins du riche passé historique de la commune.



c) Le bâti agricole d'intérêt architectural et patrimonial

Certains bâtiments présentent un intérêt architectural ou patrimonial et sont les témoins du riche passé agricole de la commune. Il s'agit des bâtiments suivants :

- la ferme de Saint Phalez
- la ferme de Saint Ferréol
- le château de la Merletade
- la ferme de la Roquette
- la ferme de Valloncourt



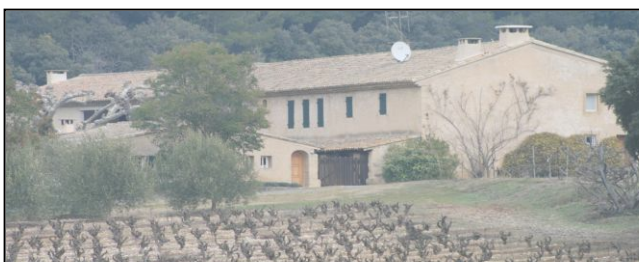
Château de la Merletade



Ferme des Mayorques



Ferme de Saint Phalez



Ferme de Valloncourt

II.3. MILIEUX NATURELS & PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Certaines données sont issues de l'étude environnementale réalisée par le bureau d'étude ECOMED.

II.3.1- Les inventaires et dispositifs de protections des milieux naturels

Le Vaucluse est ainsi caractérisé par une géographie contrastée de plaines et de reliefs, une importante biodiversité avec des milieux naturels remarquables et de nombreuses espèces protégées (à titre indicatif, les ZNIEFF et les sites éligibles au réseau Natura 2000 regroupent respectivement 36% et 34% du territoire, le périmètre du Parc Naturel Régional du Lubéron correspond au tiers de la superficie du département) et des paysages remarquables.

a) ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique)

L'inventaire ZNIEFF regroupe des zones particulièrement intéressantes sur le plan écologique lesquelles participent au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On distingue :

- les ZNIEFF de type I : secteurs définis par la présence d'espèces, d'association d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional,
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches ou peu modifiés ou offrant des potentialités biologiques importantes.

Ainsi, le territoire du département de Vaucluse recouvert à hauteur de 36% par des ZNIEFF de type 2 et pour 14 % par des ZNIEFF de type I présente un remarquable intérêt biologique. Les ZNIEFF de type II peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I. L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis à vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

Le territoire de la commune de Cheval Blanc est concerné par 3 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF). Il s'agit de ZNIEFF terrestres.

Les ZNIEFF de type I

ZNIEFF terrestre de type 1 :

- La basse Durance, des Iscles des Grands Campas aux Iscles de la Font du Pin
- La basse Durance des Iscles de Cheval Blanc
- Crêtes du petit Luberon
- Versant occidentaux du petit Luberon

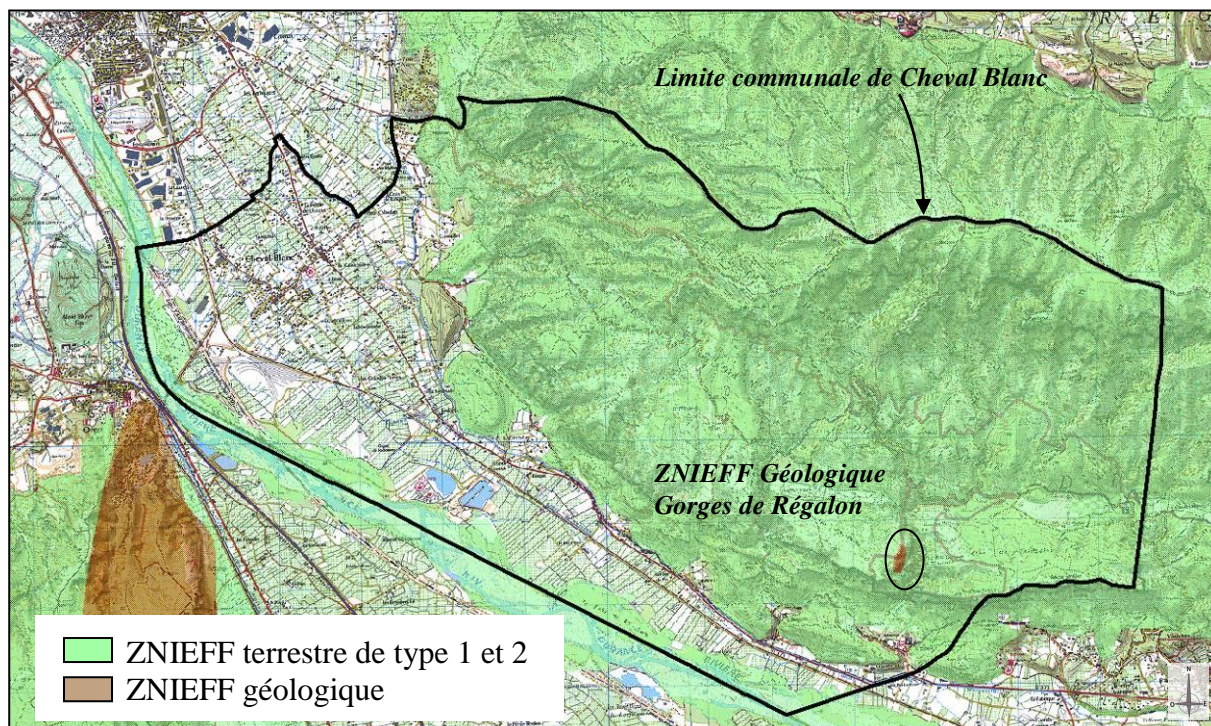
ZNIEFF terrestres de type 2 :

- La basse Durance
- Petit Luberon

ZNIEFF géologique :

- Gisement des Gorges du Regalon

LES ZNIEFF TERRESTRE ET GEOLOGIQUE – CHEVAL BLANC



b) Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1753 sites.

Les sites Natura 2000 jouissent d'une forte implantation en Vaucluse puisqu'ils couvrent près de 45 000 ha.

Cela représente 14 sites Natura 2000 : 11 sites relèvent de la directive « Habitats » et 3 de la directive « Oiseaux », intégrant au réseau européen des secteurs emblématiques de Vaucluse tels que la Durance ou le Luberon.

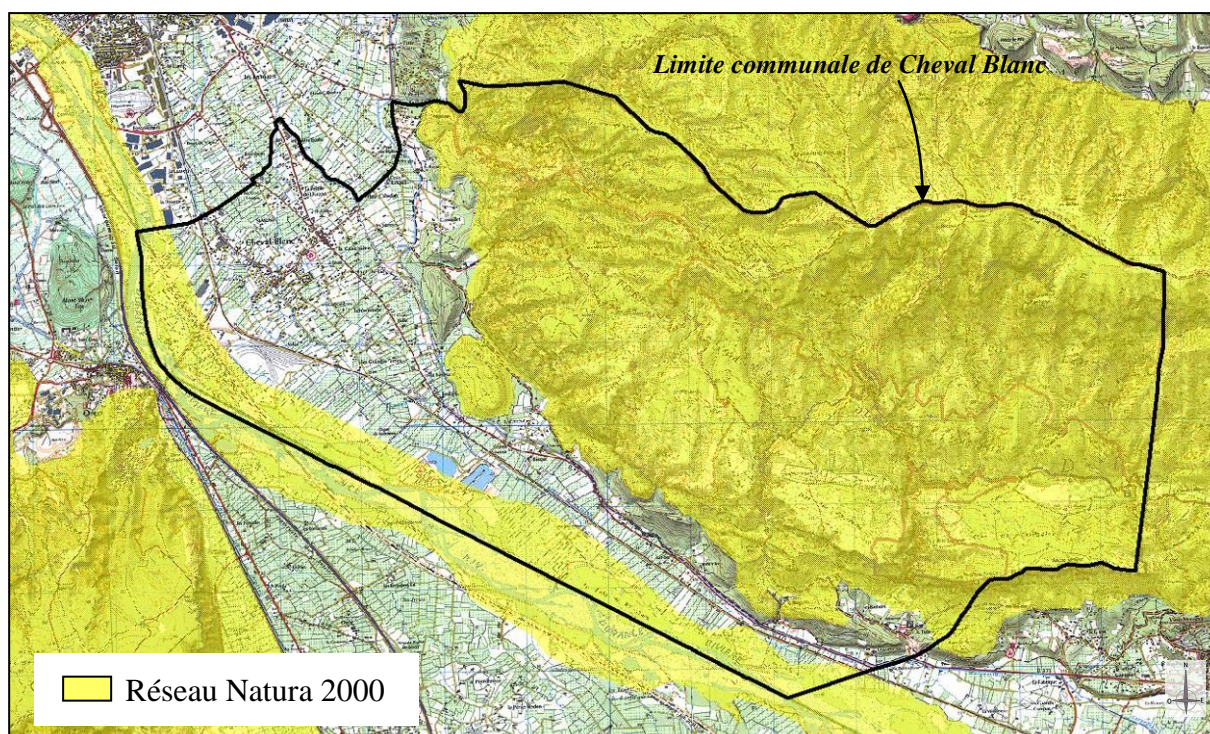
Directive Habitats :

- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) du Massif du Luberon
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) de la Durance

Directive Oiseaux :

- Zone de Protection Spéciale (ZPS) du Massif du Petit Luberon
- Zone de Protection Spéciale (ZPS) de la Durance
- Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) du Massif du petit Luberon
- Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) de la basse vallée de la Durance

RESEAU NATURA 2000 – CHEVAL BLANC



c) Autres dispositifs complémentaires pour la protection des milieux naturels

La commune est également concernée par :

- Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes (Les Grands rapaces du Luberon et le lit de la Durance, lieu-dit Font du Pin)
- Réserve de biosphère du Luberon. La commune de Cheval Blanc est concernée par la zone 1 (aire centrale), la zone 2 (zone tampon) et la zone 3 (zone de transition).

II.3.2 – Bilan des enjeux de conservation concernant le patrimoine naturel

a) Habitats naturels et semi-naturels

Deux grands types physiologiques représentent **un enjeu local de conservation fort à modéré**:

- les milieux ripicoles/alluviaux de la plaine de la Durance et le lit de la rivière Durance ;
- la mosaïque de milieux arbustifs et ouverts méditerranéens xériques, de boisements de feuillus sclérophylles et caducs ainsi que des boisements mixtes, situés sur le massif du Luberon.

Ces milieux présentent des intérêts patrimoniaux intrinsèques élevés du fait de leur inscription à l'annexe 1 de la Directive Habitats, soit du fait de leur rattachement à des zones humides au titre de la loi sur l'eau. Ces milieux présentent également des fonctionnalités importantes vis-à-vis de la flore et de la faune.

Un autre type physiologique de milieu représente **un enjeu local modéré de conservation**:

- les milieux rupestres et saxicoles.

Les habitats liés à ce type de milieu présentent des intérêts patrimoniaux intrinsèques élevés du fait de leur inscription à l'annexe 1 de la Directive Habitats.

Deux autres types de milieux présentent **un faible enjeu local de conservation** :

- les boisements de Pins d'Alep et d'autres conifères,
- la mosaïque avec une dominance de milieux agricoles.

L'intérêt de ces milieux est principalement lié aux fonctionnalités écologiques vis-à-vis des cortèges faunistiques et floristiques.

Les zones à urbanisation diffuse présentent un enjeu local de conservation globalement faible à très faible.

Enfin, les zones à urbanisation dense, les installations industrielles et les infrastructures représentent des enjeux très faibles à nuls. Toutefois, les secteurs concernés par des extractions de graviers peuvent rapidement redévelopper un intérêt fonctionnel vis-à-vis d'une faune et flore liées au milieu alluvial.

b) Flore

Un total de 856 taxons de plantes vasculaires et de 58 bryophytes est actuellement documenté pour le territoire de la commune de Cheval Blanc.

Parmi ces espèces, 2 sont protégées au niveau national et 1 au niveau régional en PACA. **Au total 12 espèces du territoire présentent un enjeu local de conservation fort, 11 autres un enjeu modéré et 7 un faible enjeu.**

c) Insectes

Selon la base de données en ligne « Faune PACA » (<http://www.faune-paca.org/>, 2016), 52 espèces de lépidoptères, 44 espèces d'orthoptères, 24 espèces d'odonates, 1 espèce d'hyménoptère, 13 espèces de mantes, 8 espèces de coléoptères et 2 espèces de névroptères sont documentées pour le territoire de la commune.

Deux espèces à enjeu fort, 6 espèces à enjeu modéré et une espèce à faible enjeu sont avérées. Au vu des habitats et de la bibliographie concernant les périmètres à statuts à proximité, 4 autres espèces à enjeu modéré et 2 à faible enjeu sont jugées potentielles. Les milieux les plus intéressants du point de vue entomologique sont respectivement la mosaïque des garrigues, boisements, pelouses sèches et milieux rocheux sur le massif du Luberon, ainsi que les milieux ripoles et alluviaux de la plaine de la Durance.

d) Poissons

Une espèce à fort enjeu et 3 espèces à faible enjeu sont avérées pour la Durance au niveau du territoire communal. Une autre espèce à fort enjeu et une espèce à enjeu modéré sont considérées comme potentielles.

e) Amphibiens

Sur le territoire communal de Cheval Blanc, 2 espèces à enjeu local de conservation modéré et 2 à faible enjeu sont documentées.

Une espèce à enjeu modéré est jugée fortement potentielle. Pour l'ensemble de ces espèces, les milieux ripicoles et alluviaux de la plaine de la Durance offrent des habitats favorables. Le Pelodyte ponctué et le Crapaud calamite peuvent trouver aussi des habitats potentiels (surtout en phase terrestre) sur les parties plus élevées et xériques du massif du Luberon.

f) Reptiles

Sur le territoire communal de Cheval Blanc, un total de 11 espèces est documenté. **Parmi ces espèces, 1 présente un enjeu local de conservation fort (Lézard ocellé), 3 présentent un enjeu local de conservation modéré (Psammodrome d'Edwards, Seps strié, Couleuvre d'Esculape) et 6 espèces sont de faible enjeu.**

Par ailleurs, une espèce à fort enjeu (Cistude d'Europe) et une autre à faible enjeu sont considérées comme potentielles.

Une partie du cortège est liée à des milieux xériques, ouverts, semi-ouverts et buissonnants (principalement présents sur les parties occupées par le massif du Luberon). Les milieux alluviaux de la plaine de la Durance présentent un intérêt pour d'autres espèces avérées (ex. : Couleuvre d'Esculape) et potentielles (Cistude).

g) Oiseaux

La base de données de la LPO PACA (<http://www.faune-paca.org/>, 2016) fait état de présence de 172 espèces d'oiseaux sur le territoire communal ce qui traduit une richesse ornithologique considérable.

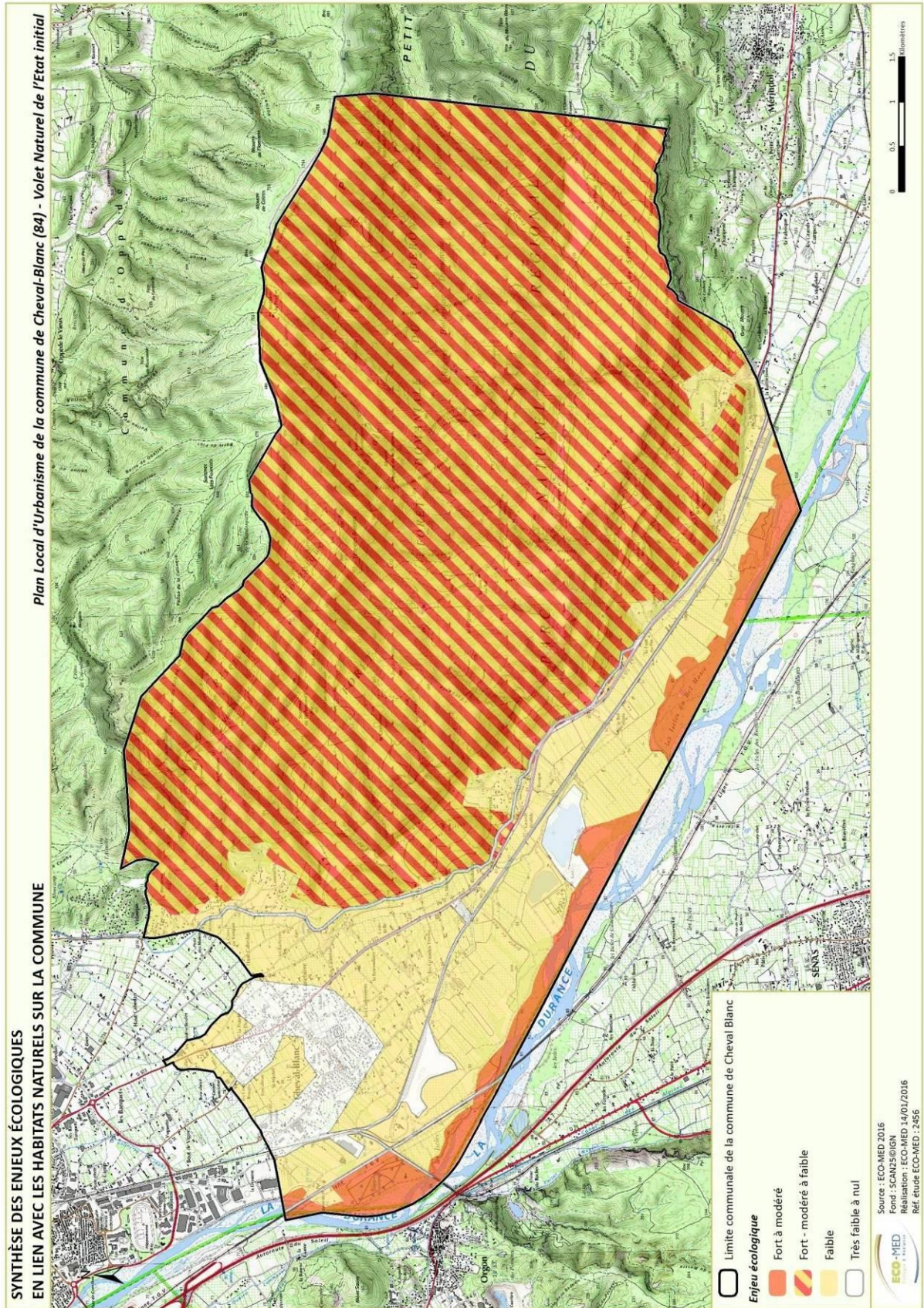
Parmi ces espèces avérées, le Vautour Percnoptère, qui présente un enjeu local de conservation très fort. Une autre espèce du même enjeu, l'Aigle de Bonelli, y est jugée potentielle.

Un total de 11 espèces avérées, présente un enjeu local de conservation fort. Citons parmi ces espèces, l'Aigle royal, le Circaète Jean-le-Blanc, la Pie-grièche méridionale, le Rollier d'Europe.... **Par ailleurs, 28 espèces à enjeu modéré sont également documentées. Enfin, 22 espèces à faible enjeu sont avérées.** Le peuplement aviaire de la commune est assez diversifié, il est composé de cortèges liés à divers types de milieux. Toutefois les secteurs les plus importants pour l'avifaune sont constitués des milieux alluviaux et ripicoles de la plaine de la Durance et des mosaïques d'habitats xériques ouverts, forestiers et rupestres du massif du Luberon. De même, le cortège d'espèces liées aux milieux agricoles n'est pas négligeable.

h) Mammifères

Sur le territoire communal, 30 espèces de mammifères sont avérées. Ce cortège comprend une espèce à très fort enjeu local de conservation (Minioptère de Schreibers), une espèce à enjeu modéré (Castor d'Eurasie) et sept espèces à faible enjeu.

Par ailleurs, en prenant en compte les fiches descriptives des différents périmètres à statut, présents sur le territoire communal et/ou à proximité, un total de 11 autres espèces à enjeu local de conservation significatif (très fort à faible), est jugé potentiel. Les zones les plus favorables à ces espèces sont les milieux alluviaux de la Durance et le massif du Luberon.



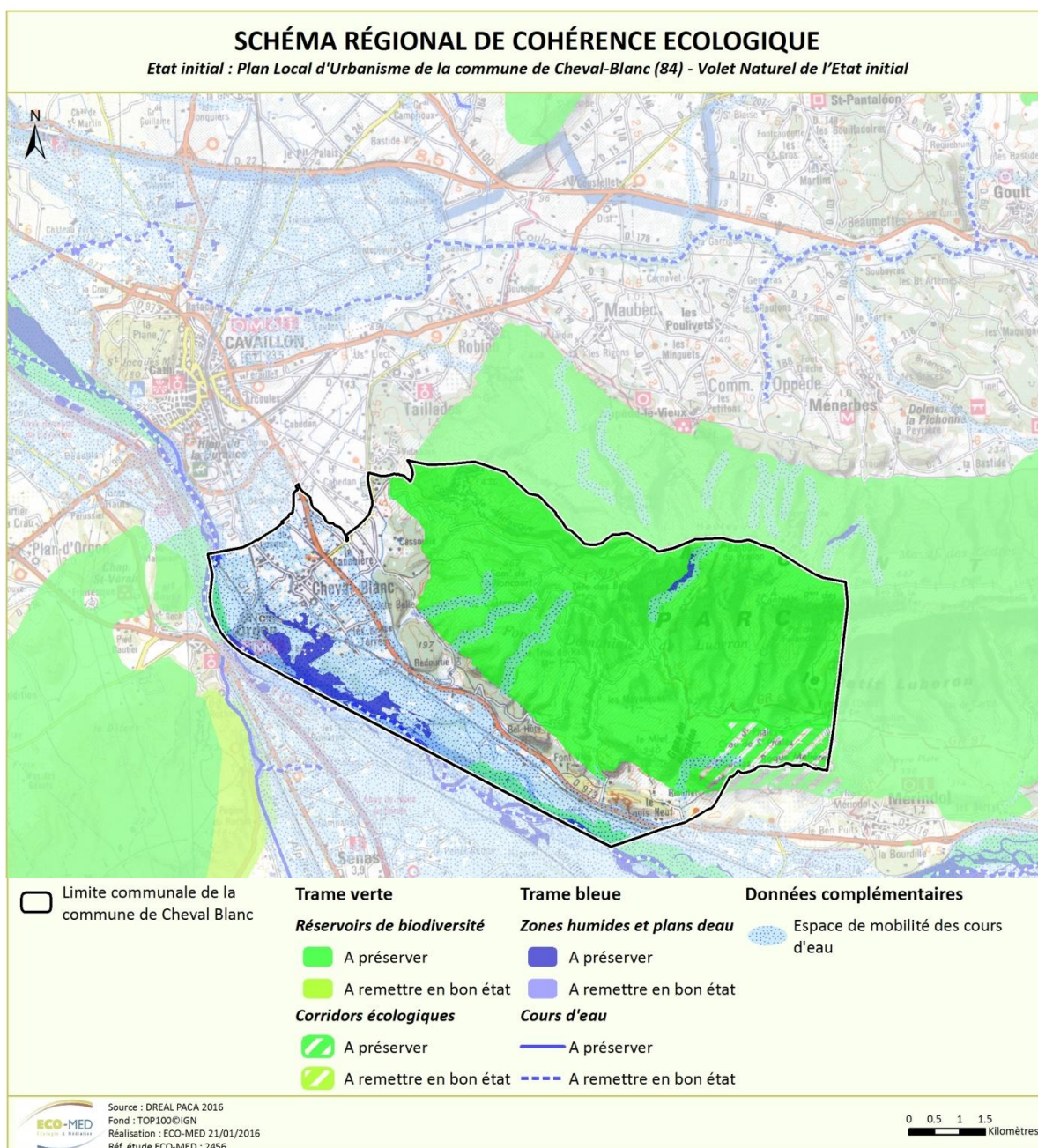
II.3.3 – Les continuums écologiques

a) Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) PACA

Les collectivités locales doivent prendre en compte les continuités écologiques dans les documents d'urbanisme et leurs projets de territoire. A l'heure actuelle, la version définitive du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de la région PACA, établissant une cartographie régionale de la trame verte et bleue, est désormais disponible.

Selon cet atlas régional, du point de vue de la trame bleue l'ensemble du lit de la Durance et ses affluents présents sur le territoire communal sont identifiés en tant que cours d'eau à préserver ou à remettre en état.

Du point de vue de la trame verte, la partie nord-est de la commune, au sein du massif du Luberon, est considérée comme réservoir de biodiversité à préserver tout comme une partie de la ripisylve de la Durance. En limite communale avec Mérindol un espace de corridor écologique à préserver est présent.



b) Les continuités écologiques à l'échelle communale

L'approche fonctionnelle des espaces naturels d'un territoire permet, d'une part de mieux comprendre le fonctionnement et les échanges entre les populations d'espèces à enjeu, mais au-delà, elle permet également de prendre en considération les espèces plus banales composant la « nature ordinaire ». Cette approche se base sur une analyse identifiant les grands continuums écologiques.

Le territoire communal de Cheval Blanc est caractérisé par deux continuums avec une naturalité élevée, séparée par un continuum plus anthropisé.

- Le continuum écologique des milieux méditerranéens et supraméditerranéens secs du massif du Luberon :

Les parties les plus élevées du territoire communal sont situées dans l'étage méso- à supraméditerranéen du massif du Luberon. Ces zones sont caractérisées par une mosaïque dominée par des garrigues et des milieux forestiers caractéristiques de ces étages bioclimatiques sur calcaire (Chênaies pubescentes, Chênaies vertes, Pinèdes) accompagnées de pelouses sèches ainsi que des milieux rupestres. Très ponctuellement quelques milieux agricoles extensifs (olivettes) sont présents dans ce continuum.

Ce continuum représente donc un espace fonctionnel pour des cortèges faunistiques et floristiques méditerranéens liés aux milieux ouverts / semi-ouverts, rupestres et forestiers. Ce continuum présente un fort degré de naturalité et une fonctionnalité écologique peu ou pas altérée.

- Le continuum agricole entre Lubéron et Durance :

Entre le massif du Luberon et le lit majeur de la Durance, une grande partie du territoire communal est occupée par des milieux agricoles, plus ou moins intensifs avec un intérêt écologique et fonctionnel assez limité pour la faune et la flore.

Toutefois, les zones de cultures ouvertes et de friches, au sein de ces secteurs peuvent avoir une certaine attractivité pour les espèces liées aux milieux ouverts. De même que les bordures de cultures et les vergers, les haies et les fossés peuvent servir d'axes de dispersion pour la faune.

- Le continuum écologique des milieux alluviaux et ripicoles de la Durance:

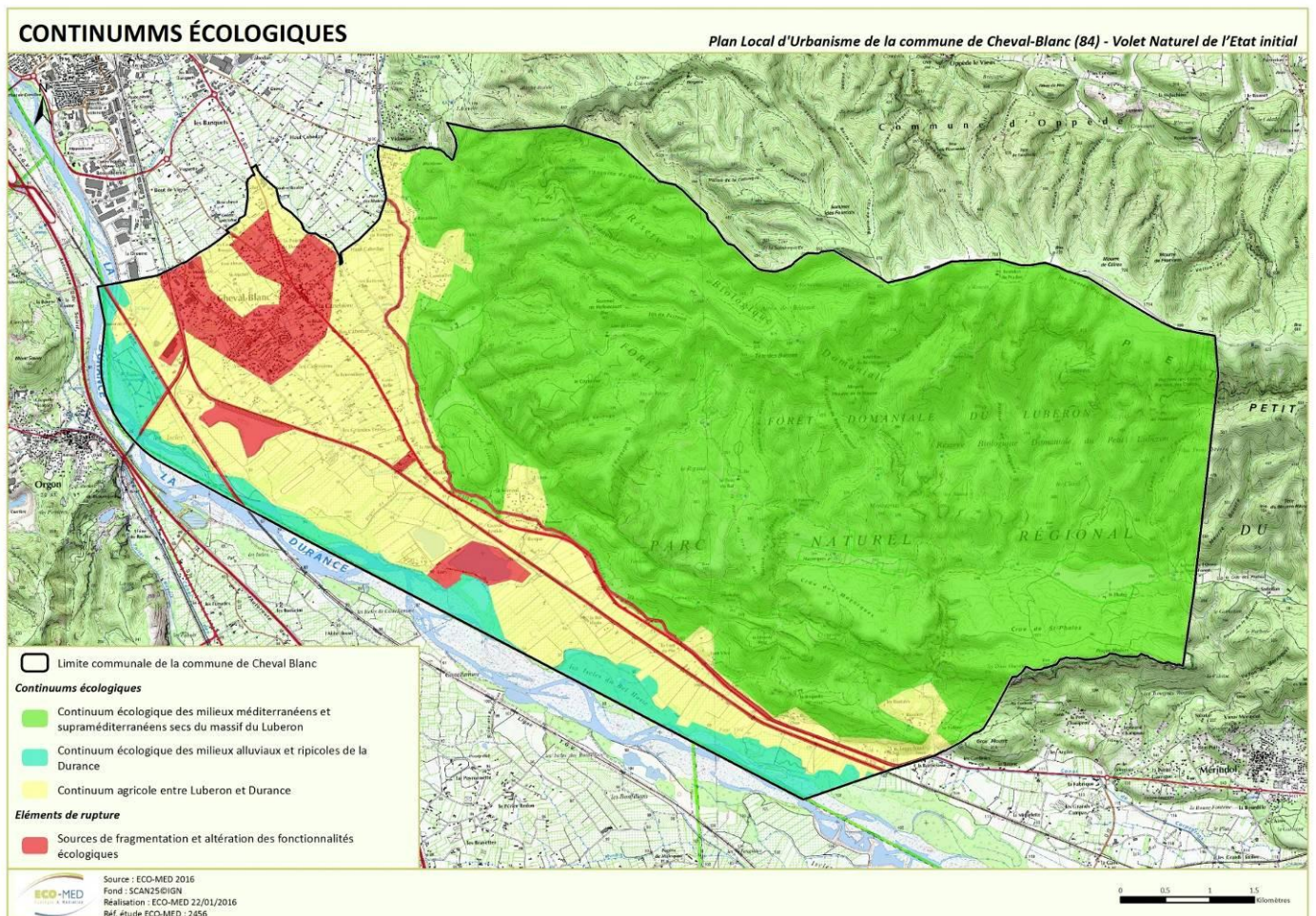
Le lit majeur de la Durance en limite sud du territoire communal présente encore une morphodynamique caractéristique des zones de tressage. Il est bordé de terrasses alluviales en continuité avec des forêts alluviales et des habitats semi-ouverts et ouverts typiques de ce milieu.

Ainsi les milieux alluviaux de la Durance présentent une réelle continuité écologique pour l'ensemble des cortèges d'espèces liées aux milieux alluviaux, ripicoles et aquatiques de la vallée de la Durance, y compris pour les espèces migratrices d'oiseaux. Des habitats similaires plus ou moins isolés se trouvent également au sein du continuum agricole de l'ancienne plaine alluviale.

Toutefois, quelques haies, fossés ou talus peuvent, dans certaines limites, fonctionner comme des micro-corridors entre le présent continuum et ces isolats, voire même avec le piémont du Luberon.

Sources de fragmentation et altération des fonctionnalités écologiques :

Les principales sources de fragmentation des continuités écologiques sont les différentes infrastructures routières et ferroviaires ainsi que le canal de Carpentras. A cela s'ajoutent les secteurs à urbanisation dense ainsi que diverse zones artisanales et industrielles et les carrières. Ces sources de fractionnement se concentrent principalement dans la vallée de la Durance.

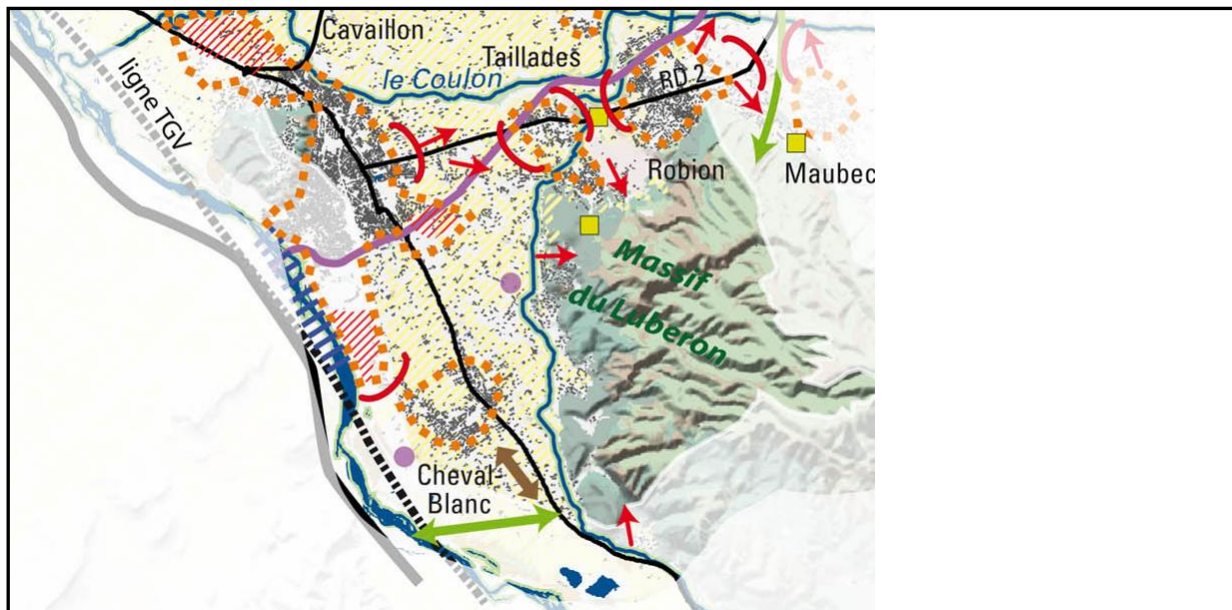


II.4. PAYSAGE

II.4.1 – Le contexte supracommunal : La plaine comtadine, la Vallée de la Durance et le Lubéron intérieur (Source : Atlas des paysages de Vaucluse - CG84/DREAL PACA)

Le site constitué par l'ensemble du territoire communal de Cheval Blanc appartient à plusieurs entités paysagères : la plaine comtadine (pour la partie Nord Ouest de la commune), la Vallée de la Durance (partie Sud) et le Lubéron intérieur (Partie Nord Est).

La plaine comtadine



Forêt de feuillus	Forêt mixte	Forêt de conifères	Landes	Cultures sèches et de pentes
Prairies et cultures irriguées	Vergers et cultures diversifiées	Vignobles	Paysage des cours d'eau	Alignement d'arbres majeurs
Ligne de vue principale	Itinéraire de qualité paysagère majeure	Basculement entre unités paysagères	Traversée urbaine des cours d'eau	Front urbain
Silhouette de village fortement perçue	Secteur de dispersion de l'urbanisation	Coupure d'urbanisation sous pression	Paysage dégradé ponctuel	Nouvelle infrastructure linéaire
Site de richesse paysagère	Corridor écologique à l'échelle du paysage	Forêt de protection	Carrière et son périmètre d'extension	Paysage soumis à une forte fréquentation touristique

Un ancien marécage

La plaine est séparée de la vallée du Rhône par une ligne de collines qui correspondent à d'anciennes terrasses du Rhône. Il y a environ 20 000 ans, la plaine de la Sorgue constituait un delta marécageux très étendu où confluaient la Durance, l'Ouvèze, le Coulon, la Sorgue, la Nesque et les affluents de l'adret du Ventoux. Ils franchissaient le seuil de Vedène pour aller rejoindre le Rhône au Nord de l'emplacement actuel d'Avignon. Ce vaste marécage a été drainé dès l'époque gallo-romaine et durant le moyen-âge, puis irrigué. Le canal de Carpentras, construit au XIXe, qui dérive des eaux de la Durance riches en limons, ceinture la plaine à l'Est au niveau de la cote NGF 100 m. Il se rejette dans l'Aigues après un parcours de 112,5 km.

Une forte présence de l'eau

Plusieurs cours d'eau sillonnent la plaine : l'Auzon, la Nesque, l'Ouvèze ou le Calavon au Sud. La Sorgue dont la source se situe à Fontaine de Vaucluse a été transformée par l'homme en un vaste réseau de 500 km de cours d'eau.

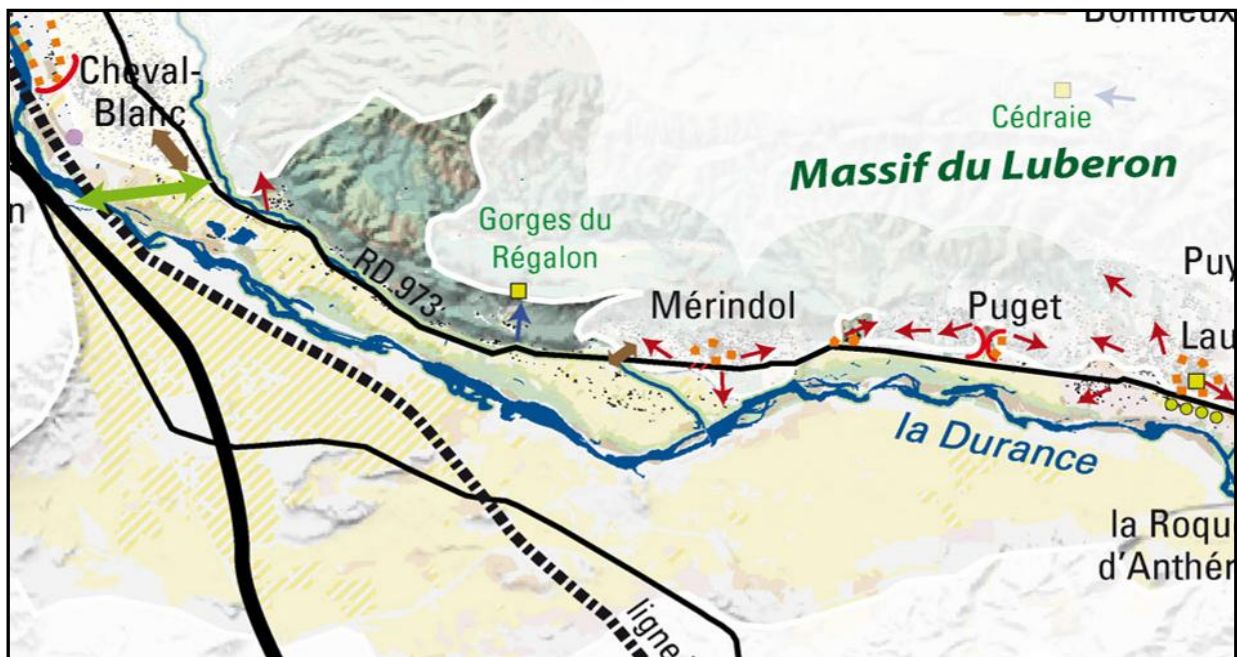
Un paysage récent

Les terres sont limoneuses, riches, favorables aux cultures maraîchères et aux vergers. L'arrivée du chemin de fer dans les années 1850 a déterminé l'apparition d'un paysage d'agriculture intensive en permettant l'exportation des fruits et légumes.

Les marques du Mistral

Le vent a contraint le paysage. La trame des haies protège les cultures du mistral. Les façades nord des maisons sont pratiquement sans ouverture. Le vent limite l'humidité : il sèche très rapidement les vignes et favorise certaines cultures. La carte des campaniles calque celle du mistral : l'architecture des clochers s'est aussi adaptée.

La Vallée de la Durance



Forêt de feuillus	Forêt mixte	Forêt de conifères	Landes	Cultures sèches et de pentes
Prairies et cultures irriguées	Vergers et cultures diversifiées	Vignobles	Paysage des cours d'eau	Alignement d'arbres majeurs
Ligne de vue principale	Itinéraire de qualité paysagère majeure	Basculement entre unités paysagères	Traversée urbaine des cours d'eau	Front urbain
Silhouette de village fortement perçue	Secteur de dispersion de l'urbanisation	Coupure d'urbanisation sous pression	Paysage dégradé ponctuel	Nouvelle infrastructure linéaire
Site de richesse paysagère	Corridor écologique à l'échelle du paysage	Forêt de protection	Carrière et son périmètre d'extension	Paysage soumis à une forte fréquentation touristique

Un cours d'eau majeur, des affluents nombreux

La Durance parcourt près de 300 km depuis le col de Montgenèvre (05) jusqu'à son confluent avec le Rhône, au sud d'Avignon. Elle constitue la limite sud du département sur 90 km. Dans cette partie, son cours est marqué par deux seuils naturels, à Mirabeau et Orgon, qui constituent les limites de sous-unités dans le paysage. Le lit majeur de la Durance est vaste, la rivière a un réseau en tresses formant des iscles.



La Durance
(Viaduc TGV Vue d'Orgon)

Toutefois, depuis la construction du barrage de Serre-Ponçon, le débit de la Durance a considérablement diminué. À l'occasion de crues exceptionnelles la rivière reprend sa place dans le lit majeur et remodèle le milieu. Le risque d'inondations a longtemps rendu cette rivière peu appréciée, selon le dicton "Parlement, Mistral et Durance, sont les trois fléaux de la Provence". Ses principaux affluents sont, côté Vaucluse : l'Èze, le Marderic et l'Aiguebrun dans la partie centrale, puis le Coulon en aval de Cavaillon. La Durance alimente de très nombreux canaux qui irriguent les plaines avoisinantes, ou éloignées, comme le canal de Carpentras que nous trouvons notamment sur Cheval Blanc.

Une vallée irriguée

La vallée est très resserrée entre Mirabeau et Peyrolles, puis bordée par les collines du pays d'Aigues et la chaîne des Côtes côté Bouches-du- Rhône, avant de prendre toute son ampleur en aval d'Orgon et de Cavaillon. Le paysage de la vallée s'étend jusqu'aux premiers reliefs avec une limite forte dès les premières terrasses, correspondant au territoire non irrigué de façon gravitaire.

Un axe commercial fréquenté

Des transports fluviaux ont emprunté la Durance dès l'époque romaine : Cavaillon (Cabellio) était un port et des haleurs tiraient des barques le long de la rivière. Mais c'est au moyen-âge que se sont mis en place les principaux itinéraires routiers, notamment entre Cavaillon et Manosque et les premiers castra (villages perchés). Des ports fluviaux sont aussi mentionnés à Cadenet et Pertuis, ville qui a dès lors bénéficié d'une activité commerciale importante. Avignon et Cavaillon connaissent un développement beaucoup plus précoce. Situées respectivement sur la via Agrippa et la via Domitia, elles étaient des carrefours de voies terrestres et fluviales dès l'époque romaine.

Une histoire géologique mouvementée

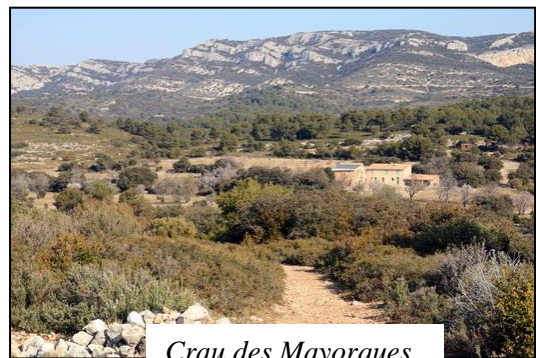
L'histoire du cours de la Durance est très liée à la surrection des Alpes et à la genèse du massif du Luberon. Lors de la "crise messinienne" (fermeture et assèchement partiel de la Méditerranée à la fin du Miocène), la Durance s'est encaissée de plusieurs centaines de mètres et a creusé la cluse de Mirabeau. Jusqu'au quaternaire, la Durance traversait les Alpilles : son delta a constitué le vaste cône de déjection de la Crau. Le seuil de Lamanon s'est peu à peu comblé par les matériaux apportés par le fleuve, alors que le seuil d'Orgon s'est abaissé et a fait du fleuve Durance un affluent du Rhône. Les dépôts alluviaux glaciaires et interglaciaires (les glaciers ont atteint Sisteron au Würm) s'étagent sous forme de terrasses comme à Lauris.

Le Luberon intérieur

Une diversité de paysages dissimulée

Cette entité concerne plusieurs espaces distincts :

- les "hautes plaines" du Luberon situées entre 600 et 1100 mètres d'altitude ;
- les "craus" du Petit Luberon : petits plateaux calcaires dominant la Durance de 300 mètres : tels que les Crau des Mayorques et de Saint-Phalès localisées sur la partie Est de Cheval Blanc, et le crau des Plaines ;



Crau des Mayorques

- les gorges entaillant le massif, en particulier celle de l'Aiguebrun qui marque la rupture entre Petit et Grand Luberon ;
- le plateau des Claparèdes adossé au versant Nord du Luberon, qui domine le bassin d'Apt à 500-700 mètres d'altitude.

Ces paysages ne sont pas perçus de loin : il faut pénétrer le massif pour les découvrir.

Un cours d'eau unique

L'Aiguebrun, affluent de la Durance, est l'un des rares cours d'eau permanents du massif. Son tracé a été guidé par la grande faille qui sépare le Petit et le Grand Luberon. La surrection a provoqué son enfoncement sur place. Les gorges de l'Aiguebrun (cluse) ont entaillé l'ensemble des couches calcaires (escarpements burdigaliens, calcaires massifs de l'urgonien ou hauteriviens marneux). La combe de Lourmarin a permis depuis l'antiquité de traverser le massif. Ailleurs, les formations calcaires favorisent l'infiltration de l'eau et les phénomènes karstiques.

Les espaces sommitaux du Luberon

Sur la crête du Petit Luberon une cédraie s'est développée suite aux semis de 1860. Il s'agit d'une des plus belles forêts du massif et une des plus visitées ; un sentier de découverte y a été aménagé par le PNR du Luberon. Constituées de végétaux bas ou rampants, les pelouses des crêtes du Luberon résultent de l'action des troupeaux mais aussi d'une adaptation aux contraintes climatiques : le vent, la sécheresse estivale et les basses températures de l'hiver. Le sommet du Mourre Nègre et ses abords offre un point de vue à 360°. Au sud, la vision s'étend au-delà de la plaine de la Durance aux massifs de la Sainte-Victoire, la Sainte-Baume et à l'étang de Berre ; au nord au bassin d'Apt, aux Monts de Vaucluse, au Ventoux et à la montagne de Lure et jusqu'au massif des Ecrins.



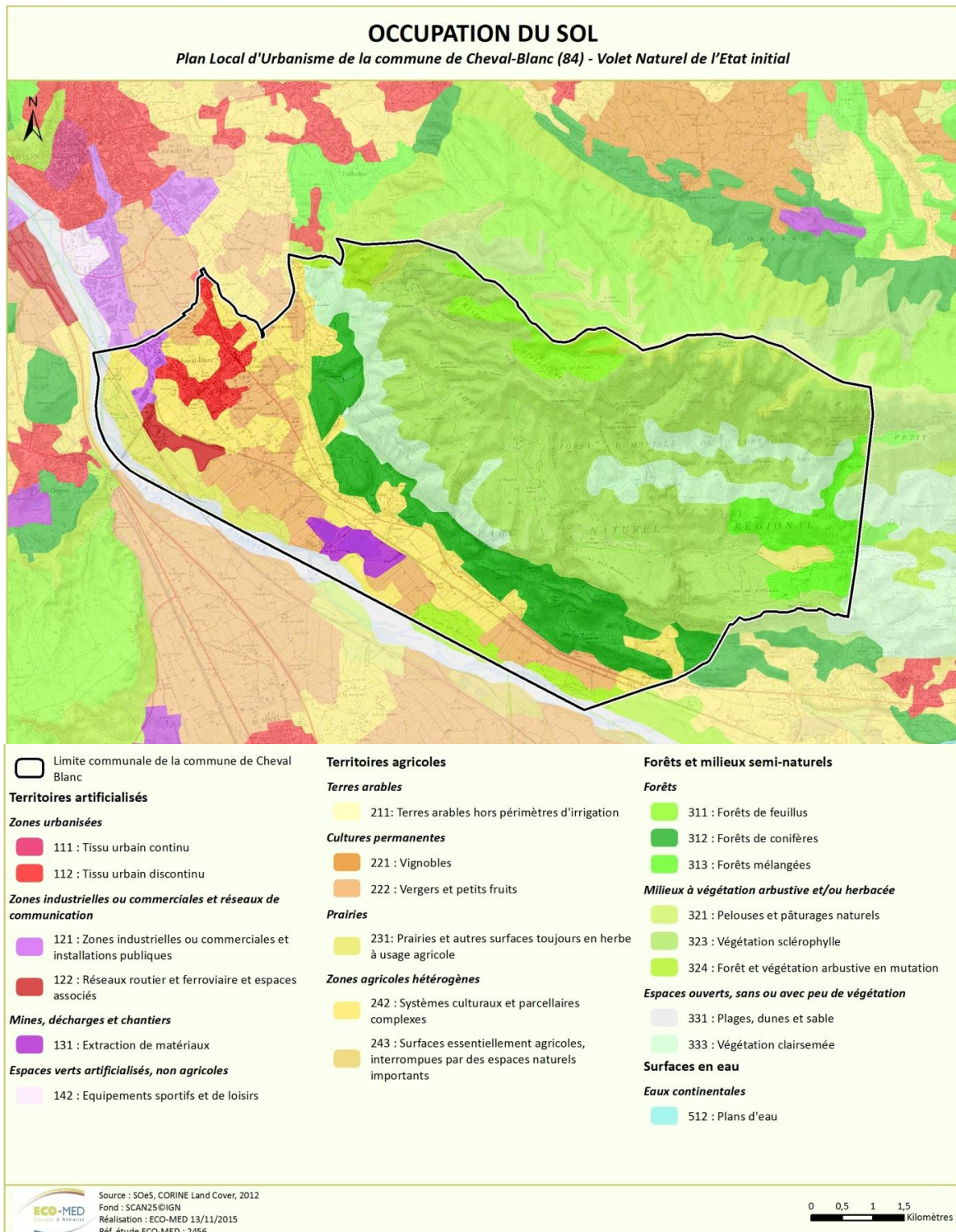
Une réserve de biosphère

L'Homme et la Biosphère (Man and Biosphere - MaB) est le nom d'un programme lancé par l'Unesco en 1971 pour améliorer la compréhension des facteurs écologiques, économiques et sociaux qui affectent l'environnement, en vue de mieux gérer les ressources. Les réserves de biosphère ont été conçues pour le mettre en oeuvre. Elles ont pour but, à l'échelle mondiale, d'englober un échantillonnage de systèmes écologiques représentatifs des grandes régions bio-géographiques. Le territoire du Luberon appartient depuis 1997 au réseau international des réserves de biosphère, qui compte actuellement 13 sites en France. Chaque Réserve remplit trois fonctions complémentaires et interactives : la conservation, le développement et l'appui à la recherche et l'éducation. Les Réserves de biosphère sont constituées de trois aires interdépendantes : Une aire centrale, dont l'enjeu principal est la conservation de la nature. Une aire tampon qui entoure la zone centrale et contribue à sa protection. C'est un "espace à caractère de nature", territoire privilégié de la découverte de la nature, de la préservation de la nature "quotidienne" ou "ordinaire". Une aire de coopération, lieu d'implantation des populations et de leurs activités économiques, sociales et culturelles où s'entrecroisent les principaux enjeux.

II.4.2 – L'occupation du sol sur Cheval Blanc

Le territoire communal de Cheval Blanc est composé principalement :

- D'un espace agricole, localisé en partie Sud de la commune, coincé entre le massif du Luberon et la Durance.
- D'un espace boisé se répartissant sur le massif du Luberon.
- De secteurs urbanisés localisés autour des noyaux historiques, ainsi que des hameaux.
- De la Durance et de sa ripisylve

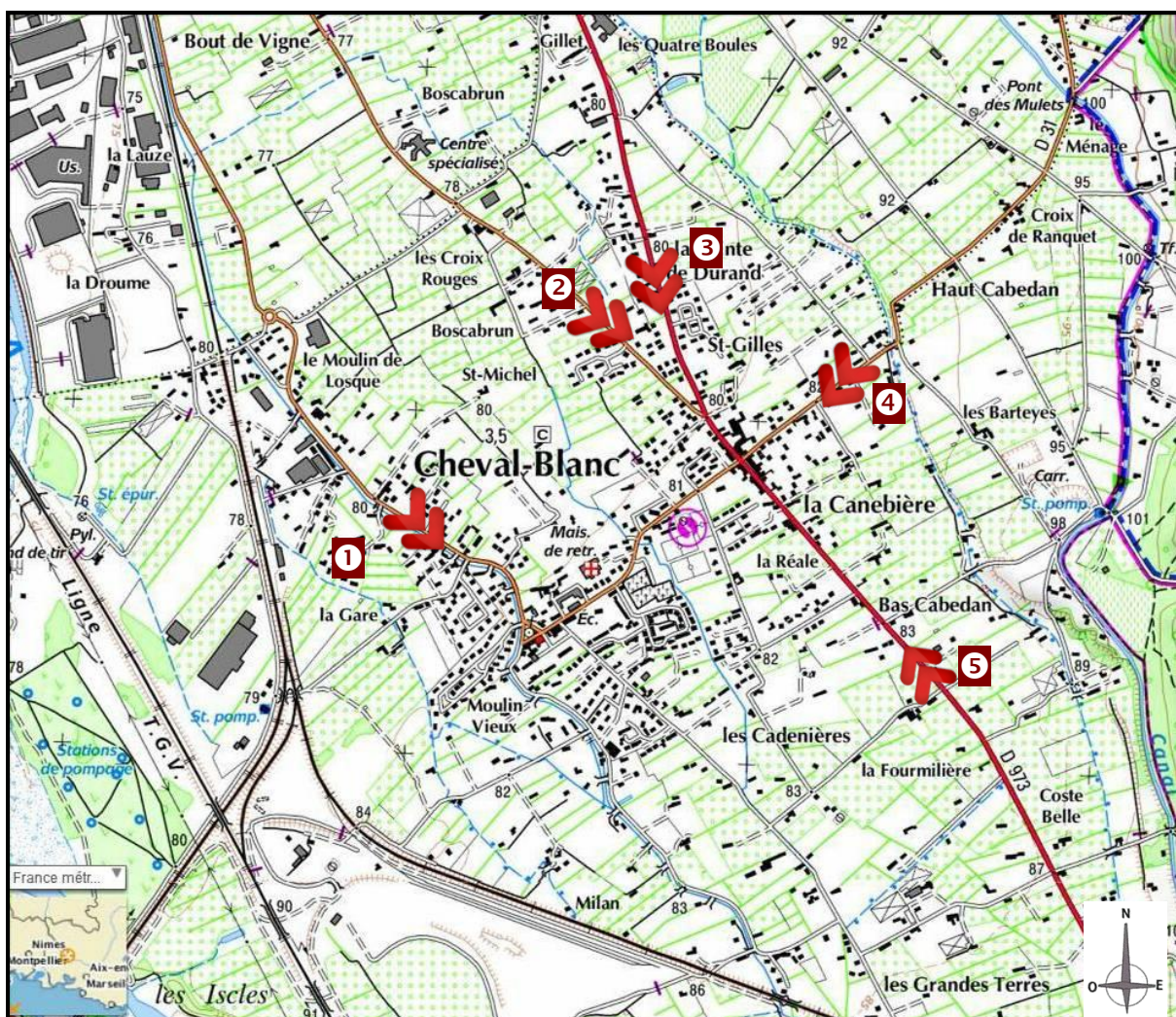


II.4.3 – Structure du paysage urbain : les entrées de village

Les portes et les itinéraires de traversée du territoire communal sont des espaces de référence où se joue l'image des communes. Ces secteurs sont généralement très prisés pour les opérations de développement urbain (foncier disponible, proximité des infrastructures majeures, vitrines commerciales, ...), et nécessitent donc une attention particulière en terme de qualité urbaine et paysagère, mais aussi de préservation des espaces naturels et agricoles.

Ainsi, lorsque l'on rentre dans un village, le paysage d'entrée de village est le premier élément que l'on voit, il symbolise la vitrine, l'image du village que l'on va ressentir. En général, cet élément est souvent négligé dans l'urbanisation d'une commune, et ne possède pas d'intégration paysagère. Sur Cheval Blanc, 5 entrées de village sont observées.

Localisation des entrées d'agglomération (au sens du code de la route)



Il faut noter que la RD973 qui traverse la zone de la Canebière fait partie pour le PNRL d'un secteur de requalification paysagère important.

Entrée 1 : Chemin du moulin de Losque (Nord Ouest) entrée du centre village

- Entrée de village avec espaces piétons.
- Route longeant le canal St Julien.
- Petits murets, rambarde en bois, en fer forgé, haies, arbres.
- Présence de maisons individuelles avec murets et haies.



Entrée 2 : route RD31 (venant de Cavillon)

- Interface entre la zone agricole et zones urbanisée plus dense.
- Espaces piétons aménagés uniquement au niveau du petit rond point avec la Rd973.
- Présence de maisons individuelles avec jardins, haies et murets.
- Route interdite au 3t5.



Entrée 3 : Route RD973 (Nord de la Canebière)

- Entrée de village très fréquentée, axe principal RD973 traversant la Canebière.
- Espaces piétons (trottoirs), avec espaces verts.
- Lotissements et maisons individuelles (avec haies et murets).



Entrée 4 : route RD31 (Est de la Canebière menant aux Taillades)

- Présence d'espaces piétons (trottoirs).
- Haies de cyprès.
- Maisons individuelles avec haies et murets.



Entrée 5 : Route RD973 (Sud de la Canebière)

- Entrée de village très fréquentée (Rd973).
- Espace piétons sans trottoirs surélevés.
- Alignements de platanes et haies de cyprès.
- Maisons individuelles.
- Espaces agricoles (fruitiers, champs).



II.4.4 – Morphologie urbaine

Le bâti sur la commune de Cheval Blanc se compose principalement :

- de deux noyaux villageois distincts, le centre historique et la Canebière.
- des extensions récentes des noyaux historiques.
- des hameaux.
- d'un habitat dispersé.

a) Les deux noyaux villageois

- Le centre village :

Le centre bourg s'est développé autour de l'église, puis des habitations récentes se sont construites à proximité. Nous trouvons les principaux équipements publics (mairie, salle des fêtes, école, maison de retraites, centre de secours...), ainsi que des commerces (la poste, boulangerie...).

Les constructions sont peu denses, nous trouvons de nombreuses maisons de types pavillons avec jardins, et lotissements.



- La Canebière :

Cette zone s'est formée au croisement des axes routiers de Cavaillon, Pertuis et les Taillades (Rd973 et Rd31). Des maisons mitoyennes, anciennes sont localisées le long de ces routes, par la suite des maisons individuelles sur des parcelles plus grandes sont apparues. De nombreux commerces sont présents.

A noter que ces deux pôles urbains sont en train de se réunifier, grâce à des aménagements de voiries et d'espaces publics. Nous trouvons notamment entre ces deux espaces les équipements sportifs et des cheminements doux le long des voies.



b) Les extensions récentes

Des développements d'habitat pavillonnaire se sont réalisés en prolongement des noyaux historiques, notamment au Nord et au Sud de la Canebière le long des axes routiers, ainsi qu'au Nord du centre bourg (*Chemin du moulin de Losque*).

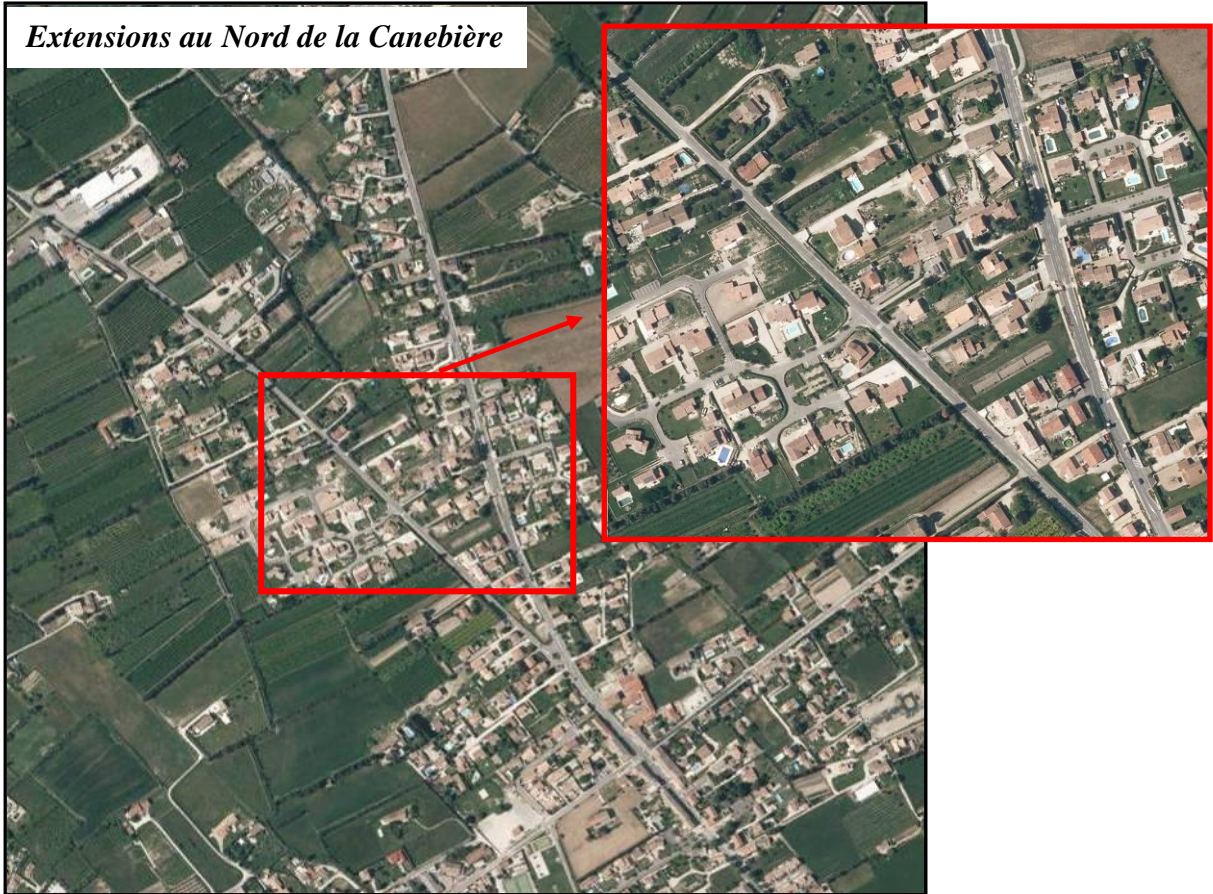


Lotissement chemin de Losque

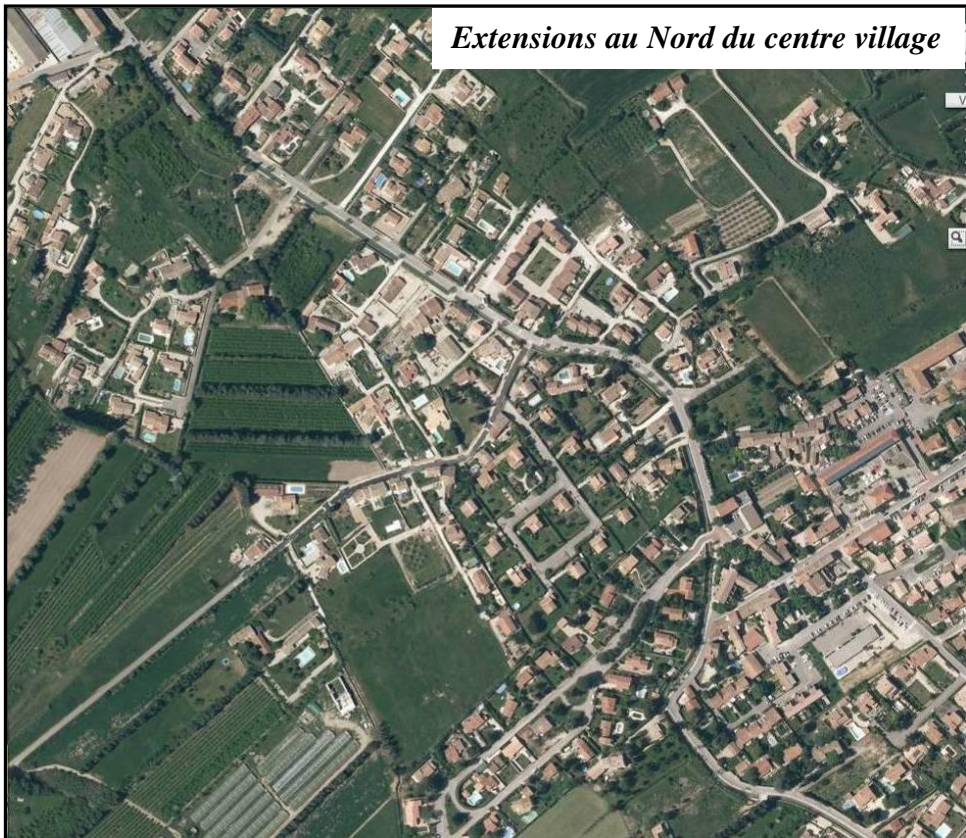


Lotissement clos St gilles

Extensions au Nord de la Canebière



Extensions au Nord du centre village



- **Les hameaux et écarts**

En bordure du massif du Luberon, de nombreux hameaux et de fermes anciennes sont présents, notamment Cassouillet, la Merletade, St Ferréol, L'Aumône, la Roquette, Riouffret, le Logis Neuf.

Des constructions récentes se sont développées sur ces lieux d'une manière détachées des parties anciennes, exceptés pour le Logis Neuf qui a bénéficié d'une extension relativement concentrée. Ces hameaux (sauf Logis Neuf) présentent des problèmes en matière de réseaux et d'accessibilité.

L'Aumone et St Ferréol



Cassouillet



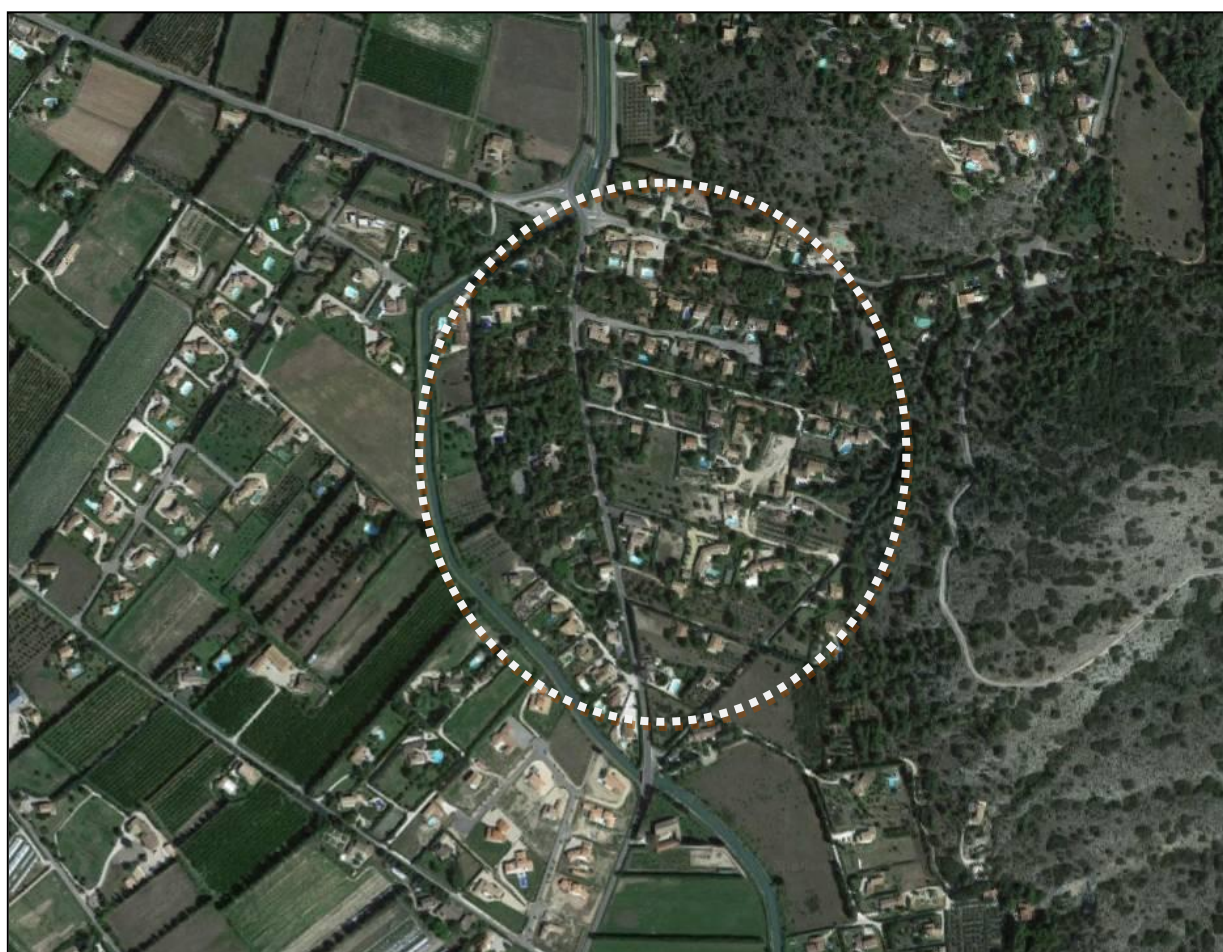
La Roquette



Le Logis Neuf



Vidauque



d) Le bâti isolé

En dehors des secteurs urbanisés précédemment décrits, une partie du territoire communal de Cheval Blanc est constituée d'une urbanisation diffuse avec des constructions isolées. C'est une urbanisation inorganisée, où l'on retrouve des constructions traditionnelles ainsi que des bâtiments nécessaires aux exploitations agricoles. L'architecture et l'esprit provençaux sont souvent respectés dans ces constructions.



II.5. RISQUES NATURELS ET NUISANCES

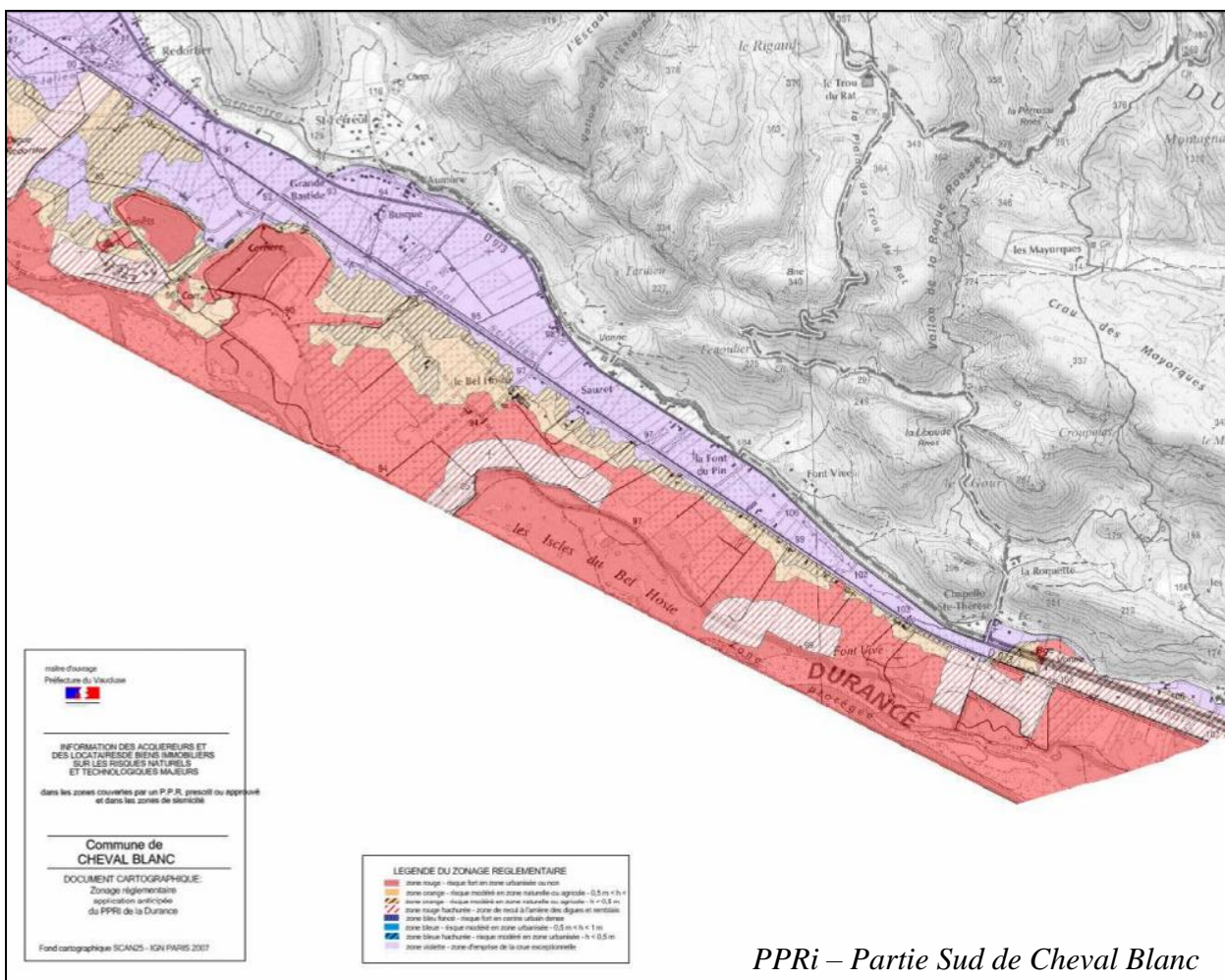
La prévention des risques constitue une composante majeure dans l'expression du projet de développement durable d'un territoire. Cette dimension est de nature à garantir un cadre de vie de qualité, une préservation du patrimoine naturel et doit conduire à penser le développement urbain dans une logique de gestion économe de l'espace et de maîtrise de l'urbanisation. L'état de catastrophe naturelle a déjà été reconnu à 5 reprises sur la commune (inondations, coulées de boue, tempête, mouvements de terrain).

II.5.1 – Risque inondation (Source *Vaucluse.gouv.fr*)

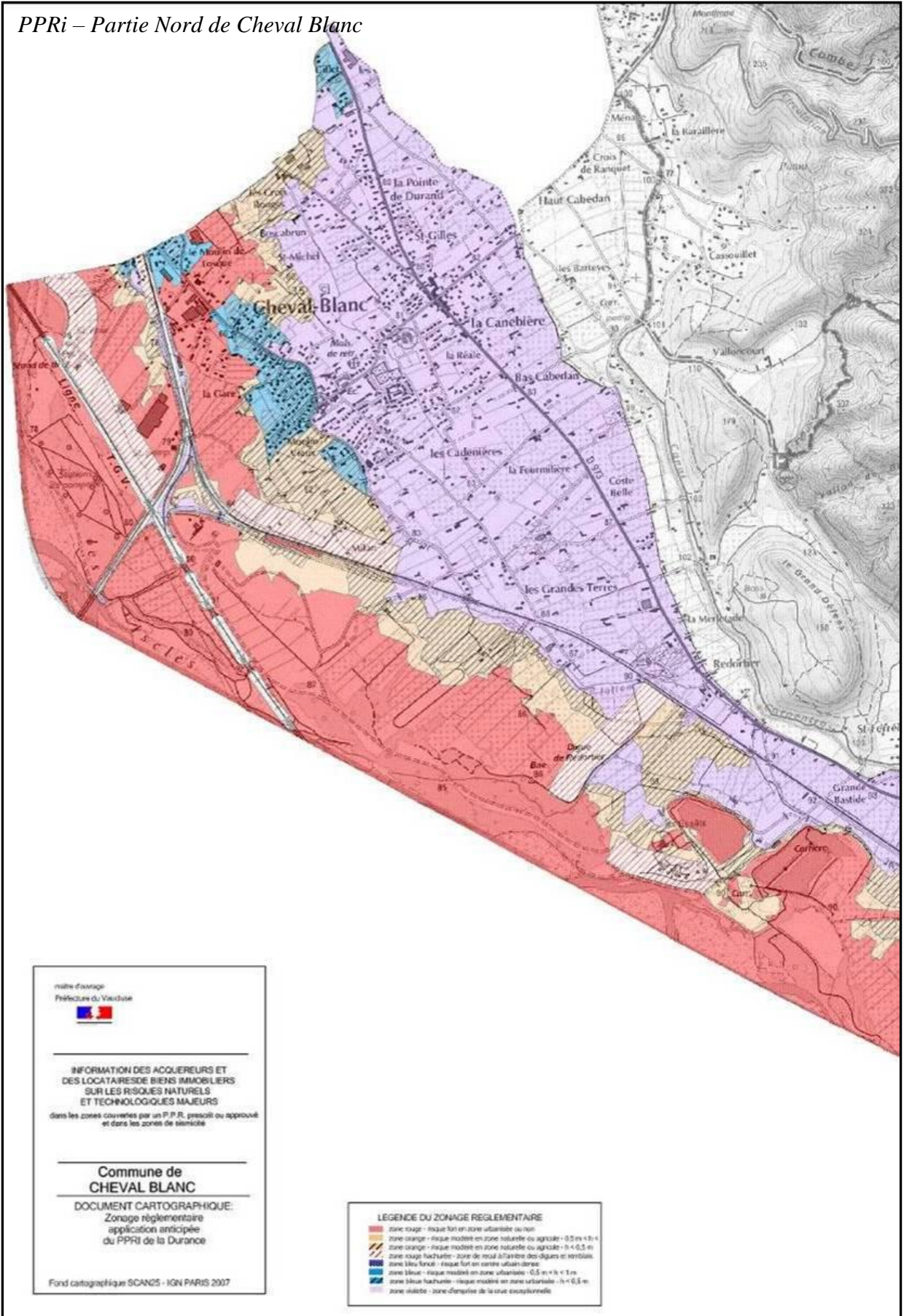
La commune de Cheval Blanc est soumise à un risque d'inondation par des crues de type plaine provenant de la Durance. La Durance, bien qu'endiguée et ponctuée de barrages, peut être sujette à des crues importantes.

Le PPRi de La Durance a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 03 Juin 2016.

Le risque inondation sur la commune de Cheval Blanc concerne la partie plaine de la Durance jusqu'au premier massif du Luberon. Une large partie de l'urbanisation de la commune est concernée par ce risque.



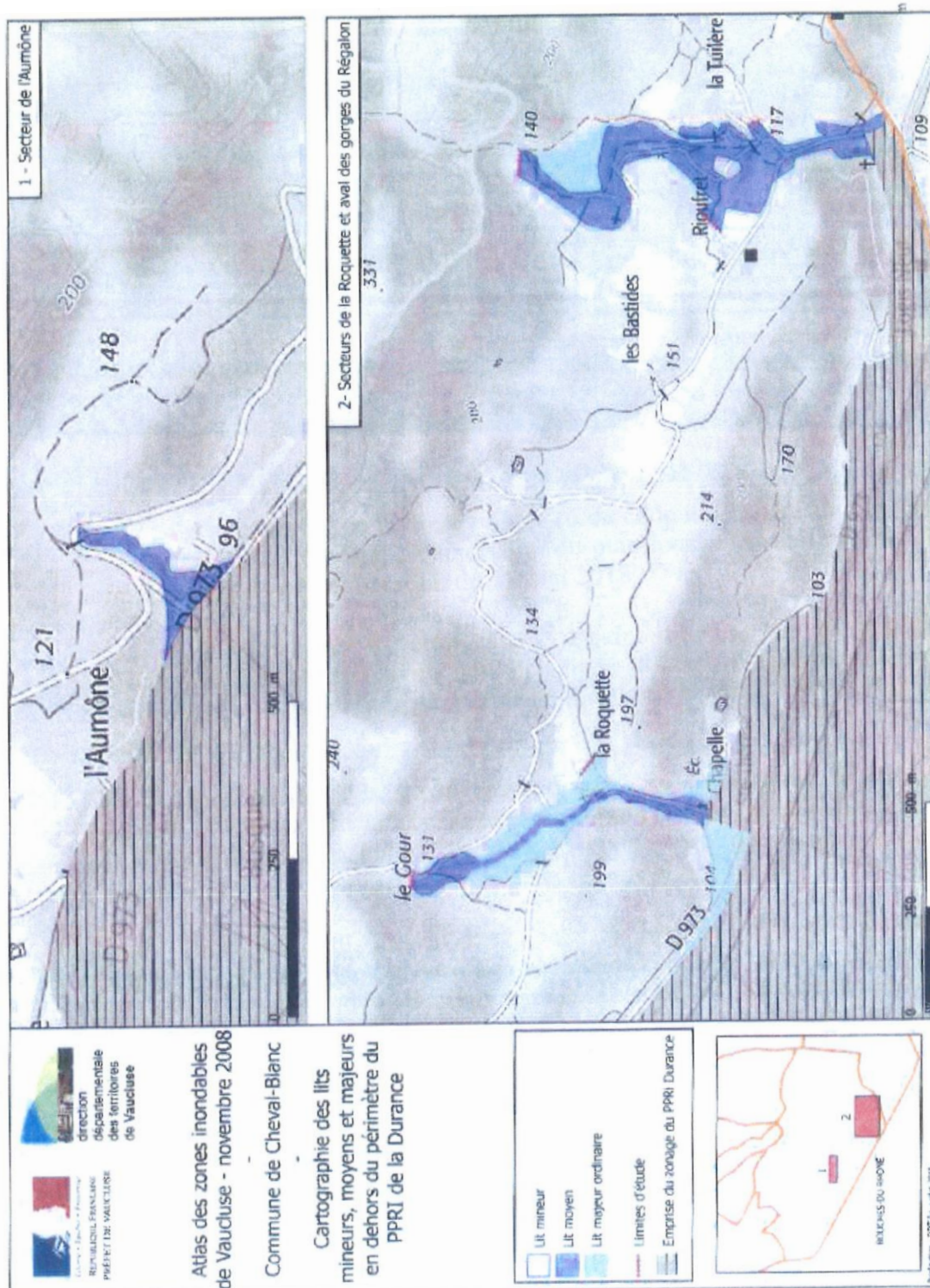
PPRi – Partie Nord de Cheval Blanc



Par ailleurs, certains vallons, affluents temporaires de la Durance, sont également concernés par le risque inondation. Toutefois, ces secteurs ne sont pas impactés par le PPRi Durance. La connaissance du risque est issue de l'Atlas des Zones Inondables (AZI) qui délimite les enveloppes inondables de certains cours d'eau en Vaucluse selon une analyse géomorphologique. Une réglementation spécifique s'applique au sein de ces secteurs (lit mineur, moyen et ordinaire), permettant de prendre en compte ce risque.

Sur le territoire communal, il s'agit :

- du ruisseau des Gorges du Régallon
- du vallon de la Roquette ;
- du cours aval du vallon de l'Escaupré au lieu dit l'Aumône.



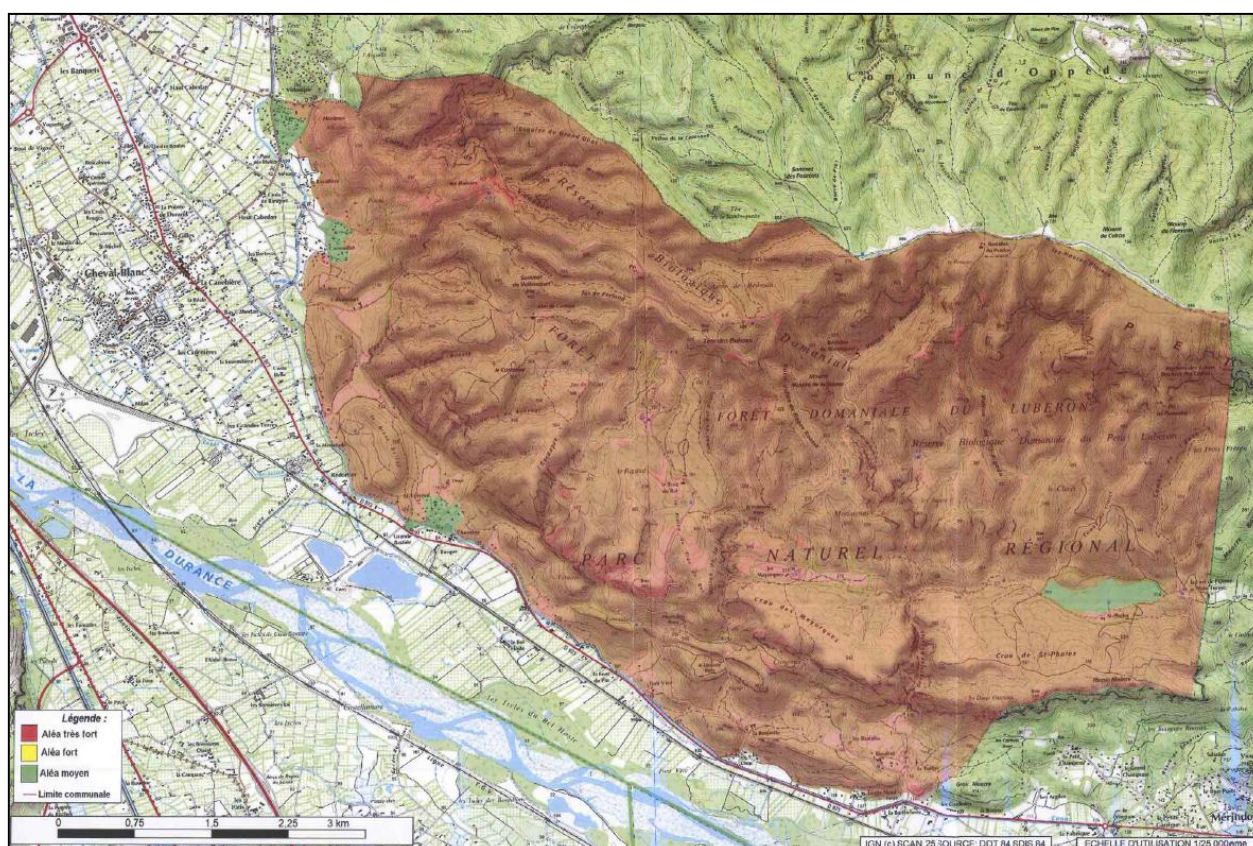
II.5.2 – Risque feu de forêt

La commune de Cheval Blanc est concernée par les risques et les conséquences des feux de forêt. Une carte d'aléa feu de forêt existe sur la commune de Cheval Blanc, et notamment un aléa très fort. Ce document élaboré à dire d'expert par la DDT et le SDIS donne à ce jour la meilleure connaissance disponible de l'aléa feu de forêt sur la commune.

Ce document sera présenté pour validation lors d'une prochaine sous commission pour la sécurité contre les incendies de forêt.

Le document d'urbanisme est l'occasion de prendre en compte les impératifs de défense contre les incendies de la forêt méditerranéenne. La sauvegarde de ces espaces boisés repose sur deux principes :

- la construction en forêt ne constitue jamais une solution au problème de la défense contre les feux.
- la construction isolée doit être proscrite. Elle est dangereuse pour la forêt comme pour les habitants. La sécurité n'y est jamais totalement assurée.



La forêt de notre région est un milieu en équilibre fragile, en raison du climat méditerranéen et de la pauvreté des sols en dehors des plaines alluviales, qui doit être considérée comme une zone à hauts risques.

L'expérience dans le Département de Vaucluse montre qu'il existe des zones plus particulièrement exposées au risque incendie en raison des espèces végétales, de la configuration des lieux (exposition au vent, accessibilité, de la nature du sous-bois) et de la fréquence constatée des feux.

Les espaces urbanisés du village ne sont pas concernés par ce type de risque, mais plusieurs hameaux en piémont du massif du Luberon peuvent être directement impactés.

II.5.3 – Risque sismique

Selon les termes du décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant sur la délimitation des zones de sismicité du territoire français, **la commune de Cheval Blanc est située en zone de sismicité modérée, ainsi qu'il apparaît sur la carte.**

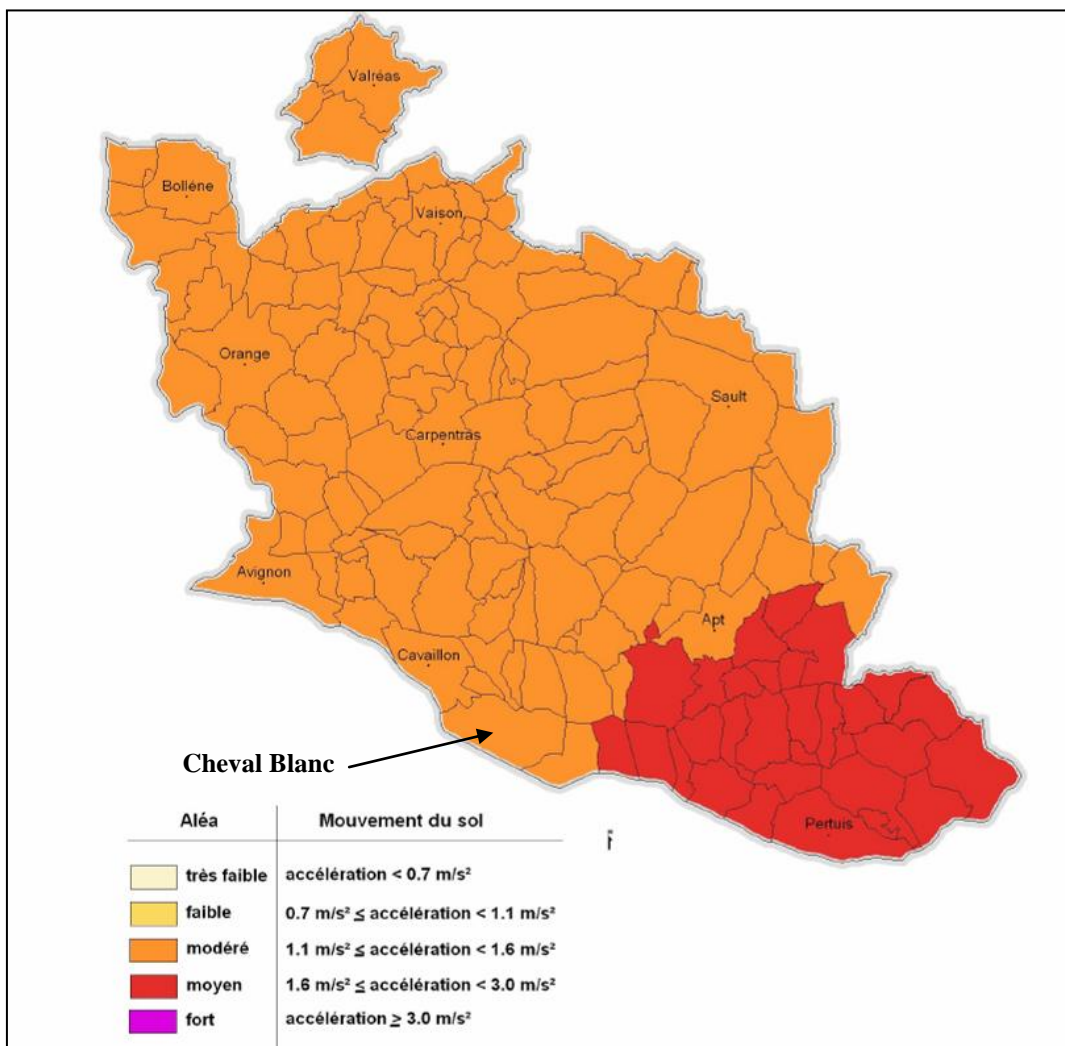
Le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 modifie le décret du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique selon lequel le territoire français était divisé en cinq zones de sismicité croissante. La détermination des zones est dorénavant fixée pour chaque département.

En 757 ans entre 1227 et 1986, on dénombre dans le département 52 secousses sismiques dont trois très graves en 1227, 1763 et 1909.

Les règles de construction applicables dans les régions sujettes aux secousses sismiques ont pour principal objet la sauvegarde des vies humaines. Elles tendent accessoirement à limiter les dommages subis par les constructions. Sont concernés non seulement les immeubles de grande hauteur (IGH) et les établissements recevant du public (ERP) mais aussi les bâtiments d'habitations individuelle et collective.

Ces recommandations ont pour objet principal la sauvegarde des vies humaines et tendent à limiter les dommages subis par les constructions.

Département de Vaucluse - risque sismique - décret du 22/10/2010



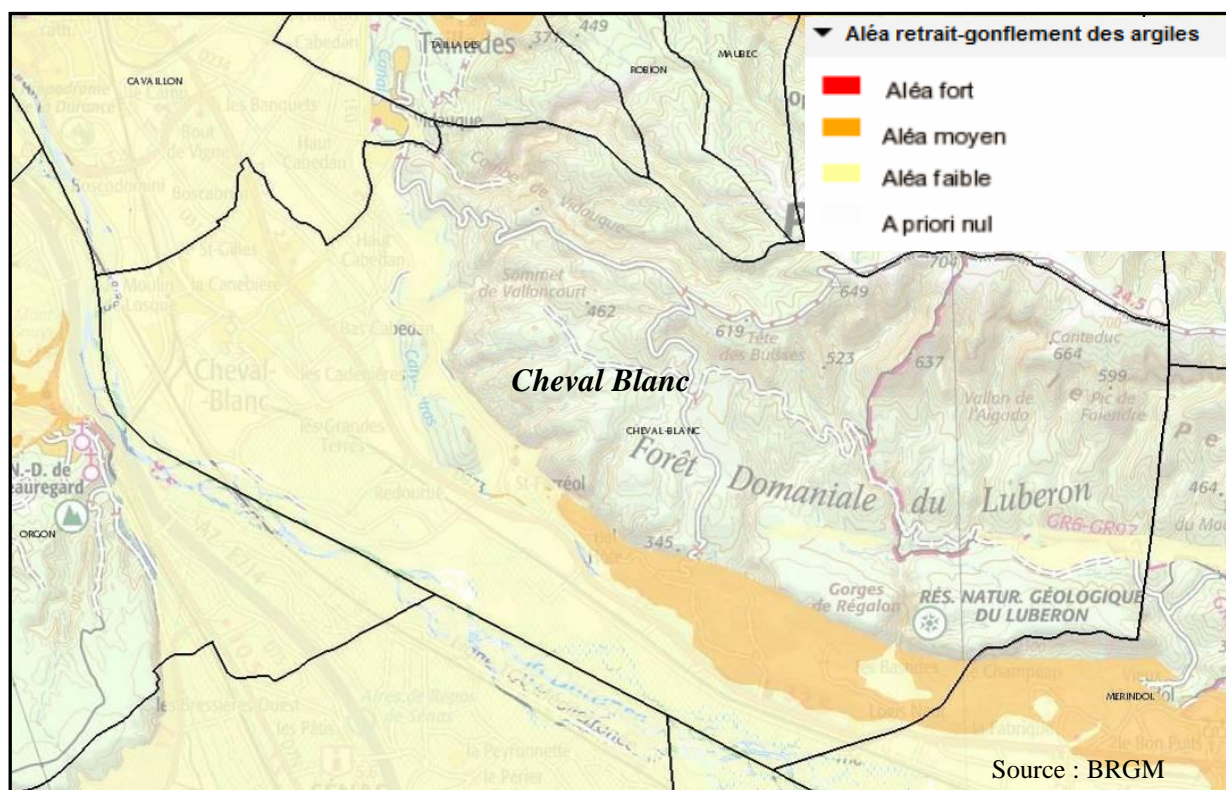
II.5.4 – Risque lié au phénomène de retrait-gonflement des argiles

Les phénomènes de retrait-gonflement de certaines formations géologiques argileuses sont susceptibles de provoquer des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel. En France métropolitaine, ces phénomènes, mis en évidence à l'occasion de la sécheresse exceptionnelle de l'été 1976, ont pris une réelle ampleur lors des périodes sèches des années 1989-91 et 1996-97, puis dernièrement au cours des étés 2003 et 2015.

Le Vaucluse fait partie des départements français touchés par le phénomène puisque 1293 sinistres déclarés liés à la sécheresse ont été recensés, 27 communes sur les 151 que compte le département ont été reconnues en état de catastrophe naturelle pour ce phénomène entre mai 1989 et septembre 1998, soit un taux de sinistralité de 18 %.

Afin d'établir un constat scientifique objectif et de disposer de documents de référence permettant une information préventive, il a été réalisé une cartographie de cet aléa à l'échelle de tout le Vaucluse dans le but de définir les zones les plus exposées au phénomène de retrait-gonflement.

Retrait gonflement des argiles – Cheval Blanc



La carte d'aléa retrait-gonflement des terrains argileux permet de mettre en avant le risque et ces aléas sur Cheval Blanc. La commune est concernée par 2 aléas, l'aléa moyen et l'aléa faible. Les secteurs urbanisés du village sont principalement touchés par l'aléa faible.

Cependant, même dans les secteurs d'aléa nul, peuvent se trouver localement des zones argileuses d'extension limitée, notamment dues à l'altération localisée des calcaires ou à des lentilles argileuses non cartographiées et susceptibles de provoquer des sinistres.

II.5.5 – Risque lié au mouvement de terrain

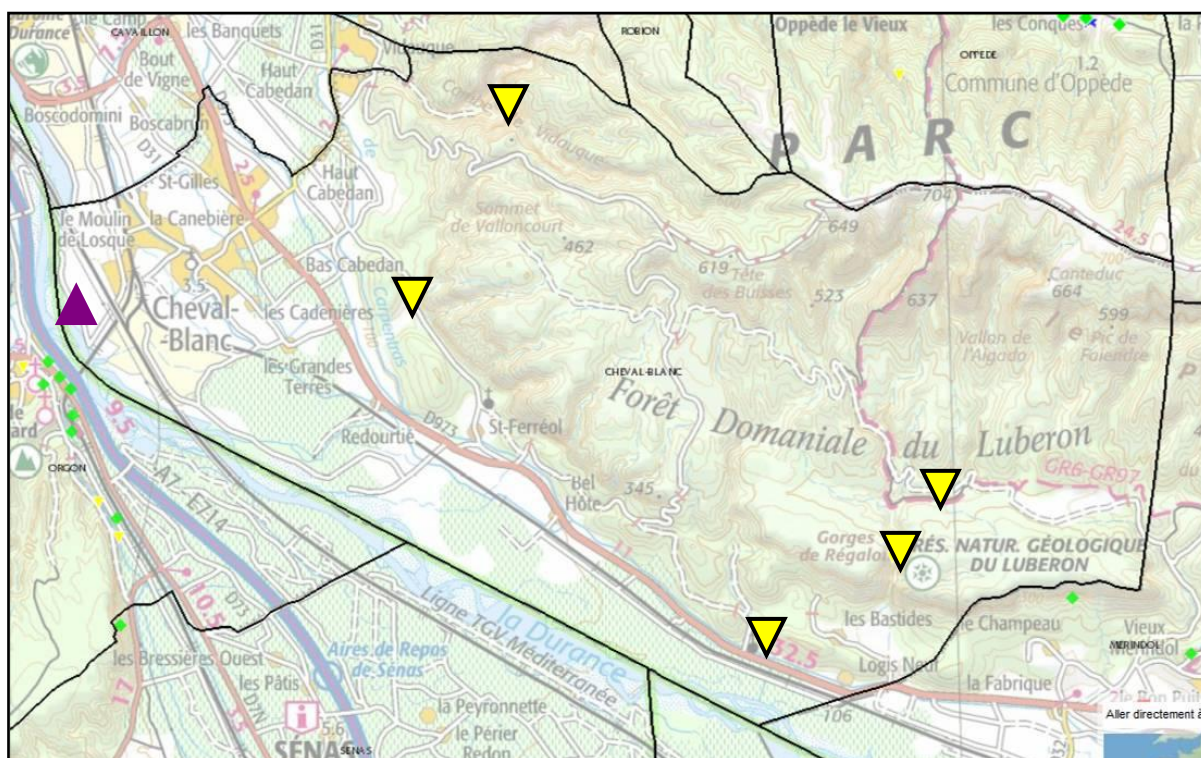
La commune de Cheval Blanc compte plusieurs mouvements de terrains tels que l’Erosion des berges au niveau de la Durance et des effondrements potentiels.

De plus, la commune est concernée par des risques d’effondrement, avec deux événements connus situés:

- au sud du village à la Grotte de Régalon
- au nord du village, à la Grotte de Baume Martin

Ces effondrements karstiques restent un phénomène courant sur toutes les zones de substratum calcaire. Il s’agit d’un mouvement de terrain vertical provoqué par la présence dans le sous sol de cavités ou de zones de sols décomprimés. Ces cavités sont la conséquence, soit de manifestations naturelles (dissolution chimique des calcaires, du gypse ou du sel gemme), soit de l’exploitation souterraine de matériaux, soit de constructions humaines (conduites, habitats troglodytiques). Cet aléa est particulièrement présent sur la montagne du Luberon qui est intensément karstifié avec des cavités de volume important.

Mouvement de terrains – Cheval Blanc



Source : infoterre.brgm.fr

Légende :

- ▼ Cavité naturelle
- ▲ Erosion des berges

II.5.6 – Les nuisances sonores

La maîtrise de l'urbanisation aux abords de voies bruyantes

Le développement des infrastructures, aussi bien ferroviaires que terrestres, engendre des nuisances sonores de plus en plus mal ressenties de la part des riverains. Ainsi, selon le centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB) plus de 12 % de la population française subit des nuisances liées à des niveaux sonores extérieurs élevés. Ainsi, même si les effets de ces nuisances sur la santé sont encore mal évalués, le bruit est sans contexte l'une des atteintes majeures à l'environnement et à la qualité de vie des citoyens.

La politique de lutte contre le bruit des infrastructures de transport terrestres s'articule autour de trois principales lignes directives :

- le classement des voies bruyantes et la définition de secteur bruyants, situés de part et d'autre de ces voies, où l'isolation de certains locaux devra être renforcée ;
- la prise en compte des nuisances sonores lors de la construction ou de la modification significative de voies ;
- le recensement des bâtiments exposés à des nuisances sonores élevées et la mise en place d'un programme de traitement de ces bâtiments.

Sur la commune de Cheval Blanc les infrastructures de transports terrestres bruyantes ont été classées par l'arrêté préfectoral du 02 février 2016.

CHEVAL-BLANC

Nom voie	Nom rue	Nom tronçon MapBruit	Communes traversées	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur secteur	Tissu
D973	D973	D973-13	Cheval-Blanc Merindol	Le logis neuf	Ch. Mulets	3	100	Tissu ouvert
D973	D973	D973-14	Cavaillon Cheval-Blanc	ch. Lot. Les Romarins	entrée agglomération Cavaillon	3	100	Tissu ouvert
VC	Rte Pertuis	ChevalBlanc-1	Cheval-Blanc	Ch. Mulets	Lot Porte	4	30	Tissu ouvert
VC	Rte Cavaillon	ChevalBlanc-2	Cheval-Blanc	Lot Porte	Chemin du Milieu	4	30	Tissu ouvert
VC	Rte Cavaillon	ChevalBlanc-3	Cheval-Blanc	Chemin du Milieu	Lot Les Romarins	4	30	Tissu ouvert

Ligne ferroviaire	Identifiant	Nom tronçon MapBruit	Communes traversées	Débutant	Finissant	Catégorie	Largeur secteur	Tissu
752000 Lapalud → Cheval-Blanc (Ligne TGV)	18400010	5676	Cheval-Blanc	Orgon	Orgon	1	300	ouvert
925000 Avignon → Cheval-Blanc	18400028	5362	Cavaillon Cheval-Blanc	Cavaillon	Limite Cavaillon + 340m	2	250	ouvert
	18400029	5363_1	Cheval-Blanc	Limite Cavaillon + 340m	Orgon	2	250	ouvert



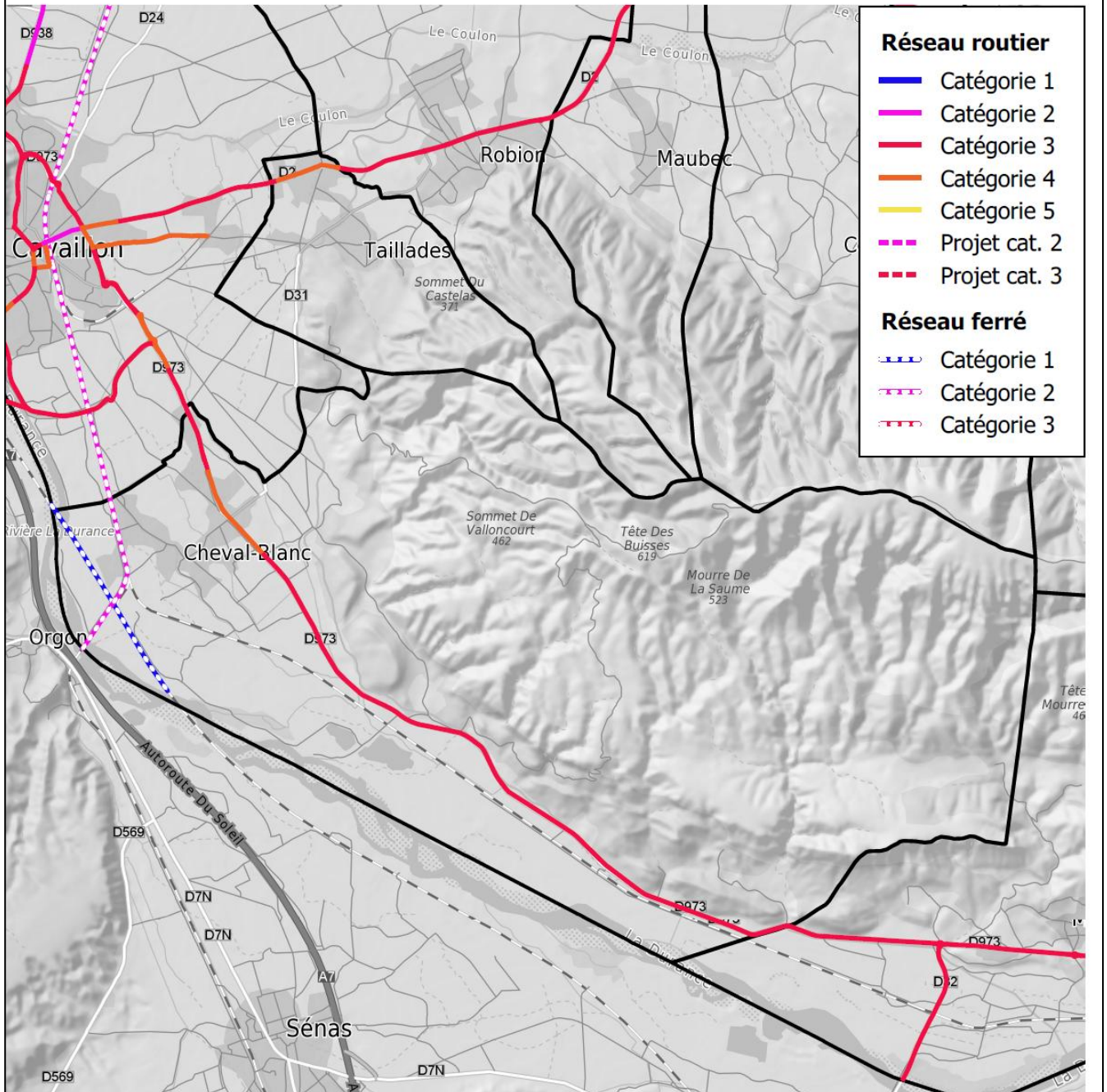
Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PREFET DE VAUCLUSE

CLASSEMENT SONORE 2016

Réseau routier : trafic > 5000 véhicules/jour
 Réseau ferroviaire interurbain : trafic > 50 trains/jour
 Réseau ferroviaire urbain : trafic > 100 trains/jour

CHEVAL-BLANC

Annexe de l'arrêté préfectoral
 du 02 février 2016



II.6. SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Les plans locaux d'urbanisme doivent comporter en annexe les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol et qui figurent sur une liste dressée par décret en Conseil d'Etat conformément à l'article L 126.1 du code de l'urbanisme.

La fonction de l'annexe des servitudes d'utilité publique du plan local d'urbanisme est double :

- renseigner le public sur certaines limitations administratives au droit de propriété affectant l'utilisation du sol,
- opposer ces servitudes aux demandes d'autorisation d'occupation ou d'utilisation du sol.

La commune est concernée par les servitudes suivantes :

Servitude	Gestionnaire	Objet local
A2	ASCO du Canal de Cabedan-neuf	Réseau sous pression enterré du canal de Cabedan-neuf
A3	ASCO du Canal de Cabedan-neuf	Réseau gravitaire et filiales syndicales
A3	ASA du Canal Saint-Julien	Canal Saint-Julien (canaux Maîtres)
AC3	DREAL PACA	Réserve géologique du Luberon
AS1	Agence Régionale de Santé (ARS)	- Forage des Ponts - Captage des Iscles
EL3	Direction Départementale des Territoires de Vaucluse (D.D.T.)	Délimitation du Domaine Public Fluvial (DPF) en rive droite de la Durance
I4	Réseau de Transport d'Electricité (R.T.E.)	Ligne aérienne 400kV 2 circuits : - Boutre Tavel Tore Supra - Boutre Plan d'Orgon GET CEVENNES 18, boulevard Talabot - BP 9 - 30006 NIMES CEDEX 4 (Tél. Standard : 04.66.04.52.00)
Int1	Agences Régionales de santé (ARS)	Cimetière de Cheval-Blanc
PT2	France Télécom	Liaison hertzienne LYON _ MARSEILLE 2
T1	SNCF	- Lignes ordinaires : n°923 000, de Cheval-Blanc à Pertuis n°925 000, d'Avignon à Miramas - Ligne à grande vitesse : n°752 000, de Combs-la-Ville à Saint-Louis (ligne TGV)
T4	Unité de Soutien de	Balisage de l'aérodrome de Salon-de-Provence

	l'Infrastructure de la Défense d'Istres (USID Istres)	T04 130 103 01 Base aérienne 701 Salon-de-Provence
T5	USID Istres	Dégagements de l'aérodrome de Salon-de-P T05 130 103 01 Base aérienne 701 Salon-de-Provence

Pour mémoire

Servitude	Gestionnaire	Objet local
I4b	ERDF	Transport-Distribution de 2ème catégorie. Tension comprise entre 1000 et 50000 volts
PT3	France Télécom	-Câble à fibre optique Lyon Marseille FOO5, tronçon Pierrelatte Orange -Câble Grenade Distance n°349, Le Pontet Saint-Raphaël, tronçon n°2
PT4	France Télécom CCL Avignon Centre de construction de lignes 84021 Avignon	Servitudes d'élagage relatives aux lignes de télécommunications empruntant le domaine public